



Fractures et transitions : réconcilier la France

Michel Badré et Dominique Gillier

FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE

Projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par

Michel Badré et Dominique Gillier

Au nom de la

commission temporaire

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Résumé	5
Liste des préconisations	9
Introduction	21
<i>Chapitre 1 : Fractures et transitions</i>	23
I - DES FRACTURES QUI MINENT LE PACTE SOCIAL	23
A - Des fractures sociales	23
B - Des fractures dans l'emploi	27
C - Des fractures territoriales	29
D - Des fractures dans la représentation démocratique	34
II - DES TRANSITIONS QU'IL FAUT RÉUSSIR	35
A - La transition démographique	35
B - La transition économique	37
1. Depuis près d'un demi-siècle, la France connaît des évolutions économiques profondes	37
2. Une mutation économique est à l'œuvre	38
C - La transition numérique	38
D - La transition écologique	40
<i>Chapitre 2 : Pour un pacte productif, social et écologique</i>	43
I - RÉSORBER LES INÉGALITÉS, S'ENGAGER DANS LA DURABILITÉ	43
A - Créer des richesses, mieux les partager et refonder la fiscalité	43
1. Créer des richesses	43
2. Mieux partager les richesses	47
3. Refonder la fiscalité	49
B - Assurer un développement durable et solidaire	51
1. Définir et mettre en œuvre des politiques thématiques intégrées	52
2. Les supports territoriaux des politiques de développement durable	55
C - Recréer du lien	58
1. La répartition géographique de l'offre de soins	59
2. L'accès au numérique	60
3. L'accès aux droits et à l'accompagnement	60
II - RECRÉER LA CONFIANCE PAR UN PACTE DÉMOCRATIQUE	61
A - Le débat institutionnel	62
B - Concevoir les politiques publiques avec la population	63
C - La proximité des territoires et l'Europe : des atouts	66
1. Les territoires	66
2. Le niveau européen : rapprocher les citoyennes et citoyens et l'Europe	67

D - Pour l'efficacité économique et sociale, donner sens au travail	69
1. L'entreprise	69
2. Le travail	70
E - Les corps intermédiaires, trait d'union entre la population et les pouvoirs publics	72
1. Quelle place pour les corps intermédiaires ?	72
2. La contribution du Cese à une démocratie revitalisée	72

DÉCLARATIONS/ SCRUTIN	78
------------------------------	-----------

ANNEXES	82
----------------	-----------

N°1 Composition de la commission temporaire à la date du vote	83
N°2 Liste des personnes auditionnées	85
N°3 Contribution du groupe citoyen	87
N°4 Tableau de correspondances entre la contribution du groupe citoyen et l'avis	103
N°5 Table des sigles	107

Avis

Présenté au nom de la commission temporaire

**L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par
150 voix, 14 contre et 10 abstentions**

FRACTURES ET TRANSITIONS : RÉCONCILIER LA FRANCE

Michel Badré et Dominique Gillier

Résumé

« **Retrouver la confiance** » et « **faire nation solidaire** » : ce sont ces mots qui terminent la contribution au présent avis du groupe « citoyen », composé de 28 personnes, réuni par le Cese.

Le Cese fait siens ces deux objectifs, comme fil rouge de sa réponse aux quatre questions qu'il s'est posées, face à la situation que connaît la France depuis quelques mois :

- comment contribuer à résorber les fractures territoriales et sociales de notre pays ?
- comment accompagner la transition écologique ?
- comment améliorer le pouvoir d'achat et garantir plus de justice fiscale ?
- comment assurer la participation des citoyennes et citoyens à l'élaboration des décisions publiques ?

Il a préparé ses réponses avec humilité : conscient de l'étendue et de la complexité des questions posées, il ne prétend pas être exhaustif dans les solutions qu'il propose à la crise majeure que nous traversons.

Il l'a fait aussi avec le sens de sa responsabilité propre, en tant qu'assemblée de la société civile organisée : les corps intermédiaires, traits d'union entre la population et les pouvoirs publics, ont à exprimer une parole forte sur la situation de notre pays et sur des solutions envisageables.

Enfin et surtout, il a considéré que seules des actions portées par la volonté collective, dans la durée, pouvaient répondre à ces questions.

**

La méthode suivie pour préparer cet avis ne se réduit pas à la simple juxtaposition des opinions de ses membres et du groupe de citoyennes et citoyens.

Une commission temporaire constituée de représentantes et représentants de tous les groupes du Cese a été mise en place pour préparer le projet d'avis. Elle s'est appuyée sur plusieurs éléments :

- une plateforme de consultation, mise en place à la fin de 2018, à laquelle ont participé plus de 34 000 personnes ;
- une contribution de chacune des 12 formations de travail du Cese, dans leur domaine de spécialité ; les avis antérieurs du Cese ont aussi été repris dans ce cadre ;
- un groupe citoyen de 28 personnes, choisies aléatoirement sur critères de représentativité, dont la contribution autonome est annexée au présent avis ; son travail, sur trois week-ends, et celui de la commission temporaire ont été reliés en permanence, cinq membres de chacune des deux formations participant aux travaux de l'autre ;
- les auditions et entretiens menés par la commission.

L'avis du Cese et la contribution du groupe citoyen diffèrent dans leur principe d'élaboration : le groupe citoyen exprime l'avis de ses membres, éclairés par leur

Synthèse de l'avis

expérience propre et s'exprimant ensemble ; l'avis du Cese est issu des travaux de la commission temporaire : intégrant, après examen avec lui, un grand nombre de propositions du groupe citoyen, il est l'expression des groupes qui constituent le Conseil, à partir de ses travaux passés et actuels, et au nom des organisations qui y sont représentées.

Cette démarche expérimentale et novatrice de travail en commun entre l'assemblée de la société civile organisée qu'est le Cese et un groupe citoyen choisi aléatoirement fera l'objet, dans les mois qui viennent, d'une évaluation scientifique par des spécialistes externes.

**

L'état des lieux dressé dans l'avis confirme des points sensibles souvent relevés, notamment depuis quelques mois. La société française est traversée de lignes de faille profondes, entre les riches et les pauvres, entre les inclus et les exclus, entre ceux qui bénéficient d'un monde plus ouvert et ceux qui se sentent enfermés là où ils sont, entre ceux qui décident et ceux pour qui on décide. La situation des Outremer renforce tous les traits mesurés en métropole, et appelle des mesures encore plus déterminées.

En même temps, des transitions très fortes sont en cours, démographique, économique, numérique, écologique, qui dessinent pour demain un monde entièrement nouveau et appellent des changements de fond. Ce que nous en ferons ensemble pourra résorber les fractures ou les agrandir.

**

Les préconisations du Cese :

Que faire ?

Le premier objectif, face aux questions de pouvoir d'achat et d'équité sociale posées par les fractures constatées, est de **créer plus de richesses et de mieux les partager, pour répondre aux besoins sociaux et aux défis environnementaux présents et à venir**. Pour ce qui relève de l'action publique, le Cese propose :

- de **développer une éducation innovante** source de création de richesses et réductrice d'inégalités sociales (*Préconisation 1*) ;
- de mettre en place un **plan pluriannuel de soutien à l'industrie** (*Préconisation 2*), pour enrayer la désindustrialisation, son impact sur les territoires et ses effets sociaux. Doté de moyens suffisants, ce plan devrait porter sur la recherche, l'innovation, les investissements stratégiques, la formation ;
- de **mieux partager les richesses**, en améliorant le pouvoir d'achat (*Préconisation 3*) et la **transparence des rémunérations** des dirigeantes et dirigeants (*Préconisation 4*) ;
- de **refonder la fiscalité** pour une meilleure progressivité, plus de solidarité, et la prise en compte des objectifs de développement durable (*Préconisation 5*).

Le second objectif proposé par le Cese, face aux enjeux de la transition écologique et aux fractures territoriales et sociales, est de **définir des politiques**

publiques de développement qui soient à la fois durables et solidaires (*Préconisation 6*). Cet objectif doit irriguer toutes les politiques publiques, locales nationales ou européennes. Sans prétendre à l'exhaustivité, le Cese a examiné de plus près plusieurs domaines de l'action publique :

- les **politiques d'énergie** (*Préconisation 6.1*), **de logement** (*Préconisation 6.2*), **de mobilité** (*Préconisation 6.3*), **d'agriculture et d'alimentation** (*Préconisations 6.4*) : liées entre elles, ces politiques peuvent, et doivent, améliorer la vie quotidienne aussi bien que l'adaptation de notre société aux changements globaux. Des investissements importants sont à programmer, en particulier pour la rénovation thermique des logements et l'amélioration des moyens de transport, parmi lesquels les transports collectifs dans les zones mal desservies. Les actions territoriales de mise en œuvre de ces politiques, multiples et décentralisées, se programment dans le cadre de documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à renforcer et unifier, selon des méthodes d'élaboration plus concertées (*Préconisation 6.5*) ;
- **pour recréer du lien, l'amélioration des services au public** : les recommandations du Cese portent sur le rappel des principes de base des services publics (*Préconisation 7*), une offre de soins adaptée à tous les âges et tous les territoires (*Préconisation 8*), un accès au numérique qui ouvre des possibilités nouvelles sans exclure personne (*Préconisation 9*), et un accès de proximité aux services publics du quotidien (*Préconisation 10*).

Comment le faire ?

Tous les sujets cités ci-dessus sont complexes et structurants. Ils demandent un engagement sur le long terme, et doivent être traités au niveau le plus adapté, du niveau communal au niveau européen. Beaucoup de ces décisions nécessiteront des études préalables importantes incluant leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ainsi que des arbitrages budgétaires.

Mais surtout, les mesures prises ne seront acceptées, et appliquées, que **si les populations concernées peuvent participer** à la définition de l'intérêt général, et à l'implication publique qu'il détermine. C'est donc le **processus d'élaboration des décisions** qui est déterminant pour rétablir la confiance, autant que les décisions elles-mêmes.

Tel est l'objet du **pacte démocratique** préconisé par le Cese. Il se fonde sur des éléments multiples.

- **L'amélioration de la participation citoyenne aux décisions** relève, pour partie, du débat institutionnel engagé depuis 2017 pour modifier la Constitution. La recherche d'un meilleur équilibre entre la démocratie représentative légitimée par l'élection, la représentation des corps intermédiaires et l'avis de citoyennes et citoyens choisis au hasard en fait partie. Le Cese propose qu'un débat institutionnel spécifique ait lieu sur ce point après le Grand débat national en cours : le Cese y apportera les résultats de l'expérience originale conduite pour élaborer le présent avis (*Préconisation 11*).
- Les bonnes décisions doivent s'appuyer sur **des données fiables et publiques**, et sur une **participation active à leur préparation** : l'extension à la plupart des décisions publiques, hors contraintes liées à la sécurité, des

Synthèse de l'avis

principes de la convention d'Aarhus¹ portant sur ces sujets devrait, selon le Cese, être examinée (*Préconisation 12*).

- Le développement de **bonnes pratiques d'expertise, de concertation et de gestion de controverse** dans la conduite des projets publics nécessite d'étendre et diversifier les expériences de participation citoyenne, évaluées scientifiquement (*Préconisation 13*).
- La participation des parties prenantes au niveau communal doit reposer sur des projets de territoire co-construits et opposables, et être soutenue par des « ingénieurs du débat public » (*Préconisation 14*).
- Le rétablissement indispensable de la **confiance entre les citoyennes et citoyens et l'Europe** nécessite de refonder la subsidiarité entre les niveaux européen, national et local, et de renforcer les pouvoirs du Parlement européen (*Préconisation 15*).
- Un contrat social refondé passe par la participation des salariées et salariés aux décisions dans les instances de gouvernance de **l'entreprise** (*Préconisation 16*) et par la formalisation de l'expression des salariées et salariés sur **le travail** (*Préconisation 17*).
- Instance de représentation de la société civile organisée, le Cese se considère comme acteur des évolutions à conduire. Il est légitime pour renforcer **l'expression des corps intermédiaires dans le débat démocratique**. Il propose d'associer des personnes tirées au sort à l'élaboration de ses avis (*Préconisation 18*), d'instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement (*Préconisation 19*) et d'organiser sa contribution régulière à l'évaluation des politiques publiques (*Préconisation 20*). Il pourra ainsi pleinement participer à l'évolution et à l'approfondissement de la démocratie.

**

Proposer un pacte productif, social et écologique, c'est accepter que toutes ses parties prenantes, individus, corps intermédiaires et pouvoirs publics, le fassent évoluer. C'est accepter aussi que sur des actions opérationnelles nombreuses et complexes les résultats concrets ne soient pas immédiats.

Pour le Cese, c'est la qualité du processus collectif qui garantira un succès durable.

¹ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée en 1998 par 39 États dont la France.

Liste des préconisations

Préconisation n° 1 : éducation

Objectif : Faire de l'éducation un outil de **réduction des inégalités et d'intégration sociale**.

Actions à engager : Le Cese préconise de :

- favoriser et diffuser les **pratiques innovantes et inclusives**, en particulier pédagogiques, en développant les travaux en commun autour de projets ;
- renforcer la **mixité sociale** par les critères et méthodes adaptés, dans l'attribution des moyens aux établissements scolaires, dans l'accessibilité à la culture et aux activités physiques et sportives et dans l'accès à l'enseignement supérieur ;
- renforcer les **liens école/familles** en développant les « espaces parents » au sein des établissements ouverts à toutes les familles ;
- organiser les **parcours de formation** à partir des besoins des enfants et des jeunes en scolarité, en études supérieures, en apprentissage ou en formation professionnelle ;
- renforcer le **dialogue système éducatif/professionnels** notamment pour intégrer au plus vite l'évolution des métiers ;
- développer dès le plus jeune âge (notamment par la participation active à la vie scolaire) et tout au long de la vie une **éducation civique et au développement durable** ;
- développer les **compétences de créativité, d'autonomie, de capacités relationnelles et de savoir-faire transversaux** en complément des connaissances déjà enseignées ;
- faciliter financièrement l'accès aux **échanges internationaux** pour toutes les jeunes et tous les jeunes en scolarité ou en apprentissage, en étude ou en formation professionnelle.

Le Cese rappelle en outre :

- que **la culture et le sport** sont des facteurs d'éducation et d'inclusion sociale par les liens aux autres, la création et les dépassements personnels qu'ils impliquent ;
- qu'il conviendrait d'adosser les formations de **l'enseignement supérieur à la recherche** et de permettre une égalité d'accès à ce dernier par une simplification et une meilleure lisibilité de son organisation.

Synthèse de l'avis

Préconisation n° 2 : soutien à l'industrie

Objectif : Favoriser la **revitalisation du tissu industriel**, en répondant aux besoins sociaux et aux défis écologiques et numériques, en portant une attention particulière aux secteurs et activités d'avenir, en prenant en compte les logiques de filière et de territoire et en associant toutes les parties prenantes.

Actions à engager : Le Cese préconise de développer la politique de soutien à l'industrie en mettant en place dès 2019 **une programmation pluriannuelle**, évaluée et révisable à échéances régulières, permettant d'avoir une vision de long terme et d'établir les politiques publiques afférentes en matière de recherche et d'innovation, d'investissements stratégiques et d'intelligence économique, de formation, de soutien à la coopération des acteurs et actrices économiques. Cette programmation devrait s'appuyer sur les travaux en cours du Conseil national de l'industrie et ses comités sectoriels.

Préconisation n° 3 : pouvoir d'achat

Objectif : **Agir sur les revenus**, particulièrement des plus modestes.

Actions à engager : Le Cese recommande notamment les mesures suivantes en matière de pouvoir d'achat :

- les négociations et/ou concertations sur **les salaires**, dans le privé comme dans le public, doivent veiller au juste traitement des salariés et salariées et des agents en prenant en compte leur qualification. Elles doivent permettre l'augmentation des salaires et la limitation des écarts ;

- les branches doivent systématiquement revaloriser **les minima** conventionnels et l'État et les collectivités publiques les minima indiciaires pour qu'aucun ne soit inférieur au Smic ;

- outre qu'ils doivent être combattus au nom de la justice, **les écarts injustifiés de salaire entre les femmes et les hommes** doivent faire l'objet de sanctions effectives, telles que prévues par la loi ;

- **un revenu minimum social garanti (RMSG)**, qui n'intègre pas les allocations logement, doit se substituer aux minima sociaux existants à l'exception de l'allocation pour demandeurs d'asile, et partiellement à l'allocation pour adulte handicapé et à l'allocation pour solidarité aux personnes âgées. L'évolution de ce RMSG doit être indexée sur celle du salaire médian ;

- **pour les jeunes** ni en emploi, ni en études, ni en formation qui ne bénéficient d'aucun soutien de leurs parents, le Cese préconise l'attribution dès 18 ans du RMSG qui se substituerait le cas échéant à l'allocation de la Garantie jeunes. Ces derniers contractualiseront avec un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi avec les services de l'emploi ;

- la revalorisation **des pensions de retraite** et des **prestations sociales et familiales** doit prendre en compte l'inflation et les salaires, en veillant, concernant les retraites, à ce que le système demeure pérenne et soutenable ;

- il conviendra de prendre en compte les **charges de famille** dans les réformes à venir.

Préconisation n° 4 : transparence des rémunérations

Objectif : Améliorer la **connaissance des rémunérations et avantages** annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires.

Action à engager :

Afin d'améliorer la connaissance des rémunérations et avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires, le Cese préconise **une information précise** concernant les rémunérations et les avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise, des hauts fonctionnaires et des élues et élus politiques, en termes de montant, de principes et de règles d'encadrement, respectant l'anonymat si nécessaire :

- **au sein des entreprises** cotées, dans le cadre de l'information des institutions représentatives du personnel, notamment le bilan social, en faisant apparaître également le salaire moyen de l'entreprise ;

- **pour la fonction publique et les élues et élus** dans le cadre d'un site Internet dédié en adaptant le site internet de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique).

Préconisation n° 5 : justice fiscale

Objectif : Dans le sens de la justice fiscale, qui est une action prioritaire à engager, et face à l'affaiblissement du consentement à l'impôt, **une remise à plat de la fiscalité** est indispensable, dans le sens d'une plus grande progressivité. Elle doit prendre en compte les facultés contributives de chacune et chacun. Elle doit être complétée par une politique plus soutenue de lutte contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal.

Actions à engager : Le Cese demande à l'État d'engager dès 2019 :

- le chantier indispensable de **refondation globale de la fiscalité** dans le sens de la justice fiscale et de l'efficacité sociale, économique et environnementale ;

- les mesures nécessaires à **la taxation** selon le droit commun, là où elles exercent leur activité, **des multinationales** y compris celles du numérique qui opèrent en France. Outre la poursuite de l'amélioration des échanges d'information entre les administrations fiscales et la lutte contre les paradis fiscaux, les États membres doivent donner la priorité à une réforme en profondeur du système, en instaurant une harmonisation fiscale. Afin d'éviter tout blocage lié à la règle

Synthèse de l'avis

européenne de l'unanimité en matière fiscale, le Cese demande que cette réforme soit engagée dans le cadre d'une coopération initiée par la France et l'Allemagne afin de jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale en matière d'élaboration de législations fiscales adaptées à l'économie moderne et à l'ère numérique ;

- l'évaluation des effets sociaux et environnementaux des nombreuses **niches fiscales et autres exonérations**, et leur réexamen en conséquence. Toute aide aux entreprises, tels l'ex-CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et le crédit impôt recherche, doit servir l'intérêt général et en outre être soumise à une obligation de rendre compte de son utilisation et de ses effets.

Préconisation n° 6 : politique territoriale de développement durable et solidaire

Objectif : Intégrer dans le pacte productif, social et écologique toutes les actions territoriales relevant de politiques concourant à un développement durable et solidaire, par la préservation du pouvoir d'achat et la prise en compte des enjeux écologiques.

Actions à engager, qui doivent être traitées conjointement :

- **énergie** ;
- **logement** ;
- **mobilité** ;
- **agriculture et alimentation** ;
- **prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires.**

Préconisation n° 6.1 : énergie

Objectif : **Contribuer à la transition énergétique.**

Actions à engager :

- définir **dans chaque territoire un budget énergie-climat, sur le modèle expérimenté par les Territoires à énergie positive (Tepos)**, avec une dotation budgétaire conditionnée à la mise en œuvre d'un contrat et à l'atteinte des objectifs ;

- **soutenir les projets territoriaux** de développement d'énergies renouvelables, dans un cadre de cohérence nationale, en veillant à leur bonne intégration territoriale et à leur acceptabilité, au-delà des seuls critères de moindre coût de production résultant des appels d'offre. La production de chaleur renouvelable, de biogaz et de biométhane devrait avoir une place importante dans ces projets territoriaux ;

- **évaluer ex ante les politiques publiques énergétiques**, en s'attachant à vérifier leurs impacts sur les classes moyennes et modestes et en particulier les 20 % des personnes les plus pauvres.

Préconisation n° 6.2 : logement

Objectif : Permettre à chacun et chacune d'avoir **un logement décent et abordable**.

Actions à engager :

- mettre en place au niveau national dès 2019 **un plan d'investissement ambitieux** pour l'amélioration du logement, inscrit dans les politiques d'urbanisme et cohérent avec les politiques sociales. Il devra rattraper le retard pris dans les programmes de construction de nouveaux logements de qualité et de rénovation du logement ancien, pour en finir avec les logements insalubres et les passoires énergétiques ;

- **rétablir l'intégralité des APL** dans leurs montants comme dans leurs modes de calcul ;

- rendre effective **l'application du droit opposable au logement** ;

- établir un **encadrement des loyers**, pour les zones où, du fait de leur montant, l'accès au logement est très difficile et faire le bilan des premières expérimentations de la loi Alur.

Préconisation n° 6.3 : mobilité

Objectif : **Faciliter la mobilité choisie** et limiter la mobilité contrainte.

Actions à engager :

- mettre en place localement, avec toutes les parties prenantes, **des plans de mobilité** (PDM) :

- favorisant les **modes d'organisation** limitant les déplacements imposés (notamment l'autopartage et le télétravail) et les modes de transport de plus faible impact sur l'environnement (mobilités douces, transports collectifs, transport ferroviaire et fluvial y compris le fret) ;

- facilitant **l'accès aux transports publics** et les conditions de mobilité des personnes rencontrant des difficultés financières ou physiques : personnes âgées ou à mobilité réduite, jeunes rurales et ruraux, femmes seules avec enfants, familles nombreuses, etc. ;

- envisager la mise en place d'**un chèque mobilité** pour les personnes qui n'ont pas d'alternative à l'utilisation d'un véhicule individuel ni les moyens d'investir dans un véhicule propre ;

- développer en milieu rural **des alternatives à la voiture solo** par l'instauration de lignes de covoiturage organisé.

Synthèse de l'avis

Préconisation n° 6.4 : agriculture et alimentation

Objectifs : Permettre une **alimentation saine** pour tous et toutes et une **agriculture durable**.

Actions à engager :

- prendre appui sur le « **projet alimentaire territorial** », une consommation raisonnée, la restauration collective et de nouveaux lieux de distribution et d'échanges sur les pratiques alimentaires durables ;

- développer les **circuits de proximité**, réorienter les filières agricoles vers l'agroécologie, réorienter la PAC vers l'objectif agroécologique et en faire une politique agricole et alimentaire commune ;

- associer toutes les parties prenantes à la définition des **finalités de la recherche** en agriculture ;

- encourager **l'éducation et l'information des consommateurs** et consommatrices, relative à la composition des produits préemballés, l'origine de fabrication, l'impact social et environnemental et toutes les indications obligatoires, dans un vocabulaire compréhensible par tous et toutes. Le Cese recommande l'usage d'un code permettant d'accéder à ces informations, sur ses équipements personnels ou sur un écran à disposition dans les grandes surfaces.

Dans les Outre-mer, encourager le développement d'une économie productive diversifiée dans les territoires, aider les filières locales à se structurer et privilégier les circuits courts de production et de distribution. L'expérimentation en cours d'un panier alimentaire à prix réduits devra être évaluée. Si elle s'avère concluante, le Cese préconise d'étudier sa généralisation aux territoires ultra-marins.

Préconisation n° 6.5 : prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires

Objectif : Mieux **structurer l'action territoriale**.

Actions à engager : Afin de disposer d'un **support territorial unique du pacte** productif, social et écologique, intégrant toutes les actions territorialisées des politiques concourant au développement durable (transport, énergie, logement, agriculture), le Cese recommande d'utiliser les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet), à leurs échelles respectives :

- ces schémas devront être élaborés dans **un cadre de démocratie participative** ;

- ils devront assurer la **mise en cohérence des politiques** nationales, régionales et locales en ces matières, et intégrer leurs effets cumulés ;

- ils devront intégrer l'objectif d'**optimisation de l'usage des sols**.

Préconisation n° 7 : principes fondamentaux des services publics

Objectif : **Permettre aux services publics de remplir leur mission.**

Actions à engager : Le Cese recommande de **revenir aux principes fondamentaux des services publics**, qui ont vocation à assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire, leur continuité et leur adaptation aux besoins évolutifs de la société.

Pour garantir la qualité du service public, **ses agents doivent être reconnus** par des rémunérations revalorisées et bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Préconisation n° 8 : offre de soins

Objectif : Garantir un **accès aux soins primaires de santé et aux droits sociaux**, coordonné sur tout le territoire.

Actions à engager : Le Cese préconise de co-construire localement **un parcours de prévention/promotion et de prise en charge**. Cette démarche doit se construire avec l'ensemble des partenaires des secteurs médical, social, médico-social et éducatif et associer les usagères et usagers et les patientes et patients. Ce parcours doit concerner tous les âges et comporter un accueil inconditionnel de premier niveau, dans la proximité, pour accompagner les personnes.

Il recommande aussi de **redéfinir les périmètres d'exercice des professionnels et professionnelles de santé**, pour les rendre plus complémentaires. Par ailleurs, il faut aussi :

- **coordonner l'offre hospitalière et libérale** en ville ;
- **rééquilibrer l'offre hospitalière** entre besoins de proximité et haute technologie, sur des critères sociodémographiques.

Préconisation n° 9 : numérique

Objectif : Faciliter **l'accès de tous et de toutes au numérique**, sans exclure aucun territoire ni aucune personne.

Actions à engager :

- accélérer et finaliser avec les opérateurs le plan d'investissement pour **résoudre le problème des « zones blanches »** par accès aux réseaux de téléphonie selon les meilleures techniques disponibles (fixe, satellite, mobile 3G, 4G ou plus tard 5G) ;
- développer **les formations aux usages du numérique** en s'appuyant notamment sur les « tiers lieux ».

Synthèse de l'avis

Préconisation n° 10 : accès aux services publics et du quotidien

Objectif : Sur tout le territoire, **assurer au quotidien un accès aux services publics** et du quotidien : diverses prestations sociales et familiales, services administratifs, offre de soins, démarches de recherche d'emploi, services postaux et bancaires, orientation scolaire, accès au numérique.

Actions à engager :

- assurer **un panier de services publics** quotidiens et de proximité selon des critères de densité et de distance (ou de temps de déplacement) ;

- ce panier prendrait la forme, par territoire pertinent, d'**un point d'accueil dédié**, mutualisateur, fixe ou itinérant. Ce point d'accueil devra comporter une présence humaine et faire appel à des personnels des services publics. Il pourra également s'appuyer sur des acteurs et actrices associatifs et/ou de proximité. Un peu plus de 1 200 maisons de services au public existent déjà, avec un rôle déterminant des communes, intercommunalités et départements.

Préconisation n° 11 : débat institutionnel

Objectif : Éclairer l'opinion sur **les processus participatifs**.

Actions à engager :

Plusieurs formes de participations citoyennes existent. Il s'agit de **mettre en place au cas par cas la forme la plus adaptée**.

Le Cese propose qu'**un débat spécifique sur les méthodes de participation** des citoyennes et citoyens au processus de décision publique soit organisé à l'initiative du Gouvernement et des assemblées parlementaires, après la clôture du Grand débat national. Le Cese versera au débat les éléments d'analyse de sa propre expérience.

Dissensus : Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse aurait souhaité deux préconisations supplémentaires en faveur : de la comptabilisation du vote blanc dans les résultats des élections politiques et d'une réforme facilitant le référendum d'initiative partagée et laissant plus de liberté et de considération à l'initiative citoyenne dans ce dispositif. Pour le Cese, ces deux sujets dépassent le cadre du présent avis et relèvent d'une réforme constitutionnelle.

Préconisation n° 12 : participation à la préparation des décisions publiques

Objectif : Étendre à l'ensemble des décisions publiques, sauf restrictions liées à la sécurité, **les principes d'accès aux données et de participation** issus de la convention d'Aarhus.

Actions à engager : Le Cese préconise que l'État examine, dès 2019, les possibilités d'**extension de l'accès du public aux données et de sa participation** avec les restrictions nécessaires.

Préconisation n° 13 : participation du public à la préparation des projets et programmes

Objectif : Mettre en place des méthodes opérationnelles améliorant **les conditions de participation réelle du public** à la préparation des décisions.

Actions à engager :

- définir, pour tous les grands projets ou programmes publics, **des règles de validation des données et de bonnes pratiques d'expertise** ;
- **diversifier les formes de concertation** sur les grands projets et programmes, après les débats publics et avant les enquêtes publiques ;
- poursuivre, diversifier et **évaluer les expériences** de participation citoyenne.

Préconisation n° 14 : co-construction des projets de territoires

Objectif : Le Pacte productif, social et écologique doit reposer au niveau local sur des **projets de territoire, co-construits** avec les parties prenantes et traduits ensuite dans tous les documents publics opposables.

Actions à engager :

- renforcer la démocratie représentative en soutenant, développant et évaluant des **expérimentations de démocratie participative**, notamment à l'échelon communal et intercommunal ;
- à cette fin, faciliter le recours et développer la formation à **l'ingénierie du débat public**.

Préconisation n° 15 : fonctionnement de l'Union européenne

Objectif : Améliorer le lien démocratique **entre les citoyennes et citoyens et l'Europe**.

Action à engager : Le Cese est favorable à un **renforcement des pouvoirs du Parlement européen**, institution représentative des citoyennes et citoyens, par

Synthèse de l'avis

rapport à ceux de la Commission, et soutient toute réforme institutionnelle visant à associer un contrôle parlementaire sur les décisions concernant la zone euro.

Préconisation n° 16 : gouvernance des entreprises

Objectif : Améliorer la participation des salariées et salariés et de leurs représentantes et représentants à la gouvernance des entreprises.

Action à engager : Le Cese recommande que, le nombre d'**administrateurs salariés et d'administratrices salariées** soit augmenté, leur présence étendue à toutes les entreprises quel que soit leur statut et que le seuil d'effectif les rendant obligatoires soit abaissé à 500 emplois à temps plein.

Dissensus : Le groupe des entreprises est en désaccord avec cette préconisation, considérant qu'avant toute nouvelle décision d'extension de la présence ou du nombre d'administrateurs salariés et d'administratrices salariées, une évaluation de la loi du 17 août 2015 doit être conduite. Le groupe FO n'adhère pas au principe de la co-gestion et donc de la co-responsabilité des décisions prises par l'entreprise.

Préconisation n° 17 : participation des salariées et salariés à la qualité de la vie au travail

Objectif : Développer la participation des salariées et salariés, qui sont les mieux à même de **parler de leur travail**, des conditions de travail et de leur amélioration ainsi que des questions de santé au travail, le tout participant à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en lien avec leurs représentantes et représentants.

Actions à engager :

Le dialogue social, à tous les niveaux, doit être renforcé pour **améliorer la qualité de la vie au travail**. La négociation nationale interprofessionnelle devrait proposer les mesures à même d'engager un mouvement général en ce sens.

Dans les entreprises de plus de 50 salariées et salariés, **des espaces formels d'expression** doivent être expérimentés dans le cadre professionnel, afin de permettre aux salariées et salariés d'intervenir sur les transformations de leur travail (environnement physique et relationnel, horaires, conditions de travail, évolution des tâches et des métiers, etc.). Un bilan en sera dressé dans les deux ans.

Préconisation n° 18 : participation de citoyennes et citoyens associés aux travaux du Cese

Objectif : Enrichir les avis du Cese par la contribution de **citoyennes et citoyens tirés au sort**.

Action à engager : Le Cese préconise d'intégrer en son sein des personnes volontaires tirées au sort selon des modalités à préciser (par exemple en s'inspirant partiellement des jurys d'assise). Ces personnes seraient **associées aux travaux**

sur un ou deux avis consécutifs et pour leur durée. Au nombre de trois ou quatre par avis, elles participeraient aux côtés des conseillères et conseillers aux travaux de la formation concernée, avec droit de vote en son sein, en qualité de citoyen-citoyenne associé à ces travaux. Le Cese souhaite que ce dispositif fasse l'objet d'une évaluation dans un processus d'amélioration continue.

Dissensus : Le groupe FO ne s'associe pas à cette préconisation et rappelle son attachement à la démocratie représentative.

Préconisation n° 19 : instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement par la population

Objectif : **Contribuer à la préparation des travaux gouvernementaux et parlementaires.**

Action à engager : Le Cese préconise **d'instaurer un droit d'interpellation** du Gouvernement et du Parlement :

- par la population, sous la forme d'une **saisine du Cese par pétition**, atteignant le seuil de 500 000 signatures (comme aujourd'hui mais dématérialisées) débouchant sur un avis de ce dernier ;

- par le Cese, sous la forme d'une **saisine d'initiative** et d'un avis.

Dans les deux cas, l'avis serait adressé au Gouvernement et au Parlement qui auraient une **obligation de réaction**. Celle-ci pourrait prendre la forme :

- d'une part, d'un débat public des assemblées parlementaires, en plénière ou en commission, avec audition des rapporteurs du Cese (débat retransmis au moins par les chaînes parlementaires) ;

- d'autre part, d'une réponse officielle dans un délai de quelques mois, comportant le cas échéant l'annonce d'un projet ou d'une proposition de loi.

Le nombre d'interpellations, sur une même année, pourrait être limité, afin d'être compatible avec les autres travaux des autorités publiques concernées

Préconisation n° 20 : apporter une expertise d'usage à l'évaluation des politiques publiques

Objectif : Évaluation des politiques publiques et **intégration du long terme**.

Action à engager : le Cese préconise d'instaurer une ou deux **conférences annuelles, dédiées à l'évaluation de politiques publiques** déterminées et intégrant une vision de long terme.

L'organisation de ces conférences lui serait confiée. Les thèmes pourraient être choisis par les autorités publiques ou par le Cese, y compris sur proposition de la population dans le cadre d'une consultation *via* une plateforme.

Synthèse de l'avis

Ces conférences seraient **ouvertes à des personnes tirées au sort** ou sélectionnées aléatoirement sur la base de critères de représentativité, parmi les usagères et usagers ou bénéficiaires de la politique traitée, cette conférence constituant ainsi une modalité nouvelle de participation citoyenne.

Introduction

Par décision du 11 décembre 2018, le Bureau du Cese a décidé de se saisir pour produire un avis dont il a confié la réalisation à une commission temporaire.

Cette saisine d'initiative s'inscrit dans le contexte où la France est confrontée, depuis plusieurs mois, à une mobilisation sociale. S'y expriment des difficultés, vécues par beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens, à satisfaire des besoins essentiels du quotidien, des mécontentements ainsi qu'une volonté de justice. Beaucoup s'interrogent sur leur avenir et sur le fonctionnement de notre démocratie et considèrent que certaines mesures gouvernementales, depuis de nombreuses années sont inéquitables. Cette situation, déclenchée par l'augmentation des taxes sur les carburants, met en évidence de nombreuses fractures, notamment sociales et territoriales au sein de notre communauté nationale.

Dans toute démocratie, il relève de la responsabilité des institutions de savoir entendre la voix de la société civile pour donner un cadre efficace et pacifié à l'expression de mobilisations populaires. Le Cese, comme les organisations de la société civile qui le composent, entend cette souffrance sociale, cette demande de reconnaissance et cet appel à plus de justice. Dans sa mission d'éclairage des décisions publiques, de conseil du Gouvernement et du Parlement et dans sa vocation à prendre en compte les enjeux et impacts de long terme et la parole citoyenne, le Cese, avec le présent avis, entend apporter sa contribution, avec sa propre démarche, dans le Grand débat national lancé par le Président de la République.

En intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques, cet avis a pour objectif de formuler des préconisations en vue :

- *d'agir pour résorber les fractures territoriales et sociales,*
- *d'accompagner la transition écologique,*
- *d'améliorer le pouvoir d'achat, les conditions de vie et de garantir la justice fiscale,*
- *d'instaurer des modalités de participation citoyenne à l'élaboration des décisions.*

Avant d'élaborer ses préconisations, le Cese a mis en place une plateforme de consultation en ligne, ouverte à tous et à toutes. Il a procédé à des auditions, mobilisé toutes ses formations de travail pour des contributions. Il a associé à ses travaux un groupe de 28 personnes volontaires, choisies selon des critères de parité et de diversité territoriale, sociologique et d'âges. Ce groupe a produit sa propre contribution, autonome, annexée au présent avis. Cinq personnes tirées au sort au sein de ce groupe ont intégré la commission temporaire en charge de l'avis, pour participer à tous ses travaux et à la décision de transmettre le projet d'avis au Bureau du Cese.

L'avis dresse un état des lieux des principales fractures et transitions. Une seconde partie consacrée aux préconisations prend le parti d'une part, de considérer des préoccupations du quotidien, d'autre part, d'envisager les nécessaires évolutions de la participation de tous et de toutes à notre système démocratique.

L'avis formule, en encadré, 20 préconisations qui se veulent les plus précises ou qui apparaissent prioritaires. Compte tenu de l'étendue des thématiques de la saisine, il en avance d'autres, nombreuses et soulignées dans le texte, qui pourront faire l'objet d'approfondissements ultérieurs.

L'ensemble des angles d'approche des sujets traités et des préconisations s'est nourri d'apports de la plateforme consultative, des auditions et entretiens menés par la commission temporaire, des contributions des formations de travail du Cese, de préconisations antérieures d'avis du Cese et de la contribution du groupe citoyen. Un échange est engagé entre la présidence du Cese et les présidences de Ceser, sur leurs travaux respectifs.

Chapitre 1 : Fractures et transitions

I - DES FRACTURES QUI MINENT LE PACTE SOCIAL

De nombreuses fractures participent de l'affaiblissement de notre pacte social². Ce sont principalement les fractures sociales, les fractures dans l'emploi, les fractures territoriales et les fractures dans la représentation démocratique. Elles nourrissent en ce moment l'actualité.

A - Des fractures sociales

Les fractures sont tout d'abord sociales et sont vécues comme autant d'injustices. Elles portent principalement sur le pouvoir d'achat, sur la justice fiscale, sur les inégalités de revenus et de patrimoine, et sur la panne de l'ascenseur social.

Depuis une dizaine d'années, **le pouvoir d'achat** des ménages a globalement stagné. La faible croissance de la productivité et de l'emploi et le phénomène de décohabitation y participent. Parallèlement, les dépenses dites « contraintes » ou « pré-engagées » (logement, téléphonie mobile et internet, assurances, énergie, restauration et transports scolaires, services bancaires, etc.), ont été multipliées par 2,5 depuis 1960 et sont plus nombreuses. Elles représentent désormais en moyenne près de 30 % du budget des ménages³, beaucoup plus pour un ménage modeste, notamment monoparental ou une famille nombreuse. L'Insee montre un décrochage du niveau de vie des familles avec enfants par rapport aux autres ménages, avec des effets négatifs sur la consommation⁴. Cette dégradation des conditions matérielles d'existence, pour un grand nombre de personnes, alimente le pessimisme et la peur d'un déclassement.

Le poids des prélèvements obligatoires⁵ est inégalement réparti. L'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 prévoit que la « *contribution commune [...] doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* ». Le taux moyen de prélèvement obligatoire devrait donc augmenter avec le revenu des contribuables. Or, différentes études convergent pour montrer que les prélèvements obligatoires, progressifs jusqu'au seuil des 10 % des

2 Cf. par ex. le rapport de France stratégie *Lignes de faille. Une société à réunifier*, octobre 2016.

Cf. le Rapport Annuel sur l'État de la France 2017 du Cese, *Réconcilier la France*.

3 Cf. *L'économie française*, Insee, octobre 2018.

4 Insee, 2014.

5 Selon l'Insee, les prélèvements obligatoires sont les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. La comparaison avec d'autres pays, qui n'ont pas le même le degré de cotisations sociales, n'est donc pas pertinente.

ménages les plus aisés, deviennent nettement régressifs pour les 5 % les plus riches, et encore plus si l'on considère seulement les 1 % des plus hauts revenus⁶. Les réformes mises en œuvre ces dernières années (notamment la baisse du plafond du quotient familial, la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu ou la hausse des droits de succession) ont surtout renforcé cette progressivité au niveau des classes moyennes supérieures (schématiquement les déciles⁷ 7, 8 et 9), qui sont moins mobiles et tirent moins parti de l'optimisation fiscale que les plus riches. Ces derniers sont de surcroît désormais les principaux bénéficiaires de la réforme de l'ISF. Entre 2008 et 2017, les prélèvements obligatoires ont augmenté de 6,4 % pour les entreprises et de 22,3 %⁸ pour les ménages. De tout cela, ainsi que des récents scandales de fraude et d'évasion fiscale, il résulte une fragilisation du consentement à l'impôt.

Les réactions face à la hausse du prix de l'énergie sont à resituer dans ce contexte. Concernant les carburants, entre 2016 et 2018, un tiers de la hausse des prix à la pompe est imputable aux taxes, le reste à la hausse des cours mondiaux. Cette hausse s'effectue sans aucune progressivité. De ce fait, proportionnellement aux revenus globaux, elle impacte davantage les ménages à faibles revenus, en situation de précarité énergétique, et tous ceux qui sont contraints d'utiliser leurs véhicules ou se chauffent au fioul sans alternative possible.

L'État-providence⁹ réduit les écarts de niveau de vie. Ainsi, entre les revenus des 20 % les plus riches et ceux des 20 % les plus pauvres, la redistribution monétaire fait passer le rapport de 8,5 à 3,9¹⁰. D'autre part, mais cela est plus difficile à mesurer, la redistribution se réalise également par la fourniture de services publics qui sont gratuits ou à un prix inférieur au marché et souvent tarifés en fonction des ressources et de la composition familiale (éducation, santé, logement social, restaurant scolaire, etc.). Ces mécanismes redistributifs font de la France un des pays où la répartition des revenus est la moins inégalitaire¹¹.

6 Voir par exemple l'étude *Fiscalité et redistribution en France, 1997-2012* de l'Institut des politiques publiques (2012), ou *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, par Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez (2011).

7 Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

8 Insee, calculs par la revue *Alternatives économiques*, décembre 2018.

9 L'État-providence se caractérise par (i) la redistribution monétaire par les aides sociales, (ii) un système d'assurances obligatoires (la Sécurité sociale) et (iii) la fourniture de services publics gratuits ou à un prix inférieur au marché (cf. *L'État-providence*, François-Xavier Merrien, éd. PUF Que sais-je ?, 2007).

10 En 2016, cf. *France, portrait social, 2017*, Insee Références.

11 Sur la période 2008-2015, les inégalités restent stables en France alors qu'elles augmentent dans les autres pays de l'Union européenne (*Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2018, Insee Références).

Le taux de **pauvreté**¹² y est aussi un des plus faibles de l'Union européenne¹³. Néanmoins, il touche plus de 8 millions de personnes (soit 13,6 % de la population en 2016) et leur nombre a augmenté de 820 000 entre 2006 et 2016 en lien avec l'aggravation du chômage¹⁴. S'y ajoute le phénomène des travailleurs et travailleuses pauvres. Cela alimente la peur de l'avenir et participe à l'affaiblissement de la cohésion sociale.

Les niveaux français de **dépenses publiques** (56,5 % du PIB en 2017) et de prélèvements obligatoires (45,3 % du PIB) sont les plus élevés de l'OCDE. Ils reflètent la volonté politique d'intervention publique pour satisfaire les besoins des ménages et soutenir les entreprises¹⁵. La politique d'allègement du coût du travail pour les entreprises *via* le CICE visait à réduire le déficit de compétitivité de ces dernières vis-à-vis de leurs concurrents européens.

Toutefois, les services publics s'amenuisent ou sont plus difficiles d'accès dans certaines zones. D'ores et déjà, la dette publique, qui va dépasser les 100 % du PIB en 2019, restreint les marges de manœuvre pour assumer des financements publics supplémentaires. Les réseaux de solidarité, associatifs, sont eux aussi en difficulté, pris en étau entre la demande croissante et la réduction des aides publiques les concernant directement¹⁶ ou concernant leurs activités.

Par ailleurs, **le système de protection sociale peine à prendre en charge de nouveaux besoins**, telle la perte d'autonomie. Quant aux minima sociaux, leurs montants n'évoluent pas au même rythme que les salaires et demeurent très inférieurs au seuil de pauvreté (en 2016, 1 026 euros pour une personne seule et 2 155 euros pour un couple avec deux enfants en bas âge). Certains minima sociaux ne sont pas accessibles pour certaines catégories de la population, comme les jeunes qui n'ont pas accès au RSA avant 25 ans s'ils n'ont pas travaillé. Différents publics sont de plus en plus touchés par la pauvreté, comme les familles monoparentales (qui représentent un quart de la population pauvre, très majoritairement des femmes¹⁷) et familles nombreuses, les jeunes adultes, les chômeurs et chômeuses non indemnisés en fin de droits, ainsi que certaines personnes âgées dont les pensions sont faibles, notamment du fait de leur carrière incomplète. C'est le cas aussi de personnes immigrées¹⁸, y compris de mineures et mineurs en grand nombre (notamment non accompagnés), faute notamment d'hébergement suffisant.

Des enquêtes récentes font état de taux de renoncements aux soins pour raison financière élevée, notamment parmi les jeunes et les personnes n'ayant pas de

12 Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté est le pourcentage de la population en dessous de ce seuil.

13 Selon Eurostat, le taux de pauvreté est de 13,6 % en France en 2016, contre une moyenne de 17,4 % dans la zone euro (16,5 % en Allemagne ; 15,8 % au Royaume-Uni ; 20,6 % en Italie ; 22,3 % en Espagne ; 12,7 % aux Pays-Bas ; 15,5 % en Belgique et 16,2 % en Suède).

14 Observatoire des inégalités 2017, Chiffres Insee.

15 En 2016, la protection sociale représente 31,5 % du PIB en France, 26,2 % en Allemagne (source : Eurostat) et environ 18 % aux États-Unis (source : OCDE).

16 Par exemple, moins 50 % de dons selon France générosité.

17 Source : Contribution de la DDFE et Observatoire des inégalités de 2016.

18 L'accueil des personnes immigrées, particulièrement les mineures et mineurs non accompagnés, relève de l'État et des départements notamment des services de l'aide sociale à l'enfance.

complémentaire santé. Le renoncement aux soins peut aussi être lié à un manque d'information sur l'accès aux droits. En effet, en 2017, un tiers des personnes éligibles à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et deux-tiers des personnes éligibles à l'ACS n'y recouraient pas. Soit, au total, près de 3 millions de personnes qui ne faisaient pas valoir leurs droits. Enfin, comme l'a relevé le Défenseur des droits, le refus de prise en charge de certains professionnels de santé peut également être un frein à l'accès aux soins pour les bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS et de l'AME.

La possession du patrimoine apparaît beaucoup plus inégalitaire que la répartition des revenus. Les 10 % des ménages aux revenus les plus élevés reçoivent 26 % de la masse totale des revenus disponibles alors que les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine concentrent 47 % du patrimoine total. La moitié de la population la mieux dotée possède au total 92 % du patrimoine. Le patrimoine immobilier (principal actif des classes moyennes) comme le patrimoine financier et professionnel (principal actif des 10 % les mieux dotés) ont presque doublé de valeur entre 1998 et 2015, creusant les inégalités de patrimoine¹⁹. Cette situation n'est pas propre à la France, elle est beaucoup plus marquée par exemple aux États-Unis, mais elle crée une nouvelle polarisation entre les ménages et renforce une divergence de destins.

En France, si la part des rémunérations dans la valeur ajoutée est stable, celle **des dividendes** s'accroît, au détriment de l'autofinancement et donc de l'investissement des entreprises²⁰. Elle est passée de 4,6 % à 9,5 % entre 1998 et 2013²¹. Seule une PME sur six en distribue, ce sont les grandes entreprises qui en versent le plus. La distribution de dividendes aux actionnaires y est la plus importante de l'Union européenne, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. La France ayant la particularité d'une polarisation de ses entreprises entre grandes entreprises internationales et petites entreprises, à l'inverse de ses voisins allemands et italiens, où la part des entreprises intermédiaires avec une détention du capital plus ancrée sur les acteurs et actrices territoriaux est prépondérante.

Enfin, rappelons qu'en France, selon les études Pisa²², **l'écart entre les résultats scolaires** des élèves issus de milieux socio-économiques favorisés et ceux des élèves issus de milieux défavorisés est plus important que la moyenne des pays de l'OCDE. Ainsi, en 2015, les adultes français dont les parents sont diplômés ont 14 fois plus de chances d'obtenir un diplôme (11 fois plus en moyenne dans l'OCDE) et ce phénomène de reproduction est encore plus flagrant concernant les diplômés des Grandes Écoles, notamment celles offrant la sécurisation d'un statut de Corps d'État. L'origine sociale et l'orientation sont déterminantes du parcours scolaire qui tend à reproduire les inégalités sociales.

19 Cf. *Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2018, Insee Références.

20 Rapport de Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France*, mai 2009.

21 David Marguerit, *Le partage de la valeur ajoutée en France : vers un renforcement des inégalités ?*, BSI Economics, d'après des données de la Banque de France, septembre 2015.

22 Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, ou « Programme Pisa », est un programme de l'OCDE visant à mesurer et comparer les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres.

B - Des fractures dans l'emploi

La persistance d'un chômage de masse est un facteur de fractures sociales et territoriales. En France, son taux est plus élevé que celui de la moyenne de l'Union européenne (respectivement 8,9 % et 6,7 % selon l'OCDE) et il se caractérise par **un chômage de longue durée** (44 % de l'ensemble, selon l'OCDE), **notamment dans les Outre-mer et concernant les seniors**. En outre, le CDD est aujourd'hui le mode de recrutement de loin majoritaire (près de 9 embauches sur 10), avec une part de contrats très courts, ce qui renforce la dualisation du marché du travail, avec une précarisation qui se concentre essentiellement sur les jeunes et les personnes peu qualifiées. Pour autant, 88 % des salariées et salariés, hors intérim sont aujourd'hui en CDI en France²³.

Les femmes, ont un taux d'emploi²⁴ de 60,9 % (67,7 % pour les hommes) mais, après l'âge de 60 ans, ce taux devient supérieur à celui des hommes car ceux-ci réunissent plus souvent les conditions pour accéder à la retraite. Le taux d'emploi des mères entre 25 et 54 ans se dégrade (- 1,3 point depuis 2014). Elles occupent les emplois les moins qualifiés, subissent le plus les temps partiels imposés (80 % des temps partiels sont occupés par des femmes²⁵) et rencontrent des difficultés pour articuler vie professionnelle et vie familiale. Leur salaire est en moyenne inférieur de 27 % à celui des hommes, dont 10,5 % inexpliqués²⁶. Leurs pensions de retraites en sont affectées (elles sont inférieures en droits directs de 39 % à celles des hommes²⁷), *a fortiori* avec les interruptions de carrières qu'elles ont souvent connues pour l'éducation des enfants. Ces interruptions affectent aussi le taux d'emploi et le déroulement de carrière, chaque année d'interruption²⁸ entraîne une baisse moyenne de salaire d'environ 10 %, sans que cet effet soit pour autant bien mesuré par les intéressées.

Les jeunes de 16 à 25 ans ayant terminé leur scolarité connaissent un taux de chômage de 20,2 %²⁹. Globalement, le niveau de qualification reste un déterminant en matière d'accès à l'emploi. Le taux de chômage est, en 2017³⁰, de 48,4 % pour les sans diplôme, CEP, brevet, de 24,1 % pour les Bac, CAP, BEP et de 8,8 % pour les Bac + 2 ou plus. Cette situation accroît la polarisation du marché du travail et s'est aggravée ces vingt dernières années. Bien des diplômés occupent des emplois de qualification inférieure à leur diplôme. Ceux dont la formation correspondait à ces

23 Source : Dares du 21 juin 2018.

24 Le taux d'emploi d'une classe d'individus (ici, les 15-64 ans) est calculé en rapportant, pour cette classe, le nombre d'individus ayant un emploi au nombre total d'individus.

25 Contribution de la DDFE.

26 Contribution de la DDFE et *rapport des inégalités en France, édition 2017* de l'Observatoire des inégalités.

27 Contribution de la DDFE et Panorama Dress *Les retraités et les retraites, édition 2018*.

28 Contribution DDFE : Laurent Lequien, *Les choix d'interruption de carrières des femmes*, note de synthèse, Credoc, mars 2013.

29 Source ; Insee, 2^e trimestre 2018.

30 Source : Insee, *enquête Emploi* parue le 23 avril 2018.

emplois doivent, par conséquent, se reporter sur des emplois pour eux aussi sous-qualifiés, rejetant les moins qualifiés hors du marché du travail.

La recherche d'emploi est d'autant plus difficile pour les jeunes qu'aucun minima social n'est prévu à la sortie des études, ce qui les rend dépendants de la solidarité familiale s'ils sont sans emploi ou les contraint à opter pour un emploi ne correspondant pas à leur niveau de qualification ou à leurs appétences. Le système de solidarité nationale est faiblement orienté vers la jeunesse, ce qui fait dire au démographe Hervé Le Bras³¹, qu'aujourd'hui, en France, « *être jeune est synonyme d'être pauvre* ».

Les personnes en situation de handicap, à la fin mars 2017, représentent 8,5 % de l'ensemble des demandeurs et demandeuses d'emploi, avec une forte proportion de seniors et une ancienneté d'inscription importante (3 ans ou plus, pour un sur quatre). Leur taux de chômage est le double de celui de la population générale³².

Le taux de chômage des immigrés et des enfants d'immigrés reste de 4 à 5 points supérieur à celui des personnes nées en France métropolitaine de parents français³³. **Le taux d'emploi des primo-arrivants** n'est que de 35 %, soit 30 points inférieur à celui des personnes nées dans le pays (l'écart est de 12 points en moyenne en Europe). L'OCDE, comme l'Igas ont montré que « *le principal point faible du système d'intégration français concerne l'accès au marché du travail* ».

De forts contrastes géographiques existent au regard du sous-emploi et du chômage. Il s'observe dans les régions de forte désindustrialisation ou dont la croissance est trop faible pour absorber la demande d'emploi. Le retour à l'emploi y est d'autant plus difficile que les demandeurs et les demandeuses d'emploi cumulent souvent d'autres difficultés (faible formation initiale, qualifications devenues inadaptées, problèmes sociaux, résidence dans des quartiers prioritaires par la politique de la ville, territoires ruraux isolés ou périurbains éloignés, discriminations de natures diverses, moyens de mobilité insuffisants, problèmes de santé, désocialisation, etc.). Alors que ces situations appellent des solutions d'accompagnement, social et professionnel, personnalisé, les structures et les dispositifs adéquats ne sont pas toujours suffisamment présents avec les moyens nécessaires. Les zones où le taux de demandeurs et demandeuses d'emploi en activité réduite³⁴ est le plus élevé se situent dans le Grand Ouest, à la grande périphérie des zones d'activité dynamiques et dans les zones d'activités saisonnières. L'emploi à temps partiel est plus élevé dans les territoires à orientation tertiaire. Dans les zones d'emploi dynamiques et attractives (métropoles et zones touristiques notamment), le chômage est plutôt transitoire et le taux de retour à l'emploi élevé.

31 Audition du 17 janvier 2019 au Cese.

32 Source Agephip.

33 Rapport de l'Ined, *Le chômage des immigrés : quelle est la part des discriminations ?*, juillet-août 2017.

34 Lorsqu'un demandeur d'emploi pratique une activité rémunérée tout en restant inscrit sur les listes de Pôle emploi, il est alors dit en activité réduite.

C - Des fractures territoriales

Beaucoup de Françaises et de Français habitant les villages ruraux, les petites villes et même les villes moyennes **se sentent déconnectés des métropoles créatrices de richesses et d'emplois**. Ainsi, entre 2006 et 2011, l'emploi a augmenté de 4,7 % dans les 13 plus grandes aires urbaines de province, de 2,6 % dans celle de Paris et de 0,8 % dans les autres. Il a baissé dans les moyennes et les petites aires³⁵. Les 15 grandes aires urbaines de plus de 500 000 habitantes et habitants comptent 40 % de la population mais concentrent 91 % des emplois de cadres et 85 % des professions intermédiaires tandis que, depuis 1975, la proportion des employés et employées et des ouvrières et ouvriers y a baissé. Ces métropoles bénéficient de ce que les économistes appellent l'« effet d'agglomération », cumul d'effets de densité urbaine, de qualifications et des infrastructures. D'où un sentiment de « décrochage » et d'« abandon » doublé d'une disparition de petits commerces et de services publics et de perte d'opportunités pour beaucoup d'habitantes et d'habitants des zones rurales (5 % de la population³⁶) et périurbaines (qui correspond à l'étalement de la zone d'attractivité des villes et englobe aussi bien des unités urbaines secondaires que des communes rurales)³⁷.

Certes, **cette perception d'un clivage spatial entre les « gagnants » et les « perdants » des dynamiques spatiales doit être relativisée**, et ce pour trois raisons. D'une part, les métropoles elles-mêmes comportent des quartiers prioritaires qui cumulent beaucoup de difficultés. D'autre part, là encore, une redistribution des richesses atténuée, selon des proportions régionales variables, les inégalités entre les populations, par des transferts liés aux aides et prestations chômage, aux pensions de retraite, aux dépenses de tourisme ou à la présence d'agents publics³⁸. Enfin, à contexte comparable, certains territoires évoluent mieux que d'autres, en raison de politiques locales volontaristes.

Il n'en demeure pas moins que ces clivages, qui ne sont pas propres à la France, sont ressentis douloureusement dans un pays marqué par la tradition rurale et une ambition d'égalité, d'indivisibilité, voire d'homogénéité des territoires³⁹. Quatre points peuvent à cet égard être mentionnés.

a) **Le coût du logement est un élément décisif pour expliquer les problèmes de pouvoir d'achat**. Depuis 20 ans, les prix de l'immobilier dans la plupart des grandes villes et des littoraux ont augmenté, par exemple de 200 % (Lyon) ou de

35 France Stratégie, *Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?*, Note d'analyse, n° 53, 2017.

36 Depuis 2010, l'Insee distingue les aires urbaines (grandes, moyennes et petites) et les zones rurales.

37 Les zones périurbaines des métropoles ou des grandes aires sont au contraire très dynamiques et le revenu médian y est largement supérieur à celui des métropoles, en raison d'une population plus homogène (cf. Cget, Observatoire des territoires, *Regards sur les territoires*, rapport 2017).

38 Laurent Davezies, *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Seuil, *La République des idées*, 2012.

39 Philippe Estèbe, *L'égalité des territoires : une passion française*, PUF, 2015.

250 % (Bordeaux)⁴⁰. Une telle augmentation rejette une partie des ménages pauvres, des classes moyennes et des jeunes dans des périphéries plus ou moins éloignées⁴¹. À l'inverse, beaucoup de villes moyennes et de centres-bourgs connaissent des phénomènes de déprise qui rendent difficile la revente des logements, en particulier dans les bassins d'emploi frappés par la désindustrialisation. Dans les Outre-mer, le déficit en logement, la sur-occupation des logements et les problèmes d'insalubrité sont particulièrement importants.

b) Des disparités notables existent également pour la **couverture numérique**, élément important pour l'attractivité des territoires et l'offre de services⁴². À cet égard, les habitantes et habitants des espaces ruraux et montagnards ainsi que des Outre-mer sont pénalisés. Selon la Cour des comptes, les débits effectifs fournis varient fortement selon les zones géographiques. S'agissant du très haut débit, « *l'insuffisance actuelle du co-investissement privé compromet l'atteinte de l'objectif de 100 % en 2022* »⁴³. Quant aux services mobiles, « *la qualité des services « data » s'améliore, et ce dans toutes les zones : rurales, intermédiaires et denses, mais à ce jour, de nombreuses zones du territoire n'en bénéficient pas encore.* »⁴⁴

c) La fracture territoriale prend aussi la forme de **besoins de mobilité partiellement insatisfaits**. Près de trois personnes salariées sur quatre quittent leur commune de résidence pour aller travailler, les plus mobiles étant celles habitant dans le périurbain. Loin des centres des villes, la densité du réseau de transport se réduit. De ce fait, « *dans le périurbain, 90 % des ménages possèdent une voiture et la multimotorisation est très répandue, avec des incidences fortes sur le budget transport de ceux qui y résident* »⁴⁵. Les politiques d'aménagement du territoire ont favorisé l'expansion urbaine, mais ce modèle n'est plus soutenable. La dépendance à l'automobile pour les déplacements pénalise notamment les jeunes de moins de 18 ans ou qui n'ont pas leur permis⁴⁶. Les femmes sont souvent confrontées à des difficultés particulières de transports⁴⁷.

d) Les difficultés de déplacement et le renchérissement de leurs coûts dans les zones périurbaines et rurales, imputables à la hausse des prix des carburants intégrant celle de la taxe carbone, sans accompagnement suffisant, ont été l'un des facteurs déclencheurs des tensions actuelles dans ces territoires. Selon Hervé Le Bras, « *la voiture sert de trait d'union aux Gilets jaunes, même si son usage n'est pas le même pour tous. Le thème unificateur de ce mouvement, ce n'est pas vraiment les*

40 Etude des Notaires de France sur l'immobilier ancien, *L'immobilier dans les métropoles. 20 ans d'évolution des prix (1997-2016)*, février 2018.

41 Avis Cese, *Comment mieux répondre aux besoins en logements dans les territoires*, mars 2017.

42 Avis Cese, *Tourisme et numérique*, décembre 2017 ; avis Cese, *Avant-projet de loi de modernisation de développement et de protection des territoires de montagne*, septembre 2016.

43 Cour des comptes, *Les réseaux fixes de haut et très haut débit : un premier bilan (2017)*.

44 Arcep, *Qualité des services mobiles*, octobre 2018.

45 Avis Cese, *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives*, avril 2015.

46 Avis Cese, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, janvier 2017.

47 Avis Cese, *Projet de loi d'orientation des mobilités*, novembre 2018.

taxes sur l'essence, c'est la possibilité de mobilité. (...) Si [ces personnes] sont restées dans la campagne, c'est que la voiture leur permettait d'atteindre des services. Donc on les menace. Même chose pour les périurbains, s'ils ont quitté les villes, c'est qu'ils pensaient pouvoir rouler à bas prix. Or, ils sont brutalement menacés dans leur liberté de mouvement »⁴⁸.

Cette possibilité de mobilité est d'autant plus essentielle dans certains territoires que **l'offre de soins et de services publics de proximité y est souvent insuffisante**, plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones rurales et les territoires ultra-marins. La réduction et l'éloignement des services publics, dans tous les domaines de la vie courante, depuis les démarches administratives jusqu'aux réponses en matière économique ou sociale et de santé, est l'un des éléments majeurs de ce sentiment d'abandon des personnes vivant dans les territoires ruraux en particulier. Le développement du numérique peut répondre partiellement au service au public mais ne saurait suffire à remplir la fonction d'un service public. À titre d'exemple, la télémédecine ne saura à elle seule résoudre le problème de l'offre de soins, de sa répartition géographique et de son organisation. Les services d'urgences sont ainsi saturés et confrontés à la prise en charge de personnes dépendantes, de malades chroniques ou nécessitant un accompagnement social en sus de soins médicaux⁴⁹.

48 Audition de Hervé Le Bras par le Cese ; « Le 1 » n°229 « *la mobilisation des Gilets jaunes recoupe la diagonale du vide* » propos d'Hervé Le Bras recueillis par Eric Fottorino et Laurent Greilsamer (12 décembre 2018).

49 Avis Cese, *Les déserts médicaux*, décembre 2017.

Situation des Outre-mer

La situation des Outre-Mer tire son origine des échecs répétés et successifs de la promesse d'égalité. Au-delà de leur situation particulière, les Outre-Mer affichent des écarts de développement substantiels reconnus avec la moyenne nationale.

Les difficiles mutations institutionnelles obtenues par les collectivités d'Outre-Mer ne se sont pas accompagnées des efforts financiers équivalents à ceux consentis par l'État dans l'Hexagone.

L'égalité juridique ne s'est pas traduite par une égalité économique réelle et par un véritable investissement de l'État y compris sur ses missions régaliennes (hôpitaux, lycées, prisons, etc.)

Alors que leurs transitions institutionnelles étaient inachevées, de nouvelles responsabilités incombant initialement à l'État leur ont été transférées sans moyens supplémentaires mais surtout sans les nécessaires péréquations financières, les obligeant à mener une politique budgétaire contrainte grevée par la lourdeur de l'accompagnement social (RSA, CMU, etc.).

La prise en compte des « handicaps structurels » affectant ces territoires et leurs économies a été insuffisante pour générer une vraie production endogène de biens et de services.

De plus, leurs modèles économiques s'apparentent encore à des « économies de comptoir » fortement dépendantes de l'Hexagone et ce bien que certains territoires enregistrent un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale (entre 1,8 % et 3 %).

Le chômage atteint des niveaux records (entre 14,7 % et 26 %), mais singulièrement celui des jeunes est supérieur à 50 %.

Le taux de pauvreté s'établit entre 40 % et 50 % selon les territoires.

Les écarts de prix varient entre 17 % et 55 % par rapport à la France hexagonale.

Dans certains cas, l'accès aux soins est un problème persistant. Ainsi Mayotte est « le plus grand désert médical français » avec une densité de 7 médecins libéraux pour 100 000 habitantes et habitants. La densité des médecins généralistes libéraux, pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, est très inférieure à la moyenne nationale.

Dans les spécialités, le fossé est immense avec l'Hexagone.

Ces fragilités économiques et sociales constituent la base de justes revendications et deviennent terreaux fertiles aux mouvements sociaux comme en Guadeloupe et en Martinique en 2009, en Guyane en 2017, et plus récemment à Mayotte et à La Réunion.

Ces retards de développement, ajoutés à l'ampleur du chômage ultramarin, nécessitent plus que jamais de véritables réponses.

Dans l'immédiat, les premières préconisations du Cese sont les suivantes :

S'agissant du coût de la vie :

- si la transparence sur la fixation des prix est indéniablement un préalable, elle doit s'accompagner de contrôles rigoureux du prix des produits de première nécessité. Les situations de monopole et de position dominante doivent être mieux encadrées, réglementées spécialement et le cas échéant plus lourdement sanctionnées ;
- l'investissement public étant plus rare, pour stimuler l'investissement privé, il faut maintenir les aides fiscales, accompagner la commande publique mais surtout créer un cadre stable fixe dans le temps pour attirer la confiance et que le nouveau modèle économique et social tienne compte de chaque bassin régional et s'inscrive dans un réel développement avec son voisinage immédiat.

S'agissant du développement humain endogène, il faut investir massivement dans la culture, les politiques éducatives avec la prise en compte des langues régionales et la réécriture de la formation professionnelle (exemple du RSMA et de l'ESS).

Il y a lieu de hâter la concrétisation des contrats de convergence prévus par la loi Égalité Réelle et d'établir les programmations financières pluriannuelles nécessaires pour rendre effective la solidarité de la Nation à l'égard des Outre-Mer.

Mais dans tous les cas, il faut réaffirmer que les Outre-Mer sont « partie intégrante » de la République. Cette vérité doit être sans cesse répétée, elle a valeur pédagogique à l'endroit de l'opinion publique hexagonale, mais peut-être en premier lieu envers toutes les institutions sans exception. La France occupe et

maintient son rang dans le concert mondial au regard de la position géographique de l'espace maritime, de la biodiversité et de l'influence stratégique que lui offrent ses douze territoires d'Outre-Mer.

Aujourd'hui, les Outre-Mer ont besoin d'un véritable pacte, engageant à la fois l'État, les collectivités ou institutions locales et les acteurs et actrices privés, contenant des mesures fortes inscrites dans la durée.

D - Des fractures dans la représentation démocratique

Notre pays, parce qu'il est une démocratie, a reconnu des droits à toute personne vivant sur son sol. Cela relève des engagements internationaux pris par la France et du respect des droits fondamentaux consacrés par le préambule de la Constitution de 1958, qui visent à une société pacifiée et plus juste. Pour ce faire, la réalisation des droits économiques et sociaux requiert l'exercice effectif des droits civils et politiques et inversement. L'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels est liée à la participation à la vie politique des citoyennes et citoyens qui doivent pouvoir exprimer le besoin de réalisation de leurs droits. Cela repose sur la participation des citoyennes et citoyens, la responsabilité de l'État (justifier l'issue d'un débat public ou d'une consultation par exemple – « *accountability* »), la non-discrimination dans la démarche, le soutien aux groupes sociaux les plus vulnérables (« *empowerment* », capabilité) et le respect des normes notamment internationales. Ces principes impliquent le respect de la dignité des personnes et la prise en compte des droits à tous les stades de l'action publique.

Les signaux sont nombreux, qui témoignent d'une déconnexion réciproque entre les responsables politiques et une large partie de la population. La baisse de la participation aux élections politiques et aux élections professionnelles traduit une fragilisation du pacte social et politique. Le haut degré de défiance à l'égard des responsables politiques est révélé par de nombreux sondages et par le « dédagisme » des dernières élections nationales. Ces sondages révèlent également une progression d'idées favorables à un régime autoritaire ou à un repli national, bien au-delà de l'espace politique historique de l'extrême-droite. Une radicalisation de contestations de projets divers, notamment d'infrastructures publiques, et de l'expression d'indignations, prend la forme d'actions illégales. Renforcés par l'usage de l'Internet et en dehors de tout collectif durablement organisé, et pour partie de tout projet politique, des mouvements traduisent un rejet des formes traditionnelles de protestation. Le discrédit touche également la « technostructure », ensemble disparate d'expertes et d'experts et de hauts fonctionnaires accusés d'ignorer la parole du peuple et d'imposer leurs vues à l'action publique.

Deux crises sont à l'œuvre :

- une crise de légitimité, dans laquelle les citoyennes et citoyens considèrent que leurs élues et élus ne vivent pas les mêmes expériences de vie qu'elles

et qu'eux. Par ailleurs, certaines catégories sont faiblement représentées (par exemple, 4,6 % des députées et députés sont employés, 0 % ouvrier).

- Une crise de l'efficacité, dans laquelle les gouvernantes et gouvernants et les institutions ne peuvent répondre à tous les défis et transitions à venir. La complexification du monde et l'apparition de nouveaux pouvoirs économiques comme les géants du numérique, mais aussi la difficulté à appréhender le long terme ne permettent pas de prendre des décisions efficaces.

Les mouvements actuels témoignent ainsi de l'isolement social d'individus qui, au moment même où ils doivent faire face aux difficultés du quotidien, ne se sentent pas suffisamment soutenus, protégés et représentés par les institutions, au sens général d'organisations publiques ou privées dans lesquelles ils puissent s'insérer⁵⁰. Ils marquent aussi le retour d'une protestation visible et médiatisée, issue des classes populaires et moyennes, à l'égard des représentantes et représentants de la nation. Pour eux, les gouvernements ne paraissent plus représenter que certains intérêts, surtout ceux des plus riches, d'où un sentiment de trahison et de colère.

Une telle défiance, concentrée sur les représentantes et représentants nationaux, n'épargne cependant ni certaines élues locales et certains élus locaux, ni les partis politiques, ni parfois les organisations collectives, au point qu'elle rejette l'idée même de représentation. Pour le politologue Loïc Blondiaux : « *De plus en plus de citoyens considèrent qu'ils n'ont plus à être représentés. Que leur situation est si particulière que personne, et surtout pas quelqu'un qui ne la partage pas, ne peut légitimement prétendre parler en leur nom* »⁵¹. Cette tendance peut, selon les cas, être interprétée positivement comme la réactivation de l'exigence démocratique de participation à la prise de décision, ou négativement comme une régression vers une vision d'un peuple rejetant les élites et les procédures démocratiques au risque de se livrer à un pouvoir autoritaire.

Si ces diverses fractures sont incontestables, simultanément, des mouvements de transition sont à l'œuvre.

II - DES TRANSITIONS QU'IL FAUT RÉUSSIR

A - La transition démographique⁵²

Les données démographiques font apparaître plusieurs tendances d'évolution importantes :

- Le bilan démographique 2018 de l'Insee confirme une quatrième année consécutive de baisse du nombre d'enfants par femme. Il est né en 2018 près de 60 000 enfants de moins qu'en 2014. Le nombre d'enfants par femme est ainsi passé de 2 à moins de 1,88 en 4 ans. Par ailleurs, cette tendance si elle

50 Avis Cese, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, juin 2017.

51 Audition de Loïc Blondiaux au Cese, 10 janvier 2019.

52 Selon l'Ined « *La transition démographique désigne le passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également* ». Le terme « transition démographique » est utilisé ici par référence aux autres transitions citées dans le présent chapitre.

se confirme aura des conséquences importantes sur l'équilibre du système de solidarité (retraites, assurance maladie...).

- En France métropolitaine, l'espérance de vie à la naissance est actuellement de 85 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes. Elle a augmenté de 14 ans au cours des soixante dernières années, soit près d'un trimestre tous les ans, en moyenne. Elle reste très inégale selon l'origine sociale et l'activité professionnelle (indicateur 6 de la Cnam). En revanche l'espérance de vie « sans incapacité » ou « en bonne santé » semble stable voire en régression. Elle est marquée elle aussi par une forte disparité entre les parcours socioprofessionnels, en France comme dans la plupart des pays développés.

Ces données dépendent évidemment de facteurs socioéconomiques et environnementaux multiples. Mais l'allongement important de la période de vie en situation de dépendance ou de santé fragile se traduit par une progression significative des besoins de service et de soins aux personnes âgées. L'augmentation du nombre des personnes âgées a évidemment des conséquences sur les régimes d'assurance sociale (retraites et santé), mais aussi sur le mode d'organisation de la société : accès aux services publics de proximité, transports publics accessibles à des personnes sans voiture, etc. Au sein de la sphère familiale, la prise en charge d'un parent en perte d'autonomie engage des dépenses importantes non couvertes par la solidarité nationale ou la protection sociale et une disponibilité très importante de la part des aidantes et aidants familiaux ou d'autres proches, le plus souvent féminins.

Le bilan démographique de la France est marqué par une augmentation de sa population en raison d'un nombre de naissances supérieur aux décès, contrairement par exemple à l'Allemagne. Bien que ce solde soit historiquement bas, il aura aussi des conséquences en matière de formation des jeunes et en matière de besoins d'emplois, qu'il s'agisse d'emplois nouveaux à offrir aux jeunes ou de besoins à satisfaire pour répondre à des transitions identifiées⁵³.

Les évolutions démographiques ont des effets beaucoup plus sensibles encore dans les Outre-mer qu'en métropole : la population de Mayotte⁵⁴, 260 000 habitantes et habitants actuellement, s'est multipliée par 2 en 20 ans et par 10 en 60 ans. En Guyane⁵⁵ les niveaux de population et leurs évolutions récentes sont du même ordre : 260 000 habitantes et habitants contre 27 000 en 1954 et 114 000 en 1990. Un habitant ou une habitante sur deux a moins de 20 ans à Mayotte contre un ou une sur trois à la Réunion, et un ou une sur quatre en métropole. Les besoins en matière de santé et de formation résultant de ces données démographiques y apparaissent donc cruciaux. La démographie de ces territoires n'est toutefois pas uniforme. La population de la Martinique et celle de la Guadeloupe sont en baisse. En 2040, la Guadeloupe et la Martinique compteront en proportion plus de personnes âgées de 65 ans et plus qu'en Métropole.

53 Cf. avis du Cese : *Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique*, septembre 2016.

54 Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3286558>.

55 Insee, <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/affichageSeries?idbank=001752337&codeGroupe=64>.

B - La transition économique

1. Depuis près d'un demi-siècle, la France connaît des évolutions économiques profondes :

- **une désindustrialisation** significative, une forte baisse des emplois agricoles, une hausse des emplois tertiaires, initialement peu délocalisables mais désormais tout aussi affectés ;
- **une modification de la structure des entreprises** (avec l'émergence des *start-up* et de multinationales de plus en plus grandes), **du cadre des activités** (avec l'émergence de microentrepreneurs, dit indépendants, et de « l'ubérisation », qui brouillent la notion de salariat) et **l'apparition d'un nouveau modèle économique** fondé sur des plateformes numériques et aujourd'hui incarné par les « *Gafam* » (*Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft*), qui gagne ou impacte de nombreux secteurs ;
- une polarisation qui s'accroît entre grandes entreprises donneuses d'ordre et de nombreuses PME-TPE, dont certaines sont très largement sous-traitantes et dépendantes des premières, avec une sous-représentation des entreprises de taille intermédiaires (ETI), comparativement à d'autres pays européens. Cette situation rend plus fragile l'économie française confrontée à la concurrence internationale, particulièrement dans les secteurs capitalistiques ;
- **la polarisation du marché du travail**, particulièrement forte dans notre pays, avec d'un côté des emplois très qualifiés et de l'autre une masse d'emplois peu qualifiés, entre les deux beaucoup moins d'emplois intermédiaires (entre 1993 et 2013, le nombre de cadres a augmenté de 65 %, celui des emplois les moins qualifiés de 27 % tandis que ceux des ouvrières et ouvriers qualifiés et des employées et employés ont respectivement diminué de 37 % et 39 %⁵⁶). Il en résulte une distorsion marquée, source de déception, entre le niveau de sortie de la scolarité et celui des emplois offerts (entre 1968 et 2011, la part des diplômées et diplômés du supérieur a été multipliée par 6,3 tandis que celle des emplois intermédiaires a seulement été multipliée par 1,8 et celle des cadres et professions libérales par 2,5⁵⁷).

Selon Patrick Artus⁵⁸, une grande partie du risque économique a été reportée sur les salariées et salariés sans qu'ils perçoivent en contrepartie la rémunération de ce risque. En d'autres termes, le compromis implicite par lequel l'employeur assurait la stabilité de la relation d'emploi et des écarts de rémunération limités, en contrepartie d'une relation de subordination avec la salariée ou le salarié, a volé en éclat. Dans le même temps, le dialogue social peine à s'établir partout, alors qu'il serait plus nécessaire que jamais face aux mutations. En dépit d'un fort attachement au travail, le lien d'appartenance de la salariée ou du salarié à l'entreprise s'est distendu, d'autant plus que les lieux et processus de décisions peuvent paraître lointains.

⁵⁶ *European Union Labour Force Survey.*

⁵⁷ Audition de Hervé Le Bras au Cese, 17 janvier 2019.

⁵⁸ Audition de Patrick Artus au Cese, le 24 janvier 2019.

2. Une mutation économique est à l'œuvre

Malgré des effets positifs, le modèle mondial de croissance qui a prévalu jusqu'ici doit et peut évoluer. En effet, d'une part, il n'a pas pris en compte la limitation des ressources naturelles et l'intégration de ses externalités. D'autre part, ce modèle a provoqué des crises financières et creusé les inégalités au sein de chaque pays. Situation qui menace non seulement la paix mais le devenir de l'humanité.

Une nouvelle mutation de l'économie est donc à l'œuvre, qui recherche ou construit les voies d'un développement durable, « *économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable* »⁵⁹, afin de répondre « *aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »⁶⁰.

L'entreprise, communauté de travail et organisation créative et efficace, est constamment bousculée par des exigences d'adaptation et de compétitivité. Située au cœur des transitions, elle doit faire preuve de capacités d'innovations permanentes, dans tous les domaines, techniques, sociaux, environnementaux, organisationnels. Elle doit désormais rendre compte de ses impacts et externalités sur l'environnement et la société, les maîtriser, les corriger si nécessaire. L'implication de tous ses acteurs et de toutes ses actrices et partenaires est déterminante de ses performances, comme l'est l'engagement de ses investisseurs pour son développement et sa pérennité. Elle doit, d'une part, conjuguer des intérêts divers, parfois contradictoires voire divergents, d'autre part, construire des régulations externes les mieux adaptées à la diversité des entreprises.

Ceci passe par des relations de confiance, nécessitant transparence, stabilité, reconnaissance du travail, bienveillance et équité de la gestion et du management, partage d'une vision stratégique à long terme à l'écoute des parties prenantes, développement de relations constructives et durables de co-traitance au sein d'une filière. Cela implique aussi le recours à des organisations du travail créatives, respectueuses des personnes et de la qualité de la vie au travail auquel elles donnent sens, compatibles avec leur vie hors travail. Enfin cela dépend d'un dialogue social collectif organisé de qualité⁶¹, voire d'un dialogue civil quand il faut impliquer collectivités locales ou organisations associatives et non gouvernementales. C'est tout cela que recouvre **la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**, plus largement des organisations (RSO), pour y inclure les administrations publiques et les formes associatives.

C - La transition numérique

Les technologies d'information et de communication, qu'on ne peut plus qualifier de « nouvelles », sont aujourd'hui utilisées par la quasi-totalité des secteurs d'activité. Alors que l'informatique a pu être considérée à ses débuts comme un simple outil

59 Sommet de la Terre à Rio, 1992.

60 Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, 1987.

61 Avis Cese, *Le développement de la culture du dialogue social en France*, mai 2016.

d'automatisation de tâches non affectées dans leur principe même, il n'en est plus de même aujourd'hui avec la transition numérique.

Celle-ci donne des opportunités entièrement nouvelles dans la vie professionnelle comme dans la vie personnelle, par exemple en matière d'accès à la connaissance, de santé, de rapidité de services apportés à distance, d'automatisation de tâches pénibles, de télétravail. C'est toute l'organisation de la société qui s'en trouve transformée.

Mais elle suscite aussi des interrogations ou des craintes :

- **certaines personnes se trouvent exclues**, de fait, des bénéficiaires de cette transition numérique. L'insuffisante couverture du territoire par les réseaux, l'impossibilité de disposer des matériels nécessaires ou la difficulté à en maîtriser l'usage constituent en effet des freins importants à sa généralisation sans heurt ; même si on peut supposer que ces difficultés iront en se réduisant, elles sont actuellement une cause d'exclusion significative pour une partie de la population française ;
- surtout, la collecte, à grande échelle, de données personnelles et professionnelles conduit à s'interroger sur l'usage que peuvent en faire ceux qui les détiennent. Le contrôle social qui en résulte, par exemple en matière de comportements d'achat liés à la publicité mais aussi et surtout en matière de fonctionnement démocratique et d'incitations électorales, comme l'ont montré plusieurs événements récents, suscite des interrogations très fortes ;
- les risques liés au cyber-harcèlement prennent une ampleur nouvelle.

Les effets de cette transition sont évidents et très rapides sur l'organisation du travail : on se souviendra par exemple que l'usage de la messagerie électronique dans les relations professionnelles, aujourd'hui généralisé, a été initié il y a une vingtaine d'années. La demande émergente d'un « droit à la déconnexion », déjà prise en compte par certaines entreprises, montre les limites que doit respecter la communication professionnelle, maintenant possible sans restriction d'horaire ni de lieu. La transition numérique affecte aussi la structure et le volume des emplois : c'est l'un des domaines où sont apparus des métiers nouveaux de très haute qualification, accompagnant une diminution des emplois techniques intermédiaires développés en matière informatique au cours des décennies précédentes. Seuls 33 % des emplois du numérique sont occupés par des femmes, et surtout dans les fonctions support.

Les développements de l'intelligence artificielle constituent une étape supplémentaire déjà engagée de cette transition numérique. Ses effets d'augmentation de capacités d'interventions, mais aussi de risques d'exclusion sociale et de contrôle social par un petit nombre d'acteurs et d'actrices seront probablement de même nature, mais encore plus accentués que ceux de la transition numérique dans sa forme actuelle.

La croissance des plateformes numériques, si elles répondent à de nouvelles attentes de consommation, soulève en même temps d'importantes questions quant à leurs impacts d'une part sur l'avenir de nombreux secteurs de l'économie fragilisés par leur modèle de fonctionnement et de développement, d'autre part sur les conditions d'emploi et de protection sociale des travailleurs et travailleuses relevant de ces plateformes et enfin, sur l'équilibre futur des comptes sociaux.

Les risques de fragilisation d'une société, dépendant de plus en plus de technologies maîtrisées par un nombre de personnes trop restreint, ne peuvent pas non plus être ignorés. À ce stade, les personnes touchées par l'illettrisme, mais aussi celles plus nombreuses ne maîtrisant pas les outils de communication électronique, sont laissées à l'écart des facilités importantes données par ces outils. Les autres n'en bénéficient qu'en acceptant implicitement les biais d'information et la reproduction des stéréotypes véhiculés par les algorithmes. Ces évolutions fortes comportent des risques et aussi des opportunités. Elles nécessitent, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, une éducation et une utilisation des outils numériques, complémentaire aux apprentissages fondamentaux : c'est en effet la structure même de notre modèle de société, dans ses caractéristiques techniques, économiques et sociales, qui est interrogée ici.

D - La transition écologique

Malgré l'existence de signaux d'alerte isolés antérieurs, ce n'est qu'à partir du début des années 1970 que se manifeste au niveau mondial une inquiétude, nouvelle, à propos de la capacité de la Terre à supporter les effets d'une croissance spectaculaire des activités humaines. Le rapport au Club de Rome⁶² et la conférence de Stockholm en 1972, l'apparition du concept de biodiversité au début des années 1980, la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) en 1988, la conférence de Rio en 1992 avec ses trois conventions internationales sur le climat, la biodiversité et la lutte contre la désertification constituent des jalons significatifs. Ils marquent la prise de conscience mondiale des phénomènes de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, et de leur importance capitale pour l'avenir de l'humanité⁶³.

Pourtant, l'actualisation du rapport au club de Rome trente ans après⁶⁴ n'indique aucune inflexion dans les tendances d'évolution définies comme non durables. L'appel lancé en 2017 par plus de 15 000 scientifiques du monde entier⁶⁵ et le rapport spécial du Giec publié en octobre 2018 le confirment, en soulignant l'échec à résoudre les défis environnementaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, à enrayer les pollutions et à préserver les habitats naturels.

Fondées sur des références à des études scientifiques toutes concordantes ou à des analyses statistiques non intuitives, plus que sur l'expérience vécue de chacun et de chacune, ces transitions nécessaires doivent être bien comprises.

La transition écologique désigne ainsi la nécessité pour nos économies de rendre leur évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie telles que le climat ou le fonctionnement

62 *The limits to growth*, Chelsea Green Publishing 1972, trad. française *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard 1972.

63 Le rapport Brundtland a donné en 1987 une définition officielle du développement durable, déjà citée plus haut.

64 Donella Meadows, Jorgen Randers, et Dennis Meadows, *Limits to Growth. The 30-Year Update*, 2004, et *Les limites à la croissance (dans un monde fini)*, édition Rue de l'échiquier Paris 2012.

65 *Le cri d'alarme de quinze mille scientifiques sur l'état de la planète* sur lemonde.fr, 13 novembre 2017, en anglais : *World Scientists' Warning to Humanity : A Second Notice* sur academic.oup.com, 13 novembre 2017.

des écosystèmes. Elle recouvre tout processus de transformation de l'économie visant à maintenir ces ressources et régulations en-deçà de seuils critiques pour la viabilité de nos sociétés. Elle suppose donc non seulement un découplage entre la croissance économique et les prélèvements, en quantité et qualité, sur le capital naturel (habitats, ressources et régulations physiques, chimiques et biologiques), mais également l'adaptation du rythme de leur utilisation à notre capacité à entretenir ces régulations et renouveler ces ressources.

Les principaux enjeux de la transition écologique portent sur la stabilité du climat, la préservation des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources : matières premières, eau, sols, déchets. Le cadre de cette transition a été fixé et confirmé par des accords internationaux dont la France est signataire, notamment l'accord de Paris sur le climat en décembre 2015 et l'accord des Nations unies de septembre 2015 fixant les objectifs de développement durable (ODD) pour 2030. Le développement durable, au sens actuel que donne à ce terme cet accord de septembre 2015 sur les ODD, intègre à côté d'objectifs environnementaux sur le climat, la biodiversité ou la protection des océans des objectifs sociaux ou sociétaux tels que la lutte contre la pauvreté ou la faim, l'accès à l'éducation et à la santé, l'égalité des sexes, la réduction des inégalités, la justice.

Il existe en France des territoires qui ont fait le choix de se développer selon des objectifs de transition, à partir de leur situation propre : c'est, par exemple le cas de Loos en Gohelle (62), de la vallée de la Drôme, du pays de Figeac (46) ou de celui de Tramayes (71)⁶⁶. Certains de ces territoires sont regroupés au sein du réseau des Territoires à Energie Positive, réseau d'expérimentation et de mutualisation qui rassemble une cinquantaine de collectivités ou intercommunalités en France. Ces territoires intègrent également des objectifs de solidarité entre les territoires urbains et ruraux.

En parallèle, des mobilisations citoyennes et d'organisation de la société civile se sont développées pour construire des alternatives mais aussi pour souligner la lente progression des politiques publiques en matière de changement environnemental. Des initiatives comme « L'affaire du siècle », les manifestations lycéennes *#Fridaysforfuture* ou encore l'appel à une grève internationale pour le climat en sont quelques exemples.

De leur côté, de nombreuses entreprises ont également intégré ces problématiques non seulement sous l'angle de la conformité à de nouvelles exigences mais en les considérant comme des opportunités de développement et de croissance.

La situation des Outre-mer est en la matière très particulière. La responsabilité de la France sur la forêt guyanaise et le maintien de son intégrité, les questions de pollution des sols et des eaux par l'utilisation de produits phytocides et pesticides dans les Antilles (avec la catastrophe sanitaire du Chlordécone), les retards d'infrastructures et de services environnementaux dans des collectivités à très forte

66 Cf. notamment pour Loos en Gohelle : <http://www.territoires-energie-positive.fr/actus/loos-en-gohelle-cellule-souche-des-transitions-energetiques-territoriales>, pour Figeac : <https://www.fermesdefigeac.coop/nos-metiers/energies-renouvelables/> et pour Tramayes : <http://www.tramayes.com/>.

croissance démographique nécessitent des politiques publiques de développement durable spécifiques à ces territoires, avec des moyens dédiés importants.

En matière de politiques publiques, la transition écologique se décline en actions opérationnelles dans les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'énergie, de logement, de transport, d'agriculture et sylviculture. La transition énergétique, directement liée à la transition écologique, vise à diminuer et diversifier les consommations énergétiques, à diminuer la dépendance de notre pays aux combustibles fossiles émetteurs de gaz à effet de serre pour lutter contre le dérèglement climatique, et à réduire la dépendance à des approvisionnements non maîtrisés et les risques technologiques.

*
* *

A l'issue de ce rappel des fractures qui traversent la France et des transitions dans lesquelles elle est engagée, se dégage le constat plus global d'une **dégradation de la confiance à l'égard du fonctionnement démocratique, considéré par beaucoup comme défaillant.**

Certes, **une telle situation n'est pas propre à la France.** Dans beaucoup de démocraties, les partis « antisystème », de gauche comme de droite, deviennent incontournables, qu'ils soient au pouvoir comme en Italie, qu'ils soient intégrés au Gouvernement ou qu'ils inspirent un style de gouvernance.

Comme dans d'autres démocraties, le citoyen est en France **trop peu impliqué dans les trois temps de l'action publique : la préparation, la décision et l'évaluation de la mise en œuvre.**

C'est sur la base de ces constats que seront établies les préconisations du chapitre suivant.

Chapitre 2 : Pour un pacte productif, social et écologique

Les fractures et les transitions identifiées dans la première partie nécessitent des mesures relevant de politiques publiques dans de nombreux domaines. L'intérêt général qui doit inspirer ces mesures ne peut se définir que dans un cadre de participation collective entièrement renouvelé. C'est pourquoi, pour répondre aux enjeux identifiés, le Cese propose la mise en place d'un **pacte productif, social et écologique** associant les parties prenantes à son élaboration et à sa mise en œuvre.

I - RÉSORBER LES INÉGALITÉS, S'ENGAGER DANS LA DURABILITÉ

La prospérité contribue à la cohésion sociale et facilite les actions de redistribution. Elle doit rester un objectif des politiques publiques et intégrer la durabilité. Cependant, « *Faire reposer l'avenir de la cohésion nationale sur les seules performances de notre économie risquerait de nous rendre aveugles à la pluralité des ferments de division comme à la nécessité de dessiner un horizon collectif doté de sens, qui ne saurait être purement quantitatif. La piste consistant à mettre en œuvre, dans tous les secteurs, des politiques pro croissance, sans porter une attention fine aux effets de distribution, sans considération pour le préjudice subi par telle ou telle catégorie de la population, pourrait même aboutir à creuser plusieurs des lignes de faille identifiées.* » Ces failles font aussi l'objet de la première partie de cet avis.

Par ailleurs, comme l'a rappelé la philosophe Catherine Larrère dans son audition, les personnes sont inégalement affectées par les risques environnementaux et cela est inversement proportionnel à la contribution qu'ils ont eu au changement climatique : les populations les plus pauvres sont plus touchées par les conséquences du changement climatique. Les crises écologiques aggravent les inégalités, ce qui doit renforcer les liaisons faites entre les politiques environnementales, sociales et économiques.

A - Créer des richesses, mieux les partager et refonder la fiscalité

1. Créer des richesses

1.1. L'éducation

L'éducation est une des bases fondamentales de la création des richesses ainsi que de la construction de la République et de la citoyenneté. Sa capacité à corriger les inégalités sociales et territoriales des enfants qu'elle accueille se dégrade comme le montrent les résultats des enquêtes Pisa (voir chapitre « Des fractures sociales »). Ainsi, un enfant de cadre supérieur, à l'issue de ses études, a 4,5 fois plus de chance qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aux 20 % les plus aisés. L'École apparaît alors

comme une institution de reproduction des inégalités qui continue d'être pilotée par l'objectif de formation des élites au nom de la promesse méritocratique (carte scolaire sur critères de résidence ; filières sélectives et cloisonnées ; orientation par l'échec, accès payant au secteur privé et aux écoles supérieures, etc.). La France ne peut se satisfaire de cette situation où l'avenir est prédéterminé par les conditions de naissance des individus.

La société française est diverse et très fracturée : l'offre éducative doit en tenir compte en privilégiant des dispositifs de long terme de prévention et de remédiation qui soutiennent l'action des enseignantes et enseignants, sans mettre en difficulté leur liberté pédagogique, qui renforcent le lien avec les parents et contribuent effectivement à renforcer l'acquisition du socle de compétences pour tous les enfants. En même temps, le système éducatif doit mieux reconnaître les métiers de l'enseignement en termes de formation initiale et continue et de rémunération, ce qui contribuera aussi à les rendre plus attractifs.

L'enseignement supérieur est caractérisé par une multiplicité de voies qui constituent un système à plusieurs vitesses socialement et culturellement discriminant.

Préconisation n° 1 : éducation

Objectif : Faire de l'éducation un outil de **réduction des inégalités et d'intégration sociale**.

Actions à engager : Le Cese préconise de :

- favoriser et diffuser les **pratiques innovantes et inclusives**, en particulier pédagogiques, en développant les travaux en commun autour de projets ;
- renforcer la **mixité sociale** par les critères et méthodes adaptés, dans l'attribution des moyens aux établissements scolaires, dans l'accessibilité à la culture et aux activités physiques et sportives et dans l'accès à l'enseignement supérieur ;
- renforcer les **liens école/familles** en développant les « espaces parents » au sein des établissements ouverts à toutes les familles ;
- organiser les **parcours de formation** à partir des besoins des enfants et des jeunes en scolarité, en études supérieures, en apprentissage ou en formation professionnelle ;
- renforcer le **dialogue système éducatif/professionnels** notamment pour intégrer au plus vite l'évolution des métiers ;
- développer dès le plus jeune âge (notamment par la participation active à la vie scolaire) et tout au long de la vie une **éducation civique et au développement durable** ;
- développer les **compétences de créativité, d'autonomie, de capacités relationnelles et de savoir-faire transversaux** en complément des connaissances déjà enseignées ;

- faciliter financièrement l'accès aux **échanges internationaux** pour tous les jeunes et toutes les jeunes en scolarité ou en apprentissage, en étude ou en formation professionnelle.

Le Cese rappelle en outre :

- que **la culture et le sport** sont des facteurs d'éducation et d'inclusion sociale par les liens aux autres, la création et les dépassements personnels qu'ils impliquent ;

- qu'il conviendrait d'adosser les formations de **l'enseignement supérieur à la recherche** et de permettre une égalité d'accès à ce dernier par une simplification et une meilleure lisibilité de son organisation.

Retisser des liens, lutter contre l'isolement, apprendre le « vivre ensemble » et faire valoir ses droits sont des enjeux tout au long de la vie. Ils relèvent de la vie familiale et également de l'engagement associatif et de l'éducation populaire qu'il convient donc de favoriser, en cohérence et en coopération avec les services publics compétents (école, service public de l'emploi, action sociale, sports, culture, etc.).

1.2. Soutien à l'industrie

Ce qui est attendu de l'économie, c'est de créer de la richesse qui réponde aux besoins, de retrouver le plein emploi, d'améliorer la qualité de vie tout en assurant durablement l'avenir. L'évolution du coût du travail peut mettre les salariées et salariés en concurrence et les appauvrir. Les nouveaux modèles économiques et sociaux respectueux de l'homme et de son environnement doivent donc se fonder sur la créativité, l'innovation, la coopération tout au long des chaînes de valeur, la reconnaissance du travail et le respect des normes définies par l'OIT et le droit français, la valorisation des compétences et le dialogue social. Ces modèles doivent intégrer en outre l'économie circulaire qui implique des produits conçus pour être durables, réparables, recyclables ou détruits proprement.

Cette économie de la qualité est déterminante pour la cohésion sociale, elle-même indispensable pour relever les défis des mutations en cours, écologiques, énergétique technologiques, professionnelles et organisationnelles du système productif.

La réindustrialisation de la France⁶⁷ basée sur une économie de la qualité **serait bénéfique**. Le terme « Industrie » doit s'entendre au sens large, avec l'intégration des services qui lui sont liés (recherche, conception, *marketing*, etc.). Outre qu'elle participerait au rééquilibrage de la balance commerciale, elle tirerait à la hausse :

- la revitalisation de territoires, le nombre d'emplois qualifiés, directs ou induits et donc les salaires ainsi que les capacités de financement de services aux personnes ;
- les innovations et des gains de productivité plus rapides, permettant une moindre dépendance à l'égard des contraintes extérieures et une adaptation aux exigences du développement durable ;

67 Avis Cese, *Industrie un moteur de croissance et d'avenir*, mars 2018.

- la satisfaction de besoins nouveaux, par exemple en matière d'énergies, de transports, de communication, etc. ;
- la consommation de services et de produits fabriqués en France.

Le redressement productif de la France requiert un État stratège qui définisse une politique industrielle dans la durée et accompagne sa mise en œuvre de mesures systémiques en lien avec les différents acteurs et actrices territoriaux et européens, pour relever les défis environnementaux et du numérique.

À son niveau, l'Union européenne doit mettre en place des politiques communes, reposant sur la coopération, dans des domaines stratégiques pour le développement économique et les enjeux d'avenir. Elle doit pour cela avoir davantage de moyens institutionnels, et de ressources budgétaires propres, telle une taxe sur les transactions financières dont elle doit promouvoir la mise en place au niveau mondial.

Compte-tenu de la concurrence actuelle par les coûts qui n'est pas favorable à la France, cette réindustrialisation n'est envisageable qu'avec « *un saut qualitatif vers l'avenir* », « *condition de la reconquête de notre compétitivité* » qui « *doit conduire vers un nouveau modèle réconciliant croissance économique, protection de l'environnement et cohésion sociale* »⁶⁸. Cela appelle une politique publique d'incitation et de soutien à la recherche et développement et à l'investissement, notamment de PME-TPE. En effet, l'investissement matériel des entreprises, en France, est actuellement insuffisant et globalement très concentré sur une partie d'entre elles seulement⁶⁹. Il convient aussi d'anticiper et de répondre aux besoins massifs de personnel formé, en donnant toute leur portée au droit d'accès à la formation continue et à l'apprentissage pour développer des emplois et métiers liés aux transitions engagées, telle l'économie circulaire, et pour accompagner les évolutions professionnelles.

La réindustrialisation est envisageable avec une transformation de l'appareil productif qui prenne en compte les transitions citées. Ces transformations mettent au premier plan le travail, son sens, son organisation, et donc l'investissement dans l'humain et dans la modernisation de l'appareil productif. Le Cese recommande donc une nouvelle forme de programmation partenariale, incluant autant l'amont (formation initiale et continue, recherche, ...) que l'aval (services associés, distributions, ...), amorcée par les politiques de filières industrielles.

Préconisation n° 2 : soutien à l'industrie

Objectif : Favoriser la **revitalisation du tissu industriel**, en répondant aux besoins sociaux et aux défis écologiques et numériques, en portant une attention particulière aux secteurs et activités d'avenir, en prenant en compte les logiques de filière et de territoire et en associant toutes les parties prenantes.

Actions à engager : Le Cese préconise de développer la politique de soutien à l'industrie en mettant en place dès 2019 **une programmation pluriannuelle**, évaluée et révisable à échéances régulières, permettant d'avoir une vision de long terme et d'établir les politiques publiques afférentes en matière de recherche et d'innovation,

⁶⁸ Avis Cese, *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, octobre 2011.

⁶⁹ La Fabrique de l'industrie, *L'énigme de l'investissement*, Synthèse de la Fabrique n°3, mai 2017.

d'investissements stratégiques et d'intelligence économique, de formation, de soutien à la coopération des acteurs et actrices économiques. Cette programmation devrait s'appuyer sur les travaux en cours du Conseil national de l'industrie et ses comités sectoriels.

Cette politique industrielle, par son effet d'entraînement, serait bénéfique pour tous les secteurs de l'économie qui participent eux aussi à la création de richesses. C'est notamment le cas des artisanes et artisans, commerces de détail, exploitantes et exploitantes agricoles, ... dont l'existence est en outre un facteur de revitalisation des centres-villes, centre-bourg et zones rurales. La politique industrielle doit donc s'inscrire dans le cadre d'une politique économique générale de développement.

2. Mieux partager les richesses

La compétitivité s'entend, au sens de l'Union européenne, comme « *la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité. Elle peut s'apprécier par l'aptitude d'un territoire à maintenir et à attirer les activités et par celle des entreprises à faire face à leurs concurrentes* »⁷⁰. **C'est pourquoi la réussite économique durable passe par un plus juste partage de la valeur ajoutée**, d'une part, entre salaires, investissement et rémunération du capital **dans l'entreprise**, d'autre part, entre les différents contributeurs au sein de la chaîne de valeur.

La montée en puissance de la fiscalité énergétique, dans un contexte de baisse du prix des énergies fossiles, avait semblé relativement indolore dans un premier temps. Entre 2016 et 2018, la hausse du prix des carburants a propulsé le sujet de la fiscalité écologique au centre des revendications sur le pouvoir d'achat. Les taxes provoquaient en effet un tiers du renchérissement des prix à la pompe, le reste étant principalement imputable à l'envolée des cours mondiaux du pétrole. Au regard des autres pays européens, la progression des taxes sur le gazole a été plus vive en France (seules la Belgique et la Grèce ayant connu des hausses plus soutenues).

En matière de pouvoir d'achat, l'Insee fait le constat d'une stagnation du revenu disponible par unité de consommation⁷¹, en moyenne sur les dix dernières années, à laquelle contribue le poids croissant des dépenses « pré-engagées »⁷². Ce constat a accentué la sensibilité à la hausse du prix de l'énergie.

Dans les chapitres qui suivent, le présent avis formule des propositions qui, mises en œuvre, auraient un impact positif sur cette situation, notamment en matière de fiscalité, de logement et de transport.

⁷⁰ Rapport européen sur la compétitivité, 2003.

⁷¹ Le pouvoir d'achat par unité de consommation rend compte de la composition des ménages. Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres membres de plus de 14 ans pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC).

⁷² Les dépenses pré-engagées concernent notamment les dépenses de logement (eau, gaz, électricité, aux autres combustibles utilisées dans les habitations), les services de télécommunications et de télévision, ainsi que les assurances (hors assurances-vie).

Préconisation n° 3 : pouvoir d'achat

Objectif : Agir sur les revenus, particulièrement des plus modestes.

Actions à engager : Le Cese recommande notamment les mesures suivantes en matière de pouvoir d'achat :

- les négociations et/ou concertations sur **les salaires**, dans le privé comme dans le public, doivent veiller au juste traitement des salariés et salariées et des agents en prenant en compte leur qualification. Elles doivent permettre l'augmentation des salaires et la limitation des écarts ;

- les branches doivent systématiquement revaloriser **les minima** conventionnels et l'État et les collectivités publiques les minima indiciaires pour qu'aucun ne soit inférieur au Smic ;

- outre qu'ils doivent être combattus au nom de la justice, **les écarts injustifiés de salaire entre les femmes et les hommes** doivent faire l'objet de sanctions effectives, telles que prévues par la loi ;

- **un revenu minimum social garanti (RMSG)**, qui n'intègre pas les allocations logement, doit se substituer aux minima sociaux existants à l'exception de l'allocation pour demandeurs d'asile, et partiellement à l'allocation pour adulte handicapé et à l'allocation pour solidarité aux personnes âgées. L'évolution de ce RMSG doit être indexée sur celle du salaire médian ;

- **pour les jeunes** ni en emploi, ni en études, ni en formation qui ne bénéficient d'aucun soutien de leurs parents, le Cese préconise l'attribution dès 18 ans du RMSG qui se substituerait le cas échéant à l'allocation de la Garantie jeunes. Ces derniers contractualiseront avec un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi avec les services de l'emploi ;

- la revalorisation des **pensions de retraite** et des **prestations sociales et familiales** doit prendre en compte l'inflation et les salaires, en veillant, concernant les retraites, à ce que le système demeure pérenne et soutenable ;

- il conviendra de prendre en compte les **charges de famille** dans les réformes à venir.

Le Cese rappelle qu'il existe une diversité de modèles socio-économiques relevant de l'économie sociale et solidaire permettant d'associer les salariées et salariés, les partenaires, les consommateurs et les consommatrices et/ou les citoyennes et citoyens. Ces modèles ont pour mérite d'organiser un partage des moyens et de la richesse à des fins non lucratives.

La transparence en matière salariale et d'avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires, fait également partie des conditions de restauration de la confiance, permettant aussi d'éviter toute information erronée. Il est en particulier nécessaire de rappeler pourquoi certaines fonctions politiques ou publiques justifient un montant de rémunération relativement élevé, pour garantir leur accès à tous et toutes indépendamment de conditions de richesses personnelles et pour prévenir tout risque de corruption. De

même, il est utile de donner des informations sur les rémunérations des dirigeantes et dirigeants des grandes entreprises et sur les fondements de leurs évolutions.

Préconisation n° 4 : transparence des rémunérations

Objectif : Améliorer la **connaissance des rémunérations et avantages** annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires.

Actions à engager : Afin d'améliorer la connaissance des rémunérations et avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires, le Cese préconise une **information précise** concernant les rémunérations et les avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise, des hauts fonctionnaires et des élues et élus politiques, en termes de montant, de principes et de règles d'encadrement, respectant l'anonymat si nécessaire :

- **au sein des entreprises** cotées, dans le cadre de l'information des institutions représentatives du personnel, notamment le bilan social, en faisant apparaître également le salaire moyen de l'entreprise ;

- **pour la fonction publique et les élues et élus** dans le cadre d'un site Internet dédié en adaptant le site internet de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique).

3. Refonder la fiscalité

La création de richesse doit aussi servir l'intérêt général, c'est le sens de **l'impôt, élément central de notre pacte social**. L'impôt finance les équipements, les investissements de long terme, les services publics et la solidarité (en partie avec la sécurité sociale) envers ceux qui en ont besoin. Il est également indispensable à la richesse immatérielle de la nation, en finançant l'éducation, le soutien aux familles et à la société civile organisée, la culture, la formation, etc. En démocratie, le prélèvement sur la richesse que représente l'impôt nécessite qu'il soit accepté. Pour cela il est essentiel qu'il soit compréhensible, connu dans ses principes et ses modalités, transparent dans sa mise en œuvre, son utilisation et ses résultats, équitable et progressif tenant compte des facultés contributives de chacun et chacune. En ce sens, il serait logique que les détenteurs de gros patrimoines et les bénéficiaires de hauts revenus soient plus fortement mis à contribution.

La ressource procurée par l'impôt doit être utilisée avec justice et efficacité.

Quatre éléments caractérisent la France en matière de ressources et de dépenses publiques : un haut niveau de dépenses publiques, un haut niveau d'impôts et taxes, un haut niveau de redistribution, un haut niveau d'endettement. Tout débat sur la fiscalité doit donc aussi porter sur l'optimisation et le niveau des dépenses publiques. Il convient cependant de considérer les besoins en investissements pour réussir les transitions qui sont autant d'enjeux d'avenir. En ce sens, ces investissements d'avenir devraient pouvoir être identifiés et neutralisés dans le calcul du déficit public annuel servant de référence pour l'application de la règle européenne qui limite ce déficit à 3 % du produit intérieur brut.

Un pacte social nécessite une fiscalité plus simple et plus équitable, notamment en matière :

- **de progressivité des impôts directs** ;
- **de solidarité intergénérationnelle**, ce qui nécessite notamment une réflexion sur la fiscalité des droits de succession et donations ainsi que sur la prise en charge solidaire de la perte d'autonomie, enjeu de société prégnant ;
- **écologique**, pour orienter les comportements et financer la mutation vers le développement durable.

La transition écologique ne peut toutefois reposer sur la seule modification des comportements individuels. Le pays doit notamment définir et mettre en œuvre un projet politique de transition, clairement débattu et démocratiquement identifiable et évaluable. La fiscalité écologique qui en découle doit conduire à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle doit simultanément être acceptable et lisible. La fiscalité incitative par les prix du carburant frappe inégalement les personnes selon leur mode de transport, particulièrement celles qui n'ont pas d'alternative au véhicule individuel ni les moyens d'investir dans un véhicule « propre ». C'est pourquoi il est indispensable de mettre immédiatement en place des mesures de correction de cette situation. Par exemple, un « chèque mobilité » ou une aide à l'acquisition d'un véhicule propre, destinés à ces personnes pourraient être des solutions qu'il convient d'étudier très rapidement. Par ailleurs, afin que l'action publique soit mesurable, le projet de loi de finances doit permettre aux citoyennes et citoyens d'identifier clairement les recettes tirées de la fiscalité écologique et les dépenses consacrées à la transition écologique.

Quant à la TVA, elle pénalise les bas revenus, puisque ces derniers sont essentiellement consacrés à la consommation. En la matière, il conviendrait de réactualiser régulièrement la liste existante des produits éligibles à un taux réduit de TVA et d'étudier les modalités d'application d'un taux zéro pour certains produits de première nécessité.

Dans les Outre-mer, un débat doit être lancé sur l'octroi de mer et son adaptation aux spécificités locales. Au regard des taux de pauvreté, il convient d'exonérer de toutes taxes à la consommation un panier de produits de première nécessité dont l'eau. Il devra déboucher sur des évolutions de la fiscalité orientées vers le soutien à la production et à la consommation de produits locaux, sans pour autant pénaliser les consommateurs et consommatrices.

Préconisation n° 5 : justice fiscale

Objectif : Dans le sens de la justice fiscale, qui est une action prioritaire à engager, et face à l'affaiblissement du consentement à l'impôt, **une remise à plat de la fiscalité** est indispensable, dans le sens d'une plus grande progressivité. Elle doit prendre en compte les facultés contributives de chacune et chacun. Elle doit être complétée par une politique plus soutenue de lutte contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal.

Actions à engager : Le Cese demande à l'État d'engager dès 2019 :

- le chantier indispensable de **refondation globale de la fiscalité** dans le sens de la justice fiscale et de l'efficacité sociale, économique et environnementale ;

- les mesures nécessaires à **la taxation** selon le droit commun, là où elles exercent leur activité, **des multinationales** y compris celles du numérique qui opèrent en France. Outre la poursuite de l'amélioration des échanges d'information entre les administrations fiscales et la lutte contre les paradis fiscaux, les États membres doivent donner la priorité à une réforme en profondeur du système, en instaurant une harmonisation fiscale. Afin d'éviter tout blocage lié à la règle européenne de l'unanimité en matière fiscale, le Cese demande que cette réforme soit engagée dans le cadre d'une coopération initiée par la France et l'Allemagne afin de jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale en matière d'élaboration de législations fiscales adaptées à l'économie moderne et à l'ère numérique ;

- l'évaluation des effets sociaux et environnementaux des nombreuses **niches fiscales et autres exonérations**, et leur réexamen en conséquence. Toute aide aux entreprises, tels l'ex-CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et le crédit impôt recherche, doit servir l'intérêt général et en outre être soumise à une obligation de rendre compte de son utilisation et de ses effets.

Le Cese rappelle son avis sur l'évitement fiscal⁷³ et souligne particulièrement la nécessité d'une exigence renforcée à l'égard des *Gafam*⁷⁴.

Il pourrait apporter sa contribution à la préparation d'une refonte globale de la fiscalité, par un avis ultérieur, s'appuyant notamment sur son avis pour une réforme globale de la fiscalité locale⁷⁵.

Redonner sens à la fiscalité ne suffit pas à restaurer la confiance, il faut aussi s'assurer du bon emploi des ressources publiques. Dans cette perspective :

- il convient d'engager une révision en profondeur des missions de la sphère publique, État et collectivités territoriales, afin de réallouer efficacement les ressources sur la base de priorités partagées et de compétences clarifiées ;
- l'élaboration des lois de finances et des lois de programmation ainsi que celle des budgets des collectivités publiques doivent faire une plus large place à la concertation avec la population, tant dans la préparation des décisions que dans leur évaluation. Les décisions elles-mêmes doivent être prises par le pouvoir politique en toute transparence.

B - Assurer un développement durable et solidaire

Pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux de préservation de la vie humaine sur Terre, le développement durable passe par le bien-être des populations, l'atténuation du dérèglement climatique, l'adaptation aux changements globaux et l'arrêt de l'érosion de la biodiversité. Cela nécessite l'ambition et la coordination de multiples politiques thématiques territorialisées : énergie, logement, mobilité, agriculture et alimentation. Les outils de la politique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire doivent permettre d'en garantir la cohérence. Chaque

⁷³ Avis Cese, *Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale*, mars 2016.

⁷⁴ *Gafam* : acronyme pour Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft.

⁷⁵ Cf avis Cese *Pour une réforme globale de la fiscalité locale*.

mesure envisagée doit intégrer les dispositions sociales assurant son acceptabilité : le développement ne peut être durable et accepté que s'il se fonde sur la solidarité et la justice sociale. Nécessaires pour toutes les politiques publiques, la concertation et la co-construction le sont particulièrement dans le domaine des politiques de développement durable, qui nécessitent des transitions fortes.

1. Définir et mettre en œuvre des politiques thématiques intégrées

- **Energie**

La transition énergétique est un volet essentiel de la politique de lutte contre le changement climatique. Le Cese a souligné à plusieurs reprises la nécessité de concilier l'ambition de ces objectifs de transition, et les conditions de leur acceptabilité sociale : celle-ci dépend de mesures qui en limitent les impacts économiques et sociaux négatifs sur toutes les populations, et en particulier les plus fragiles. Il insiste aussi sur la nécessité d'une politique stable et prévisible, permettant aux acteurs et actrices économiques de se mobiliser dans un cadre connu.

Dans l'état actuel, les tendances d'évolution des émissions de gaz à effet de serre sont en contradiction avec les objectifs de réduction fixés par la loi. Les deux secteurs les plus émetteurs, logement et transport, sont directement concernés par les questions de coût des carburants et combustibles fossiles. L'enjeu de réduction des émissions est majeur. Il nécessite le développement de solutions alternatives moins émettrices. En tout état de cause repousser à plus tard les mesures à prendre rendrait les décisions ultérieures encore plus difficiles⁷⁶.

La politique de la France en matière de production et de consommation énergétique, toutes formes d'énergie confondues nécessite elle aussi la concertation et la transparence, compte tenu de ses enjeux majeurs autant sur le pouvoir d'achat des ménages et leurs conditions de vie que sur la transition énergétique, les activités économiques et les budgets publics.

Le débat public organisé en 2018 sur la programmation pluriannuelle de l'énergie a constitué une première tentative de participation citoyenne à l'élaboration de la politique énergétique. Compte tenu de ses conséquences économiques, sociales et environnementales particulièrement lourdes, le Cese estime qu'un débat spécifique sur la politique énergétique globale de la France devrait être organisé dans un avenir proche, en se fondant sur l'évaluation des politiques énergétiques actuelles, et dans des conditions de préparation permettant une claire compréhension des enjeux par tous les participants et toutes les participantes.

76 Cf. avis Cese sur l'article 1er du projet de loi relatif à l'énergie, février 2019.

• Logement

En matière de logement, le retard pris depuis des décennies nécessite un effort d'investissement important, en priorité dans le développement du parc locatif social et dans la rénovation des « passoires énergétiques ». Ainsi la rénovation des logements représente un investissement annuel de l'ordre de 14 Mds d'euros par an tandis que 20 Mds d'euros par an sont jugés nécessaires dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)⁷⁷. Sa mise en œuvre devra être particulièrement vigilante au statut et à la qualité des emplois correspondants⁷⁸, tout en amenant le secteur du bâtiment à monter en compétences. Ces programmes de construction et de rénovation devront être conçus dans une démarche d'habitat écoresponsable, notamment pour éviter le gaspillage de matières premières et celui de l'eau potable et permettre la récupération des eaux pluviales.

La situation du logement locatif et l'élévation du montant des loyers compte tenu de leur impact sur le pouvoir d'achat, devraient faire l'objet du rétablissement d'un encadrement des loyers dans les zones les plus tendues, et les abaissements apportés aux APL devraient être revus, dans leurs modalités de calcul comme dans leurs montants.

Par ailleurs, pour limiter les difficultés de logement des plus vulnérables, il est nécessaire :

- de donner la priorité à la production de logements très sociaux, financés par les PLAI, avec un objectif plus ambitieux de 60 000 logements contre 40 000 actuellement, en veillant par ailleurs au respect de la disposition de la loi SRU relative au pourcentage de logements sociaux par commune ;
- de mener des actions de réhabilitation de l'habitat ancien pour utiliser tout le potentiel existant ;
- d'améliorer l'accès au logement social, notamment *via* des mécanismes de caution ;
- de **prévenir les expulsions** avec un accompagnement individuel des personnes susceptibles d'être expulsées, en liaison avec les créanciers et les bailleurs ;
- d'améliorer l'accès aux logements adaptés aux personnes en situation de handicap, en revenant à l'objectif de 100 % de logements accessibles ;
- de favoriser la création d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dédiés, qui permettraient le financement d'opérations de préemption, restauration et aménagement des centres-villes anciens, privilégiant l'habitat mixte socialement et intergénérationnel.

• Mobilité

Le transport constitue à la fois un poste important dans le budget des ménages, notamment des moins favorisés, et le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi le seul domaine dans lequel les émissions continuent à augmenter,

⁷⁷ I4CE, *Panorama des financements climat 2018*, cité dans l'avis du Cese sur le projet de loi de programmation sur l'énergie, février 2019.

⁷⁸ On constate un recours accru et souvent frauduleux au travail détaché dans ce secteur : cf. avis Cese sur les travailleurs détachés, septembre 2015.

malgré les objectifs ambitieux de réduction affichés par le Gouvernement, en cohérence avec l'accord de Paris conclu en 2015. La fermeture de lignes de chemin de fer, le désengagement du fret ferroviaire et fluvial participent de cette augmentation.

L'amélioration de la situation nécessite des actions multiples, impliquant des acteurs et actrices nombreux : État, collectivités publiques, entreprises, particuliers. Il s'agit de favoriser des modes de transport de moindre impact sur le climat et l'environnement, par plusieurs types d'actions :

- promouvoir au travers des documents d'urbanisme une logique d'aménagement qui intègre les liens entre urbanisme et mobilité et qui limite l'étalement urbain ;
 - accélérer les transformations des infrastructures urbaines de transport, pour faciliter l'accès à des modes de transport collectifs ou partagés et aux mobilités douces (vélos, marche) ;
 - rationaliser les transports dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution, et développer le fret fluvial et ferroviaire ;
 - inciter les partenaires sociaux dans les entreprises à mettre en place des plans de déplacement et de mobilité, par entreprises ou inter-entreprises ;
 - limiter les déplacements professionnels en favorisant le télétravail et les espaces de bureaux partagés.
- **Agriculture et alimentation**

Les politiques agricoles et alimentaires sont fondamentales pour l'économie de notre pays et pour le bien-être des populations. Elles doivent assurer une alimentation de qualité, à prix modéré et en quantité suffisante. Elles orientent aussi, dans une optique de développement durable, les pratiques agricoles, l'aménagement du territoire et la distribution des productions.

L'alimentation a longtemps été, y compris pour les populations urbaines, de provenance essentiellement locale. Cette situation s'est modifiée par l'intensification de l'agriculture, la spécialisation régionale, l'essor de la grande distribution et des groupes de l'agroalimentaire, l'évolution des modes de vie et l'internationalisation des échanges. Mais aujourd'hui, l'urgence climatique, les conséquences négatives environnementales et sociales de certains modèles agricoles, les crises sanitaires, les inquiétudes concernant le lien alimentation/santé, le respect du bien-être animal, conduisent de plus en plus à **privilégier une alimentation dont l'origine et les modes de production apparaissent plus vertueux** (agriculture biologique, circuits de proximité, etc.).

Il convient aussi d'améliorer l'information des consommateurs et consommatrices par la traçabilité des produits, notamment industriels⁷⁹.

Ces politiques d'énergie, de logement, de mobilité, d'agriculture et d'alimentation doivent être anticipées et accompagnées par :

- des mesures en faveur des transitions professionnelles⁸⁰, indispensables pour assurer leur réussite socioéconomique ;

⁷⁹ Avis Cese, *Les circuits de distribution des produits alimentaires*, mai 2016.

⁸⁰ Avis Cese, *L'emploi dans la transition écologique*, juin 2015.

- l'encouragement aux écogestes, à l'échelle des ménages et des communes (tri sélectif des déchets, compostage, réutilisation de matériaux...) et à l'apprentissage de la réparation d'objets usuels, comme les échanges de biens et de services entre particuliers, par exemple dans des tiers lieux⁸¹ ;
- des démarches favorisant l'économie de matières premières et le recyclage, notamment dans la conception et la récupération des emballages des produits. Le remplacement des plastiques par des matériaux recyclables ou biodégradables doit être une priorité ;
- la mise en place des mesures réglementaires permettant l'application du principe pollueur payeur, notamment celles qui relèvent de la compétence nationale pour les transports maritimes et aériens (vols intérieurs).

2. Les supports territoriaux des politiques de développement durable

Il est nécessaire de définir un bilan partagé des inégalités territoriales en matière de revenus, de dotations de l'État, de taux d'endettement, de qualité et de proximité des services publics, de présence de commerces, d'équipements publics et d'hôpitaux. Ce bilan aurait pour finalité de repérer finement les inégalités, de les faire mieux connaître, d'identifier les besoins d'ajustement équitable des fonds publics. Cela permettrait de mieux comprendre la nature des inégalités, d'avoir des éléments mesurables et ainsi de vérifier que les financements sont adaptés et correctement utilisés.

Pour une réelle intégration des politiques de développement durable, celles-ci doivent s'inscrire dans un dispositif commun de participation citoyenne à l'élaboration des décisions. Cela nécessite une clarification des schémas territoriaux dans lesquels s'inscrivent ces politiques, et en particulier les liens entre l'urbanisme, la localisation des activités industrielles, tertiaires, et de loisir, les espaces agricoles et ruraux, les réseaux de transport. Au niveau régional les **schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET)**, et au niveau territorial les schémas de cohérence territoriale (Scot), apparaissent comme les meilleurs supports de tous les schémas territoriaux, pour le développement durable.

Préconisation n° 6 : politique territoriale de développement durable et solidaire

Objectif : Intégrer dans le pacte productif, social et écologique toutes les actions territoriales relevant de politiques concourant à un développement durable et solidaire, par la préservation du pouvoir d'achat et la prise en compte des enjeux écologiques.

Actions à engager, qui doivent être traitées conjointement :

- **énergie** ;
- **logement** ;

⁸¹ Les tiers lieux sont des espaces, portés par des bénévoles et des professionnels, qui offrent un cadre d'échange et de partage, hors travail et domicile.

- **mobilité ;**
- **agriculture et alimentation ;**
- **prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires.**

Préconisation n° 6.1 : énergie

Objectif : **Contribuer à la transition énergétique.**

Actions à engager :

- définir **dans chaque territoire un budget énergie-climat**, sur le modèle expérimenté par les Territoires à énergie positive (Tepos), avec une dotation budgétaire conditionnée à la mise en œuvre d'un contrat et à l'atteinte des objectifs ;
- **soutenir les projets territoriaux** de développement d'énergies renouvelables, dans un cadre de cohérence nationale, en veillant à leur bonne intégration territoriale et à leur acceptabilité, au-delà des seuls critères de moindre coût de production résultant des appels d'offre. La production de chaleur renouvelable, de biogaz et de biométhane devrait avoir une place importante dans ces projets territoriaux ;
- **évaluer ex ante les politiques publiques énergétiques**, en s'attachant à vérifier leurs impacts sur les classes moyennes et modestes et en particulier les 20 % des personnes les plus pauvres.

Préconisation n° 6.2 : logement

Objectif : Permettre à chacun et chacune d'avoir **un logement décent et abordable.**

Actions à engager :

- mettre en place au niveau national dès 2019 **un plan d'investissement ambitieux** pour l'amélioration du logement, inscrit dans les politiques d'urbanisme et cohérent avec les politiques sociales. Il devra rattraper le retard pris dans les programmes de construction de nouveaux logements de qualité et de rénovation du logement ancien, pour en finir avec les logements insalubres et les passoires énergétiques ;
- **rétablir l'intégralité des APL** dans leurs montants comme dans leurs modes de calcul ;
- rendre effective **l'application du droit opposable au logement** ;
- établir un **encadrement des loyers**, pour les zones où, du fait de leur montant, l'accès au logement est très difficile et faire le bilan des premières expérimentations de la loi Alur.

Préconisation n° 6.3 : mobilité

Objectif : **Faciliter la mobilité choisie** et limiter la mobilité contrainte.

Actions à engager :

- mettre en place localement, avec toutes les parties prenantes, **des plans de mobilité** (PDM) :

- favorisant les **modes d'organisation** limitant les déplacements imposés (notamment l'autopartage et le télétravail) et les modes de transport de plus faible impact sur l'environnement (mobilités douces, transports collectifs, transport ferroviaire et fluvial y compris le fret) ;

- facilitant **l'accès aux transports publics** et les conditions de mobilité des personnes rencontrant des difficultés financières ou physiques : personnes âgées ou à mobilité réduite, jeunes rurales et ruraux, femmes seules avec enfants, familles nombreuses, etc. ;

- envisager la mise en place d'un **chèque mobilité** pour les personnes qui n'ont pas d'alternative à l'utilisation d'un véhicule individuel ni les moyens d'investir dans un véhicule propre ;

- développer en milieu rural **des alternatives à la voiture solo** par l'instauration de lignes de covoiturage organisé.

Préconisation n° 6.4 : agriculture et alimentation

Objectifs : Permettre une **alimentation saine** pour tous et toutes et une **agriculture durable**.

Actions à engager :

- prendre appui sur le « **projet alimentaire territorial** », une consommation raisonnée, la restauration collective et de nouveaux lieux de distribution et d'échanges sur les pratiques alimentaires durables ;

- développer les **circuits de proximité**, réorienter les filières agricoles vers l'agroécologie, réorienter la PAC vers l'objectif agroécologique et en faire une politique agricole et alimentaire commune ;

- associer toutes les parties prenantes à la définition des **finalités de la recherche** en agriculture ;

- encourager **l'éducation et l'information des consommateurs** et consommatrices, relative à la composition des produits préemballés, l'origine de fabrication, l'impact social et environnemental et toutes les indications obligatoires, dans un vocabulaire compréhensible par tous et toutes. Le Cese recommande l'usage d'un code permettant d'accéder à ces informations, sur ses équipements personnels ou sur un écran à disposition dans les grandes surfaces.

Dans les Outre-mer, encourager le développement d'une économie productive diversifiée dans les territoires, aider les filières locales à se structurer et privilégier les

circuits courts de production et de distribution. L'expérimentation en cours d'un panier alimentaire à prix réduits devra être évaluée. Si elle s'avère concluante, le Cese préconise d'étudier sa généralisation aux territoires ultra-marins.

Préconisation n° 6.5 : prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires

Objectif : Mieux **structurer l'action territoriale**.

Actions à engager : Afin de disposer d'un **support territorial unique du pacte** productif, social et écologique, intégrant toutes les actions territorialisées des politiques concourant au développement durable (transport, énergie, logement, agriculture), le Cese recommande d'utiliser les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), à leurs échelles respectives :

- ces schémas devront être élaborés dans un **cadre de démocratie participative** ;
- ils devront assurer la **mise en cohérence des politiques** nationales, régionales et locales en ces matières, et intégrer leurs effets cumulés ;
- ils devront intégrer l'objectif d'**optimisation de l'usage des sols**.

C - Recréer du lien

Le lien souvent mis à mal par les fractures sociales et territoriales évoquées plus haut renvoie à la nécessité de services publics efficaces, présents et accessibles⁸². Le haut niveau de prélèvement en France se conjugue avec l'attente légitime de services publics de qualité. Trois domaines en particulier illustrent une insatisfaction en la matière : la répartition géographique de l'offre de soins, l'accès au numérique et l'accès aux droits et à l'accompagnement.

Préconisation n° 7 : principes fondamentaux des services publics

Objectif : **Permettre aux services publics de remplir leur mission**.

Actions à engager : Le Cese recommande de **revenir aux principes fondamentaux des services publics**, qui ont vocation à assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire, leur continuité et leur adaptation aux besoins évolutifs de la société.

⁸² Avis Cese, *Les principes de la fonction publique*, janvier 2017 et *Les métiers de la fonction publique*, juillet 2018.

Pour garantir la qualité du service public, **ses agents doivent être reconnus** par des rémunérations revalorisées et bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions.

1. La répartition géographique de l'offre de soins

L'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire crée des « déserts médicaux ». Ils touchent des zones rurales mais aussi des quartiers urbains sensibles et des centres-villes où rares sont les médecins qui ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires. Déjà 8 %⁸³ au moins de la population est concernée et ils s'étendent rapidement en raison du décalage croissant entre la demande de soins (induite par le vieillissement de la population et la chronicisation des pathologies) et une offre de soins par endroits lacunaire du fait notamment de la diminution du nombre de médecins généralistes libéraux, de la mauvaise répartition géographique des médecins⁸⁴ et de la diminution de leur temps de travail. Il en résulte soit un renoncement aux soins, soit un accès plus difficile. Par ailleurs, les fermetures d'hôpitaux ou de services de maternité ont régulièrement montré la mobilisation des habitantes et habitants et des élus et élus des territoires concernés pour protester contre ces décisions.

Le Cese rappelle qu'en matière de **lutte contre les déserts médicaux**, il préconise que les Agences régionale de santé (ARS) soient au cœur de l'animation de la régulation des communautés professionnelles territoriales de santé et que l'État utilise le levier du conventionnement sélectif pour réguler l'installation des médecins spécialistes de deuxième recours en secteur 2⁸⁵.

Préconisation n° 8 : offre de soins

Objectif : Garantir un **accès aux soins primaires de santé et aux droits sociaux**, coordonné sur tout le territoire.

Actions à engager : Le Cese préconise de co-construire localement **un parcours de prévention/promotion et de prise en charge**. Cette démarche doit se construire avec l'ensemble des partenaires des secteurs médical, social, médico-social et éducatif et associer les usagères et usagers et les patientes et patients. Ce parcours doit concerner tous les âges et comporter un accueil inconditionnel de premier niveau, dans la proximité, pour accompagner les personnes.

Il recommande aussi de **redéfinir les périmètres d'exercice des professionnels et professionnelles de santé**, pour les rendre plus complémentaires. Par ailleurs, il faut aussi :

- **coordonner l'offre hospitalière et libérale** en ville ;
- **rééquilibrer l'offre hospitalière** entre besoins de proximité et haute technologie, sur des critères sociodémographiques.

83 Les Dossiers de la Drees n° 7, mai 2017, *Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ?*.

84 Avis Cese, *Les déserts médicaux*, décembre 2017.

85 Avis Cese *Les déserts médicaux*, décembre 2017.

2. L'accès au numérique

Le numérique peut rapprocher ou au contraire éloigner les populations des services publics. D'un côté, la dématérialisation des démarches répond à des exigences de simplification du service rendu, de rapidité et de moindre coût. De l'autre, elle supprime le contact humain au guichet, qui a sa propre valeur pour ceux qui le souhaitent et qui est le mode d'accueil à privilégier pour les publics en difficulté et ceux les moins à l'aise avec l'écrit ou l'usage du numérique (« illectronisme »). Selon le Défenseur des droits, 13 millions de personnes sont « *éloignées du numérique* », dont 6,7 millions ne se connectent jamais à Internet⁸⁶.

La couverture réseau du territoire est un autre problème avec les difficultés de débit et les zones blanches.

Cette « fracture numérique » compromet l'accès aux services publics et aux droits. Les potentialités du numérique ne pourront être complètement exploitées que par des investissements dans les infrastructures de réseau et par une formation à l'utilisation des outils. Pour ce faire, les tiers lieux peuvent être une des solutions⁸⁷. Mais cela ne suffira pas et la logique de réorganisation des administrations doit se concilier avec le maintien de services publics de proximité.

Préconisation n° 9 : numérique

Objectif : Faciliter **l'accès de tous et de toutes au numérique**, sans exclure aucun territoire ni aucune personne.

Actions à engager :

- accélérer et finaliser avec les opérateurs le plan d'investissement pour **résoudre le problème des « zones blanches »** par accès aux réseaux de téléphonie selon les meilleures techniques disponibles (fixe, satellite, mobile 3G, 4G ou plus tard 5G) ;
- développer **les formations aux usages du numérique** en s'appuyant notamment sur les « tiers lieux ».

Dans ce domaine, l'enjeu de la protection et de l'utilisation des données est stratégique⁸⁸.

3. L'accès aux droits et à l'accompagnement

Dans bien des domaines, **une personne peut se heurter à la complexité des accès aux droits ou à des services d'accompagnement** pourtant existants. C'est un facteur important de non recours aux droits et d'isolement social qui frappe plus encore les publics en difficulté.

L'accès aux droits et à l'accompagnement est une question qui touche directement les jeunes, qui n'ont pas accès au droit commun et aux minimas sociaux, dépendant ainsi des solidarités familiales (voir préconisation n°3).

86 Défenseur des droits, *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*, janvier 2019.

87 La notion de tiers lieux a été définie dans la note de bas de page n° 81.

88 Cf. avis Cese en cours *Pour une politique de souveraineté européenne du numérique*.

Ainsi, en matière de lutte contre la pauvreté, pour ne pas y entrer ou pour en sortir, la mise en place d'un droit à l'accompagnement global, social, environnemental et vers la santé et l'emploi est nécessaire. Il doit s'appuyer sur le développement d'un maillage territorial, en lien avec les collectivités et les professionnels, d'équipes citoyennes, « accélératrices d'initiatives ». Elles contribueraient à rompre l'isolement social des personnes en grande précarité, facilitant leur participation à la vie sociale, culturelle et citoyenne. Dans le même sens, il est nécessaire de développer l'accompagnement des personnes sans domicile fixe et l'amplitude horaire des services les concernant.

Préconisation n° 10 : accès aux services publics et du quotidien

Objectif : Sur tout le territoire, **assurer au quotidien un accès aux services publics** et du quotidien : diverses prestations sociales et familiales, services administratifs, offre de soins, démarches de recherche d'emploi, services postaux et bancaires, orientation scolaire, accès au numérique.

Actions à engager :

- assurer **un panier de services publics** quotidiens et de proximité selon des critères de densité et de distance (ou de temps de déplacement) ;
- ce panier prendrait la forme, par territoire pertinent, d'**un point d'accueil dédié**, mutualisateur, fixe ou itinérant. Ce point d'accueil devra comporter une présence humaine et faire appel à des personnels des services publics. Il pourra également s'appuyer sur des acteurs et actrices associatifs et/ou de proximité. Un peu plus de 1 200 maisons de services au public existent déjà, avec un rôle déterminant des communes, intercommunalités et départements.

Le Cese préconise également, pour lutter contre l'isolement social, d'investir dans le développement social local pour dynamiser et rendre accessibles à toutes les personnes, quelle que soit leur situation, l'initiative associative, l'entraide collective et la participation à la vie sociale.

II - RECRÉER LA CONFIANCE PAR UN PACTE DÉMOCRATIQUE

Les fractures dans la représentation démocratique, évoquées au chapitre 1.I.D, appellent des changements profonds de notre système représentatif, d'autant plus qu'existe une tension entre une demande de plus de démocratie participative et parfois une demande d'un régime plus autoritaire. Le Cese prend clairement parti pour prendre davantage en compte la demande de participation des citoyennes et citoyens, les inclure dans les processus de décision, assurer un lien meilleur entre gouvernants et gouvernés, donner plus de transparence et permettre le contrôle des décisions publiques. Ainsi nous aboutirions à de meilleures décisions, plus co-construites, comprises et partagées. Plusieurs auditionnées et auditionnés ont souligné que la méthode constituait un élément important dans l'acceptation d'une décision. L'enjeu est donc de construire un modèle qui permette de passer de la colère à l'engagement tout en redonnant du sens à travers un projet collectif de

société dans lequel l'ensemble des citoyennes et citoyens puissent se retrouver. Cela implique de prendre le temps du débat puis de la décision.

Afin de réussir cette rénovation démocratique, le Cese propose un pacte, pour recréer de la confiance. La solution se trouve probablement dans l'articulation entre démocratie représentative, démocratie participative et démocratie sociale, qui commence par une clarification du rôle et des responsabilités de chacun et de chacune. Cette articulation devra être enrichie d'outils qui permettent une réelle participation de la parole citoyenne et sa prise en compte dans la décision. Ces outils pourraient passer par des modifications institutionnelles et de l'ingénierie démocratique.

Le levier majeur de cette refondation de notre pacte démocratique est l'éducation qu'elle soit formelle ou informelle. De même il convient de respecter la légitimité et le périmètre d'action des corps intermédiaires.

A - Le débat institutionnel

Les institutions dont se dote la société sont des éléments essentiels et incontournables d'un pacte du « vivre ensemble ». Le débat d'opinion actuel porte pour une part sur l'implication des personnes dans la construction des décisions publiques, notamment par la voie directe référendaire, par la prise en compte du vote blanc ou du tirage au sort ou par différentes formes d'association de groupes de personnes aux processus de décision ou aux instances délibératives. Ces questions relèvent d'une réforme constitutionnelle, **après un débat démocratique, éclairé et complet**, qui dépasse le cadre du présent avis, sauf en ce qui concerne la participation citoyenne traitée dans ce chapitre. Toutefois le Cese souligne que toutes les évolutions envisagées ou proposées dans l'opinion publique méritent examen. C'est pourquoi il appelle à une réflexion de fond, compte tenu des enjeux. Cette réflexion doit associer la population, en commençant par mieux éclairer le sujet, souvent mal connu et dont la complexité est certaine.

En matière de participation citoyenne, le Cese considère nécessaire une évolution significative de notre système démocratique. Les expériences novatrices qu'il a initiées, notamment dans le cadre du présent avis avec un groupe citoyen, alimenteront la réflexion collective. Il souligne que l'implication des corps intermédiaires dans les processus de démocratie participative est indispensable.

Préconisation n° 11 : débat institutionnel

Objectif : Éclairer l'opinion sur **les processus participatifs**.

Actions à engager :

Plusieurs formes de participations citoyennes existent. Il s'agit de **mettre en place au cas par cas la forme la plus adaptée**.

Le Cese propose qu'un **débat spécifique sur les méthodes de participation** des citoyennes et citoyens au processus de décision publique soit organisé à l'initiative du Gouvernement et des assemblées parlementaires, après la clôture du

Grand débat national. Le Cese versera au débat les éléments d'analyse de sa propre expérience.

Dissensus : Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse aurait souhaité deux préconisations supplémentaires en faveur : de la comptabilisation du vote blanc dans les résultats des élections politiques et d'une réforme facilitant le référendum d'initiative partagée et laissant plus de liberté et de considération à l'initiative citoyenne dans ce dispositif. Pour le Cese, ces deux sujets dépassent le cadre du présent avis et relèvent d'une réforme constitutionnelle.

Pour permettre le renouvellement du personnel politique, le Cese est favorable à :

- l'élaboration d'un statut de l'élu transparent, protecteur et qui permet le retour à l'emploi ;
- la pénalisation plus forte des partis politiques qui ne respectent pas la parité.

B - Concevoir les politiques publiques avec la population

La convention d'Aarhus⁸⁹, et la charte française de l'environnement adoptée par la loi constitutionnelle de 2005, prévoient que « *toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* »⁹⁰.

Les deux questions de **l'information du public** et de sa **participation à l'élaboration des décisions** apparaissent majeures, en matière de rétablissement du lien de confiance entre la population et les autorités publiques.

Ces dispositions sont actuellement limitées aux questions environnementales. Le rétablissement de la confiance de la société envers les pouvoirs publics nécessite pour le Cese l'extension de ces principes, bases d'une démocratie plus ouverte.

Préconisation n° 12 : participation à la préparation des décisions publiques

Objectif : Étendre à l'ensemble des décisions publiques, sauf restrictions liées à la sécurité, **les principes d'accès aux données et de participation** issus de la convention d'Aarhus.

Actions à engager : Le Cese préconise que l'État examine, dès 2019, les possibilités d'**extension de l'accès du public aux données et de sa participation** avec les restrictions nécessaires.

L'application réelle de ces principes aux projets ou décisions complexes imposent de répondre à plusieurs questions préalables, portant sur la fiabilité des informations et les modalités de participation.

⁸⁹ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée en 1998 par 39 états dont la France.

⁹⁰ Article 7 de la charte de l'environnement.

- Comment disposer d'informations fiables?

La préparation des décisions nécessite toujours un travail d'expertise à partir de données souvent difficiles à utiliser pour des non-professionnels : ce travail est nécessaire pour éviter les biais résultant d'informations fausses ou insuffisantes.

La fiabilité, la qualité et la publicité de l'expertise imposent quelques règles : séparation stricte entre la responsabilité de l'expert et celle du décideur public⁹¹, publication des liens d'intérêt des experts justifiant leur absence de conflit d'intérêt sur la question traitée, expertise collective ou relecture par d'autres experts, tierce-expertise en cas de controverses identifiées. Toutes les disciplines doivent y participer et l'expertise publique doit y avoir sa place (organismes publics de recherche, académies, universités, etc.)

Dans le cas fréquent de controverses entre experts, une rigueur particulière s'impose en matière d'identification des questions controversées, de recueil des points de vue argumentés et d'expression de leur synthèse. Cette démarche « **d'expertise de controverse** » doit être l'occasion de faire le partage entre ce qui relève d'avis d'experts et ce qui relève d'arbitrages politiques, éclairés mais non prédéterminés par les avis d'experts.

Le risque de voir diffuser largement des informations fausses est très élevé : la formation, dès le jeune âge, à la critique des informations immédiatement accessibles sur Internet apparaît à ce titre indispensable pour le bon fonctionnement démocratique de notre société.

L'évaluation des politiques publiques constitue aussi un élément majeur dans ce travail d'expertise. La culture d'évaluation⁹² doit être intégrée beaucoup plus systématiquement dans les processus de préparation des décisions, pour en améliorer la qualité. Elle ne doit pas se limiter aux aspects financiers mais s'étendre à l'ensemble des conséquences sociales, économiques et environnementales des décisions, telles que peuvent les percevoir toutes les parties prenantes.

- Consultation, ou concertation ?

La **consultation** du public vise à lui demander son avis sur un projet ou une décision déjà définie. La **concertation** a pour objet de définir ou modifier avec le public les orientations envisagées, après échange d'arguments et explicitation des points de vue de chacun et chacune.

La consultation, sous la forme de l'enquête publique, est d'usage courant en matière d'urbanisme et pour tous les projets soumis à déclaration d'utilité publique ou à autorisation administrative préalable. Sous la garantie d'un commissaire enquêteur, elle n'intervient qu'en fin d'étude du projet.

C'est pourquoi a été introduit par la loi le principe du « débat public », concertation organisée très tôt dans le processus d'étude du projet ou du programme, pour en discuter le principe et en définir les objectifs en amont des études.

91 La confusion entre les rôles de l'expert technique et du décideur politique est ce qui définit, étymologiquement, la « technocratie ». On rappellera que dans la démocratie grecque, les experts, considérés comme des esclaves, ne participaient pas aux délibérations sur l'agora.

92 Cf. avis et rapport Cese, *Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques*, septembre 2015.

Les débats publics sont organisés sous l'égide d'une **autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP)**, chargée de garantir la neutralité et le bon déroulement du débat.

Entre ces deux phases de participation du public, très tôt pour le débat public ou très tard pour l'enquête publique dans la vie du projet, d'autres concertations formalisées ou non sont à développer en cours de vie du projet.

- Quel public ?

Dans les débats publics comme dans les enquêtes publiques, le principe retenu est l'ouverture à tous ceux et toutes celles qui veulent et peuvent participer, sans aucune restriction. Très ouvert et équitable en apparence, ce principe conduit en fait à des biais de représentation importants : sur-représentation de celles et ceux qui ont la possibilité de participer aux horaires et lieux fixés, et qui ont les moyens ou l'habitude de s'exprimer en public, mais aussi sur-représentation des opposants organisés, et sous-représentation des « sans voix ». Afin de lever les freins à la participation, le Cese recommande la mise en place de moyens adaptés : garde d'enfants sur les lieux de débat, aide aux transports.

Pour éviter ces biais, différentes formules de participations de citoyennes et citoyens tirés au sort ou choisis sur panels à partir de critères de représentativité (genres, catégories socioprofessionnelles, origine géographique, etc.) ont été expérimentées, notamment par la CNDP⁹³. L'élaboration du présent avis repose sur une expérience de ce type par le Cese. Ces formules présentent l'intérêt d'éclairer les avis rendus par l'expression de citoyennes et citoyens habituellement extérieurs aux circuits de décision : l'extension et l'évaluation de ces expériences par des spécialistes de la concertation est à développer.

Préconisation n° 13 : participation du public à la préparation des projets et programmes

Objectif : Mettre en place des méthodes opérationnelles améliorant **les conditions de participation réelle du public** à la préparation des décisions.

Actions à engager :

- définir, pour tous les grands projets ou programmes publics, **des règles de validation des données et de bonnes pratiques d'expertise** ;
- **diversifier les formes de concertation** sur les grands projets et programmes, après les débats publics et avant les enquêtes publiques ;
- poursuivre, diversifier et **évaluer les expériences** de participation citoyenne.

⁹³ « ateliers citoyens », à l'occasion de débats publics, ou groupes plus nombreux comme le G400, groupe de 400 citoyennes et citoyens consultés sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie.

C - La proximité des territoires et l'Europe : des atouts

Pour combler le déficit démocratique en rendant le fonctionnement des pouvoirs publics compréhensible par la société, **le partage de compétences entre les différents niveaux de décisions** doit être simplifié et clarifié. Presque toutes les politiques publiques impliquent désormais une pluralité de responsabilités à l'échelle locale (commune, intercommunalité, département, région, métropole), nationale (État, autorités administratives indépendantes) et supranationale (l'Union européenne). L'illusion d'un État qui serait le seul capable d'agir sur le cours des choses provoque des déceptions et empêche de **profiter pleinement des complémentarités** entre ces différents échelons de décision. L'enjeu est **d'exercer les compétences au niveau le plus qualifié pour répondre aux besoins**, conformément au **principe de subsidiarité** :

- **la décentralisation**, qui transfère certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales avec les moyens nécessaires pour ne pas accentuer les inégalités territoriales, doit permettre de mieux repérer et satisfaire les besoins dans la proximité ;
- certains sujets ne pouvant être traités efficacement au niveau d'une région ou d'un État, **l'Union européenne** apparaît alors l'échelon pertinent de prise de décision.

Lorsque l'action publique territoriale implique plusieurs niveaux décisionnels, elle doit être mieux coordonnée pour rester lisible et cohérente.

Dans ce dispositif, la juste place des missions de l'État au niveau national comme aux niveaux déconcentrés, et son organisation, doivent être réexaminées pour qu'il assure toutes ses responsabilités et rien qu'elles. Ses responsabilités de base (éduquer, soigner, protéger, contrôler) sont des facteurs essentiels de cohésion sociale et doivent être assurées sur tout le territoire métropolitain comme dans les Outre-mer.

1. Les territoires

Trop de politiques territoriales impliquent des niveaux de décision mal coordonnés. Par exemple, aucun dispositif ne permet aujourd'hui de vérifier que l'addition des objectifs définis dans des schémas régionaux est conforme aux programmations nationales, ni que la somme des plans d'actions des territoires d'une région permet d'atteindre les objectifs régionaux. De même, en matière de développement économique (aide aux entreprises), si la région est seule compétente en vertu de la loi NOTRe⁹⁴, il s'avère que l'ensemble des autres échelons sont

94 Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

autorisés, dans de nombreux cas, à verser des aides⁹⁵. Cette gouvernance éclatée nuit à l'efficacité de l'action publique comme à son appropriation par les citoyennes et citoyens. **Il convient de regrouper au niveau régional et au niveau territorial pertinent l'ensemble des programmations territorialisées**, afin d'en assurer la cohérence⁹⁶.

Au niveau communal, des expériences de démocratie participative se sont avérées concluantes. Ainsi, à Kingersheim, des conseils participatifs portent sur toutes les grandes décisions de la commune. Ils sont composés de 40 % de volontaires, de 20 % de personnes directement concernées et de 40 % de citoyennes et citoyens tirés au sort. Les membres de ces conseils reçoivent une formation préalable et les élues et élus sont là davantage en tant qu'animateurs et animatrices que décideurs⁹⁷, même si la décision revient *in fine* à la commune. Selon Jo Spiegel, maire de cette commune, les animateurs et animatrices du débat public jouent un rôle essentiel pour concevoir, organiser et animer les dispositifs de participation citoyenne. Ce sont de véritables « ingénieurs du débat public ». Un master d'ingénierie de la concertation existe par exemple déjà à l'Université Paris-I. L'organisation de tels débats nécessitera la mise en place de moyens matériels dédiés.

Préconisation n° 14 : co-construction des projets de territoires

Objectif : Le Pacte productif, social et écologique doit reposer au niveau local sur des **projets de territoire, co-construits** avec les parties prenantes et traduits ensuite dans tous les documents publics opposables.

Actions à engager :

- renforcer la démocratie représentative en soutenant, développant et évaluant des **expérimentations de démocratie participative**, notamment à l'échelon communal et intercommunal ;
- à cette fin, faciliter le recours et développer la formation à **l'ingénierie du débat public**.

2. Le niveau européen : rapprocher les citoyennes et citoyens et l'Europe

Conformément au principe de subsidiarité, l'Union européenne intervient « *seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres [...] mais peuvent l'être mieux, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, au niveau de l'Union* » (article 5 du Traité de l'Union européenne). Ainsi, s'agissant d'enjeux transfrontaliers, l'Union européenne est l'échelon pertinent pour définir des normes environnementales, sanitaires, ou encore commerciales. Il est souvent reproché à l'UE de ne pas agir suffisamment dans le domaine social : les compétences sont partagées avec les États membres et nombre d'entre eux freinent les éventuelles

⁹⁵ Cour des comptes, *Les finances publiques locales*, octobre 2017, p. 134.

⁹⁶ Cf. plus haut préconisation n° 6.5.

⁹⁷ Audition de Jo Spiegel, maire de Kingersheim, au Cese le 31 janvier 2019.

réglementations européennes. Le socle européen des droits sociaux, signé en novembre 2017 par la Commission, le Conseil et le Parlement européen, est cependant une avancée significative et le Cese souhaite qu'il serve de base à des engagements concrets des États⁹⁸, par exemple le projet de directive en matière de conciliation vie familiale – vie professionnelle tout au long de la vie.

Il est regrettable que les États aient tendance à se défaire sur l'Europe quand des décisions déplaisent à leur opinion publique, alors que les représentantes et représentants des gouvernements nationaux au sein du Conseil de l'Union légifèrent avec le Parlement européen. **Une meilleure communication sur ce qui relève du niveau européen** permettrait aux populations de mieux appréhender ce processus décisionnel, de mieux repérer ses enjeux et de mieux comprendre les décisions. Elle donnerait sa juste dimension aux débats politiques sur les enjeux européens qui sont bien concrets (interdiction de pesticides, normes de sécurité au travail, accords commerciaux, etc.).

Les médias laissent peu de place à cette actualité européenne. Or, évoquer les directives et les règlements européens lors de leur mise en application, c'est-à-dire après que les décisions aient été prises, ne permet pas de percevoir ni de peser sur les débats politiques qui y conduisent.

Il est indispensable de simplifier les relations entre l'Union européenne et les acteurs et actrices de niveau national et local. Cette simplification passe par une amélioration de l'accès aux fonds structurels européens (notamment le Fonds social européen⁹⁹, en matière de cohésion sociale). L'utilisation de fonds européens par les associations comme par les entreprises représente en effet une source de complexité tant au stade de la demande initiale que du financement effectif et du suivi.

Le FSE est au niveau européen, le seul outil actuel identifié pour œuvrer à la cohésion sociale. Pourtant celui-ci n'est axé que sur l'inclusion dans l'emploi. La cohésion sociale doit aussi recouvrir le travail de lien social, d'animation de territoire et d'engagement que portent également les plus petites associations. C'est pourquoi le Cese appelle à une adaptation et une mise en cohérence du FSE + dans le cadre de la nouvelle programmation avec l'ensemble des acteurs et actrices œuvrant à la cohésion sociale dans toute sa dimension (loisirs, vie culturelle, éducation, etc.).

Il est indispensable d'améliorer la légitimité démocratique du processus de décision européen. Élu au suffrage universel direct et représentant les citoyennes et citoyens, le Parlement européen est l'institution garante de leurs intérêts. Aujourd'hui colégislateur à égalité avec le Conseil de l'Union européenne réunissant les ministres des États membres pour une majorité de décisions, le Parlement demeure écarté de certains domaines. Les décisions prises par l'Eurogroupe (réunion des ministres de l'économie et des finances de la zone euro), notamment, ne sont pas soumises à son

98 Voir avis du Cese *La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux*, décembre 2016.

99 Avis Cese *La réforme des fonds structurels européens*, juin 2018.

contrôle. Celui-ci serait pourtant essentiel, l'Eurogroupe assumant le rôle de coordination économique et budgétaire des États qui partagent la monnaie unique, d'autant que les réformes structurelles qui y sont débattues ont des conséquences sociales fortes. Cela rend indispensable un contrôle de parlementaires (celles et ceux issus des pays membres de la zone euro et en associant potentiellement les parlementaires nationales et nationaux concernés)¹⁰⁰.

Préconisation n° 15 : fonctionnement de l'Union européenne

Objectif : Améliorer le lien démocratique **entre les citoyennes et citoyens et l'Europe**.

Action à engager : Le Cese est favorable à un **renforcement des pouvoirs du Parlement européen**, institution représentative des citoyennes et citoyens, par rapport à ceux de la Commission, et soutient toute réforme institutionnelle visant à associer un contrôle parlementaire sur les décisions concernant la zone euro.

D - Pour l'efficacité économique et sociale, donner sens au travail

1. L'entreprise

La loi prévoit que les entreprises d'au moins 1 000 salariées et salariés, 5 000 si elles sont fixées aussi à l'étranger, aient au moins un administrateur salarié ou une administratrice salariée quand leur Conseil d'administration (CA) ou de surveillance (CS) compte jusqu'à douze administrateurs et administratrices et au moins deux au-dessus de ce seuil. Le projet de loi Pacte prévoit seulement d'abaisser ce seuil à huit. Le rapport Gallois prévoyait quatre administrateurs salariés et administratrices salariées dès le seuil de 5 000 salariées et salariés, le rapport Notat-Sénard¹⁰¹, trois à partir de 13 administrateurs et administratrices.

Dans 17 pays de l'Union européenne, des administrateurs et administratrices représentant les salariées et salariés sont présents dans les différents conseils de gouvernance de l'entreprise. En France, leur instauration est très lente. Pourtant, *« une présence plus importante de représentants des salariés dans ces instances permettrait l'expression de la pluralité des points de vue présents dans l'entreprise, lorsqu'il est question de la stratégie de l'entreprise et, au-delà de la remontée d'information sur le climat social, elle serait gage aussi d'une écoute attentive aux évolutions auxquelles est confrontée l'entreprise »*¹⁰². Cette présence *« permettrait de mieux prendre en compte le long terme et de contrebalancer le poids de la logique financière. Elle fournirait une compréhension concrète de l'entreprise de l'intérieur,*

100 Voir avis du Cese *L'Union européenne à la croisée des chemins*, mai 2014.

101 *L'entreprise objet d'intérêt collectif*, rapport Notat-Sénard, 2018.

102 Avis Cese, *Performance et gouvernance de l'entreprise*, mai 2013.

une mémoire des projets passés et une plus grande connaissance des métiers exercés dans l'entreprise. Les salariés sont attachés à la continuité de l'entreprise. Ils seraient également particulièrement préoccupés par la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux »¹⁰³.

C'est aussi au sein des instances de gouvernance de l'entreprise que s'effectuent des arbitrages sur le partage de la valeur ajoutée et sur la rémunération des dirigeantes et dirigeants. La présence d'administrateurs salariés et d'administratrices salariées permettrait, dans ces débats, d'exprimer, pour le faire valoir, l'intérêt commun du personnel et de l'entreprise.

Préconisation n° 16 : gouvernance des entreprises

Objectif : Améliorer la participation des salariées et salariés et de leurs représentantes et représentants à la gouvernance des entreprises.

Action à engager : Le Cese recommande que, le nombre d'**administrateurs salariés et d'administratrices salariées** soit augmenté, leur présence étendue à toutes les entreprises quel que soit leur statut et que le seuil d'effectif les rendant obligatoires soit abaissé à 500 emplois à temps plein.

Dissensus : Le groupe des entreprises est en désaccord avec cette préconisation, considérant qu'avant toute nouvelle décision d'extension de la présence ou du nombre d'administrateurs salariés et d'administratrices salariées, une évaluation de la loi du 17 août 2015 doit être conduite. Le groupe FO n'adhère pas au principe de la co-gestion et donc de la co-responsabilité des décisions prises par l'entreprise.

Face aux évolutions technologiques (IA, robotique, 3D...), aux innovations, aux défis (cybercriminalité.....), les dirigeantes et dirigeants des PME-TPE doivent avoir accès à des informations, des formations en matière de management, de gestion, de social, d'innovation, de commerce, d'international, de RSE.

Par ailleurs, il est utile de remarquer que les coopératives et les structures de l'économie sociale et solidaire sont susceptibles d'introduire de la démocratie économique en raison de leur mode de gouvernance différent et de la diversité de leurs sociétaires.

2. Le travail

Sondages et enquêtes révèlent que les salariées et salariés ont plus ou moins confiance dans leur entreprise¹⁰⁴, selon qu'elle offre ou non un cadre à taille humaine, et qu'ils sont attachés à leur travail¹⁰⁵, valeur essentielle, *a fortiori* lorsqu'il est intéressant. La mutation en cours a aussi des avantages, si elle permet une organisation valorisante et apprenante, si elle libère et accroît l'autonomie. Automatisation, informatisation et intelligence artificielle révèlent qu'il reste au travail,

103 Rapport Notat-Senard précité.

104 *Baromètre de la confiance du CEVIPOF*, 2018 : 76 % des salariées et salariés font confiance aux PME, 40 % aux grandes entreprises privées, 42 % aux grandes entreprises publiques, tous les chiffres étant orientés à la baisse.

105 Enquête *Parlons travail* de la CFDT, 2018 : 77,4 % déclarent aimer leur travail.

manuel et intellectuel, la part irréductible de l'humain, que le travail prescrit ne peut pas discerner.

Ainsi, dans une économie de services et d'usage, la coopération devient déterminante de la qualité et de l'innovation, donc de la compétitivité. Le contact direct au client, comme le service à la personne, appellent des compétences relationnelles et une attention qui prennent une valeur qui doivent être reconnues. Ce peut donc être une opportunité en faveur de cette part de l'humain dans le travail si cela s'accompagne **de nouvelles protections, notamment en matière de sécurisation des parcours professionnels et de santé au travail, ainsi que d'un cadre pour l'expression des travailleurs et travailleuses**, sur leur travail et son organisation tout en renforçant le dialogue social.

Préconisation n° 17 : participation des salariées et salariés à la qualité de la vie au travail

Objectif : Développer la participation des salariées et salariés, qui sont les mieux à même de **parler de leur travail**, des conditions de travail et de leur amélioration ainsi que des questions de santé au travail, le tout participant à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en lien avec leurs représentantes et représentants.

Actions à engager :

Le dialogue social, à tous les niveaux, doit être renforcé pour **améliorer la qualité de la vie au travail**. La négociation nationale interprofessionnelle devrait proposer les mesures à même d'engager un mouvement général en ce sens.

Dans les entreprises de plus de 50 salariées et salariés, **des espaces formels d'expression** doivent être expérimentés dans le cadre professionnel, afin de permettre aux salariées et salariés d'intervenir sur les transformations de leur travail (environnement physique et relationnel, horaires, conditions de travail, évolution des tâches et des métiers, etc.). Un bilan en sera dressé dans les deux ans.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée à l'égalité femmes-hommes en termes de compétences qu'il convient de reconnaître dans les classifications en faveur de l'égalité salariale. En outre, l'égalité femmes-hommes doit être effective dans tous les secteurs professionnels.

La qualité de vie au travail passe aussi par la compatibilité entre cette dernière et la vie hors travail, notamment par la prise en compte des salariés et salariées parents en leur permettant d'articuler **vie professionnelle et parentalité**. Pour les salariées et salariés parents de jeunes enfants, une réforme doit être engagée pour qu'ils puissent s'inscrire dans un parcours simple et garanti de la naissance à la maternelle, combinant les congés parentaux et les différents modes d'accueil de la petite enfance.

E - Les corps intermédiaires, trait d'union entre la population et les pouvoirs publics

1. Quelle place pour les corps intermédiaires ?

La Révolution française, en abolissant les droits d'association et par la même toute expression intermédiaire d'une pensée structurée, avait laissé face à face les individus et l'État. Très vite, cette situation s'avérant intenable, le risque d'émiettement du corps social, remplacé par « *un amas d'égoïsmes* »¹⁰⁶, conduit à remettre à l'ordre du jour **la nécessité d'une expression des corps intermédiaires**. Cela aboutira notamment à la loi sur les syndicats en 1884 et à celle sur les associations en 1901. Plus tard, la mise en place progressive du Cese et des Cese s'inscrira aussi dans le même objectif.

En effet, les corps intermédiaires (associations, syndicats, fondation, mutuelles, coopérative, etc.) sont des éléments de régulation sociale et économique, de formation citoyenne et d'enrichissement de la démocratie. Ce sont des supports de l'engagement par adhésion et prise de responsabilités, le plus souvent en bénévolat, dans des actions collectives d'intérêts publics divers (éducation, travail, emploi, santé, loisirs, culture, assistance caritative ou humanitaire, etc.). Ils sont présents et accessibles dans la proximité, avec des réseaux solidaires et organisés. Ils sont ainsi des capteurs de réalités vécues et en capacité d'exprimer difficultés ou attentes individuelles et collectives. Cette expertise d'usage les rend légitimes comme intermédiaires entre la population et les institutions publiques de tout niveau.

La place à donner aux corps intermédiaires dans l'expression de la volonté populaire et dans la préparation et l'évaluation des politiques publiques, leur rôle de médiation, sont essentiels dans la définition collective d'un intérêt général socialement accepté, à partir d'intérêts individuels légitimes mais souvent contradictoires. Le renforcement de la démocratie sociale doit donc être à l'ordre du jour.

Fort de son maillage et d'une confiance élevée dans la population¹⁰⁷, **le secteur associatif a un rôle majeur à jouer** dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un pacte productif, social et écologique. Les associations, actrices de la construction de l'intérêt général, devraient faire l'objet d'une politique de soutien adéquate à la création d'emplois utiles socialement, ciblant particulièrement les jeunes qui ne peuvent pas prétendre aux parcours emploi compétences.

Par ailleurs, la reconnaissance du caractère normatif de la **négociation collective**, notamment à travers l'article 1 du Code du travail, doit être garantie.

2. La contribution du Cese à une démocratie revitalisée

Par nature, **le Cese est une forme de participation intermédiée**, puisqu'il représente les principales organisations de la société civile, dont sont membres des

106 Pierre Leroux, cité par P. Rosanvallon, *op. cit.*

107 *Le baromètre de la confiance politique* du CEVIPOF de janvier 2019 indique un indice de confiance de 67 % à l'égard des associations.

millions de personnes. Ayant perçu les attentes de la population en matière de participation aux politiques publiques, **le Cese s'est engagé pour articuler démocraties représentative et participative** (veille sur les pétitions en ligne, plateforme consultative, expérimentations d'ouvertures à la participation : groupes miroirs, groupe citoyen associé au présent avis). Il se dotera d'un **code déontologique** s'appliquant à ses membres et aux citoyennes et citoyens associés.

Dans l'objectif de rénover notre démocratie en la faisant progresser dans les processus de décision publique, par une participation accrue de la population, associée aux organisations collectives qui le composent, **le Cese propose trois innovations démocratiques le concernant** :

2.1. Ouvrir le Cese à une intégration de citoyens-citoyennes associés

À l'occasion de cet avis, le Cese a expérimenté l'association à ces travaux d'un groupe de personnes tirées au sort. Une évaluation de cette expérience est en cours. Certains groupes ou certaines personnalités qualifiées proposent de poursuivre la réflexion préalablement à toute évolution en la matière.

Le projet de réforme constitutionnelle en cours évoque cette possibilité, dans son exposé des motifs, en ces termes : « *les pétitions [...] seront analysées et discutées par [le Cese], en associant les pétitionnaires et, au besoin, des citoyens tirés au sort* ».

Préconisation n° 18 : participation de citoyennes et citoyens associés aux travaux du Cese

Objectif : Enrichir les avis du Cese par la contribution de **citoyennes et citoyens tirés au sort**.

Action à engager : Le Cese préconise d'intégrer en son sein des personnes volontaires tirées au sort selon des modalités à préciser (par exemple en s'inspirant partiellement des jurys d'assise). Ces personnes seraient **associées aux travaux** sur un ou deux avis consécutifs et pour leur durée. Au nombre de trois ou quatre par avis, elles participeraient aux côtés des conseillères et conseillers aux travaux de la formation concernée, avec droit de vote en son sein, en qualité de citoyen-citoyenne associé à ces travaux. Le Cese souhaite que ce dispositif fasse l'objet d'une évaluation dans un processus d'amélioration continue.

Dissensus : Le groupe FO ne s'associe pas à cette préconisation et rappelle son attachement à la démocratie représentative.

L'instauration de ce dispositif impliquerait **un nombre de citoyens-citoyennes associés, proportionnel au nombre d'avis traités simultanément** par le Cese (actuellement environ une dizaine d'avis, soit sur cette base, de l'ordre d'une quarantaine de personnes tirées au sort, remplacées régulièrement). Il impliquerait, d'une part de définir précisément les modalités de tirage au sort de telle sorte qu'elles soient transparentes et équitables (parité, critères d'âge et géographique par exemple), d'autre part, de définir un statut de citoyen-citoyenne associé¹⁰⁸ (formation,

¹⁰⁸ Personne majeure de nationalité française ou résidant régulièrement en France (cf. loi organique concernant la saisine du Cese par pétition).

accompagnement, indemnisation, défraiement, autorisation d'absence du travail, etc.).

2.2. Instaurer un droit d'interpellation des autorités publiques nationales par la population et également par le Cese

Sans préjudice des prérogatives des assemblées parlementaires, ni d'autres formes d'adresses aux autorités publiques, ni d'une évolution des règles du référendum d'initiative partagée, il conviendrait de faire progresser le droit de pétition et d'instaurer une voie nouvelle d'initiative citoyenne.

Préconisation n° 19 : instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement par la population

Objectif : Contribuer à la préparation des travaux gouvernementaux et parlementaires.

Action à engager : Le Cese préconise d'instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement :

- par la population, sous la forme d'une **saisine du Cese par pétition**, atteignant le seuil de 500 000 signatures (comme aujourd'hui mais dématérialisées) débouchant sur un avis de ce dernier ;

- par le Cese, sous la forme d'une **saisine d'initiative** et d'un avis.

Dans les deux cas, l'avis serait adressé au Gouvernement et au Parlement qui auraient une **obligation de réaction**. Celle-ci pourrait prendre la forme :

- d'une part, d'un débat public des assemblées parlementaires, en plénière ou en commission, avec audition des rapporteurs du Cese (débat retransmis au moins par les chaînes parlementaires) ;

- d'autre part, d'une réponse officielle dans un délai de quelques mois, comportant le cas échéant l'annonce d'un projet ou d'une proposition de loi.

Le nombre d'interpellations, sur une même année, pourrait être limité, afin d'être compatible avec les autres travaux des autorités publiques concernées.

Concernant la pétition, ses termes, choisis librement par les pétitionnaires pourraient comporter une demande de référendum aux autorités habilitées. Elle serait recueillie sur un outil sécurisé, de préférence public, garantissant notamment la fiabilité des signatures et la protection des données. À ce sujet, le Cese recommande que les algorithmes utilisés pour les plateformes numériques soient rendus publics. Le Cese traiterait la pétition, dans un délai de trois mois, sous forme d'un avis d'impact l'intégrant intégralement.

2.3. Renforcer l'évaluation des politiques publiques et la prise en compte du long terme en associant l'expertise d'usage de la population et l'expertise scientifique

L'évaluation des politiques publiques relève de la compétence du Parlement et des instances dédiées. La loi prévoit que le Cese y contribue en tant que représentant de la société civile organisée.

Le projet de réforme constitutionnelle envisage en outre, d'une part, une extension de la consultation du Cese sur tous les projets de loi à caractère économique, social et environnemental, d'autre part la prise en compte du long terme dans ses avis. **Une participation de personnes tirées au sort à un processus d'intelligence collective** organisé dans le cadre du Cese, apporterait le regard de la population sur les enjeux de long terme comme sur l'impact des politiques publiques.

Préconisation n° 20 : apporter une expertise d'usage à l'évaluation des politiques publiques

Objectif : Évaluation des politiques publiques et **intégration du long terme**.

Action à engager : le Cese préconise d'instaurer une ou deux **conférences annuelles, dédiées à l'évaluation de politiques publiques** déterminées et intégrant une vision de long terme.

L'organisation de ces conférences lui serait confiée. Les thèmes pourraient être choisis par les autorités publiques ou par le Cese, y compris sur proposition de la population dans le cadre d'une consultation *via* une plateforme.

Ces conférences seraient **ouvertes à des personnes tirées au sort** ou sélectionnées aléatoirement sur la base de critères de représentativité, parmi les usagères et usagers ou bénéficiaires de la politique traitée, cette conférence constituant ainsi une modalité nouvelle de participation citoyenne.

Ainsi, la contribution du Cese à l'évaluation des politiques publiques se situerait :

- en amont de la loi, en participant à la définition de critères et d'indicateurs de résultats pour l'évaluation ultérieure ; cet avis ferait partie intégrante du dossier législatif le cas échéant ;
- en aval de la loi, dans le cadre de ces conférences annuelles, au regard de ces critères et indicateurs, pour l'évaluation proprement dite.

Le Cese, doit avoir accès aux données publiques et aux ressources scientifiques pour apporter dans ses avis un éclairage du long terme, conjugué avec toute autre forme d'expertise. L'exercice rigoureux de ces démarches d'expertise, et leur juste place dans le processus de prise de décision, décrits plus haut, constituent pour le Cese un élément important du rétablissement de la confiance des citoyennes et citoyens dans les mécanismes de prise de décision.

En amont de certains projets de réformes, le Gouvernement pourrait saisir le Cese en vue de lancer une consultation citoyenne. Cette dernière pourrait s'organiser conjointement avec les Ceser, dans le respect du lien entre les Ceser et les Régions, conduisant ainsi à faire travailler en réseau le Cese et les Ceser.



Le pacte productif, social et environnemental que le Cese appelle de ses vœux est d'abord une démarche de co-construction de la confiance :

- confiance dans la capacité de personnes différentes par leur histoire personnelle et leur insertion dans la société française à bâtir ensemble des projets communs ;
- confiance dans leur capacité à trouver des réponses nouvelles à des questions qui changent le monde.

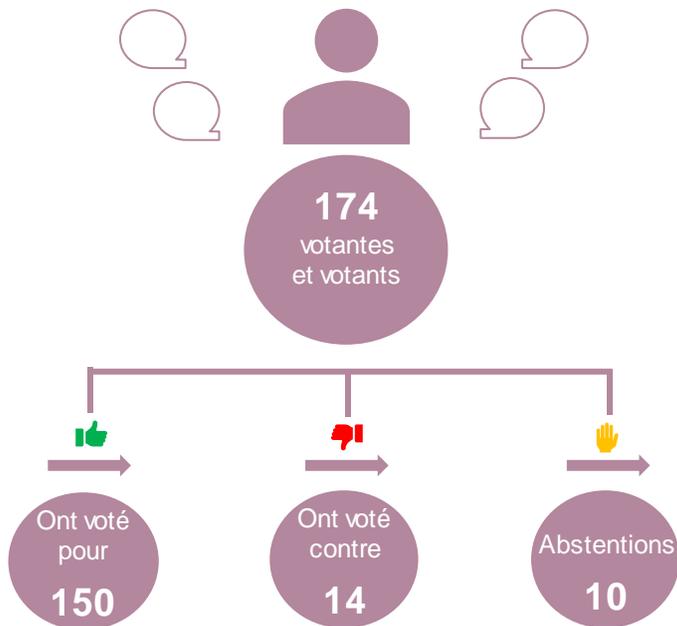
Ce pacte est un itinéraire à définir et parcourir ensemble, avant d'être un but à atteindre. De nombreuses préconisations faites ici sont des pistes à approfondir. Celles relatives au fonctionnement plus démocratique de notre société sont pour le Cese les plus importantes : elles constituent le cadre dans lequel les autres mesures envisagées devraient être construites en détail.

Dans son rôle d'intermédiation, le Cese et les organisations qui y sont représentées sont prêts à apporter tous leurs efforts à cette construction commune.

Déclarations/ Scrutin

Scrutin

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Michel Badré et
Dopminique Gillier



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
lors de la séance plénière du Conseil économique, social
et environnemental, le 12 mars 2019

Annexes

N°1 COMPOSITION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE À LA DATE DU VOTE

<input checked="" type="checkbox"/> Président : Michel CHASSANG
<input type="checkbox"/> Agriculture
<input checked="" type="checkbox"/> Marie-Thérèse BONNEAU
<input checked="" type="checkbox"/> Claude COCHONNEAU
<input type="checkbox"/> Artisanat
<input checked="" type="checkbox"/> Christel TEYSSEDE
<input type="checkbox"/> Associations
<input checked="" type="checkbox"/> Jean-Karl DESCHAMPS
<input type="checkbox"/> CFDT
<input checked="" type="checkbox"/> Dominique GILLIER
<input checked="" type="checkbox"/> Albert RITZENTHALER
<input type="checkbox"/> CFE-CGC
<input checked="" type="checkbox"/> Véronique BIARNAIX-ROCHE
<input type="checkbox"/> CFTC
<input checked="" type="checkbox"/> Laurence ROGER
<input type="checkbox"/> CGT
<input checked="" type="checkbox"/> Marie-Claire CAILLETAUD
<input checked="" type="checkbox"/> Alain DRU
<input type="checkbox"/> CGT-FO
<input checked="" type="checkbox"/> Martine DEROBERT
<input checked="" type="checkbox"/> Carole DESIANO
<input type="checkbox"/> Citoyens
<input checked="" type="checkbox"/> Léa HERLEDAN
<input checked="" type="checkbox"/> Farid KHIALI
<input checked="" type="checkbox"/> Philippe LOUSTAUNAU
<input checked="" type="checkbox"/> Nadia NAIMI
<input checked="" type="checkbox"/> Françoise NGO MATIP
<input type="checkbox"/> Coopération
<input checked="" type="checkbox"/> Isabelle ROUDIL
<input type="checkbox"/> Entreprises
<input checked="" type="checkbox"/> Alain CORDESSE
<input checked="" type="checkbox"/> Danielle DUBRAC
<input checked="" type="checkbox"/> Didier GARDINAL
<input type="checkbox"/> Environnement et nature
<input checked="" type="checkbox"/> Jean-David ABEL
<input checked="" type="checkbox"/> Michel BADRÉ
<input type="checkbox"/> Mutualité
<input checked="" type="checkbox"/> Pascale VION

Annexes

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

✓ Julien BLANCHET

Outre-mer

✓ Inès BOUCHAUT-CHOISY

Professions libérales

✓ Michel CHASSANG

Personnalités qualifiées

✓ Jean-Louis CABRESPINES

✓ Stéphanie GOUJON

✓ Jean GROSSET

✓ Jean-François PILLIARD

✓ Olga TROSTIANSKY

UNAF

✓ Marie-Pierre GARIEL

UNSA

✓ Fanny ARAV

N°2 LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

- ✓ **M. Patrick Artus**
Chef économiste et membre du Comité Exécutif de Natixis
- ✓ **Mme Séverine Bellina**
Spécialiste de la gouvernance publique
- ✓ **M. Loïc Blondiaux**
Professeur des Universités au département de science politique de la Sorbonne (Paris I), Chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et au Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
- ✓ **Mme Célia Gautier**
Responsable Climat-énergie à la fondation pour la Nature et l'Homme
- ✓ **M. Hervé Le Bras**
Démographe français, chercheur émérite à l'Institut national d'études démographiques (INED), et historien enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- ✓ **Mme Catherine Larrère**
Philosophe et professeure de philosophie émérite
- ✓ **Mme Priscillia Ludosky**
Auteure de la pétition « Pour une Baisse des Prix du Carburant à la Pompe ! »
- ✓ **M. Jo Spiegel**
Maire de Kingersheim
- ✓ **M. Roger Sue**
Sociologue et professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de l'université Paris 5 Sorbonne
- ✓ **M. Guillaume Tusseau**
Professeur de droit public, membre de l'Institut universitaire de France et membre du Conseil supérieur de la magistrature

Annexes

Les rapporteurs ont, par ailleurs, rencontré en entretien individuel les personnes suivantes :

- ✓ **Mme Ilaria Casillo**
Vice-présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP)
- ✓ **Mme Chantal Jouanno**
Présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP)
- ✓ **M. Yves Sintomer**
Membre Senior de l'Institut Universitaire de France, professeur de science politique à l'Université de Paris 8

Les rapporteurs et l'ensemble des membres de la commission temporaire remercient vivement toutes ces personnes pour leur apport aux travaux.

N°3 CONTRIBUTION DU GROUPE CITOYEN

« Réconcilier la France »

Contribution du groupe de citoyennes et citoyens

Conseil Économique social et environnemental

INTRODUCTION

CONTEXTE

La France connaît depuis plusieurs semaines un mouvement social mettant en évidence plusieurs fractures, notamment sociales et territoriales, conduisant parfois à des violences dans l'expression de ces mécontentements et sentiments d'injustice. Le mouvement dit des « gilets jaunes » est sans doute celui qui est le plus visible en ce moment mais de nombreux autres mouvements de « grogne » préexistaient.

Débuté à la suite d'un problème de pouvoir d'achat qui perdure, c'est aussi l'expression d'un besoin de prendre la parole, de se sentir pleinement citoyens, d'entrer dans les débats, d'influencer l'agenda politique et de contribuer aux décisions. Induit par un sentiment que les dirigeants, notamment nationaux, n'entendent plus les citoyens et leurs problématiques du quotidien, c'est finalement une volonté de percevoir des changements concrets et le sentiment qu'il n'est plus possible que la capacité d'influence des citoyens sur les décisions ne se limite qu'aux échéances électorales.

Ce moment que vit la France est aussi la résurgence de problématiques non ou mal traitées depuis des dizaines d'années. C'est un mouvement de masse, qui permet l'expression de ceux que l'on peut qualifier d'« invisibles », ceux qui n'ont pas pour habitude de s'exprimer, n'en ont pas la possibilité et n'étaient, de ce fait, pas pris en compte.

Ce mouvement, petit à petit, tend de manière informelle vers une forme de structuration à travers des assemblées générales locales, des organisations territoriales, des actions de dialogue en direction des parlementaires. Malgré l'absence de représentants, la volonté de ne pas construire une structure pyramidale, le caractère protéiforme du mouvement, le dialogue entre certaines personnes se revendiquant « gilets jaunes » et décideurs publics est partiellement établi.

Pour autant, il est à constater que la mobilisation n'est pas uniforme sur tout le territoire et ne rassemble pas toutes les catégories de personnes. Il est finalement difficile de faire une cartographie sociale du mouvement.

Ce mouvement, critique envers les institutions, l'est d'autant plus envers ceux qui les composent, et plus largement « les élites » (politiques, hauts-fonctionnaires, cercles d'influence auprès du pouvoir) estimées trop uniformes s'inscrivant dans une forme de reproduction sociale et ayant capté un pouvoir qui ne leur appartient pas. De nombreuses promesses politiques non-tenues, des réformes envisagées de manière technocratique et déconnectée de la réalité de la population, qui s'enchaînent sans produire de résultats. Il ne faudrait pas penser que ce sont uniquement les institutions qui sont remises

en cause, les élus et les hauts-fonctionnaires le sont d'autant plus. L'abstention importante lors des échéances électorales en est une forme de démonstration.

PROBLEMATIQUE

Il convient dès lors de s'interroger sur les moyens de restaurer durablement la confiance entre les citoyens et les élus. De nombreux thèmes méritent d'être traités afin de formuler une réponse systémique aux nombreuses fractures : écologiques et environnementales, sociales, fiscales, de pouvoir d'achat, démocratiques qui divisent notre société.

DEMARCHE / COMPOSITION DU GROUPE

Le CESE a choisi de mettre en discussion les quatre thèmes de sa saisine avec des citoyennes et des citoyens, tirés au sort au niveau national sur la base d'une méthode par quota. Ainsi, un groupe composé de 28 citoyennes et citoyens à parité, selon un panel diversifié de la société en termes de catégories socio-professionnelles, d'origines géographiques (ruraux, urbains, péri-urbains), d'âge, engagés ou pas dans des mouvements associatifs, tous résidents en France métropolitaine. Parmi ceux-là, 5 participants ont été tirés au sort sur base de volontariat (11 volontaires) dès le premier week-end afin de suivre les travaux de la commission temporaire du CESE chaque jeudi. La commission temporaire du CESE travaille sur un avis qui sera remis au gouvernement et les 5 citoyennes et citoyens contribuent au même titre que les autres membres et ont le droit de vote sur l'adoption finale. Dans une logique de réciprocité, 5 membres de la commission temporaire ont assisté aux travaux du groupe citoyen et les 5 citoyennes et citoyens tirés au sort ont participé aux travaux de la commission temporaire comme membres à part entière.

Le groupe citoyen dans son ensemble contribue de deux autres manières aux travaux du CESE :

- Le présent texte, une contribution indépendante de l'avis du CESE qui y sera annexé et publié sur le site du CESE ;
- Une réunion qui rassemblera l'ensemble des membres du groupe citoyen et de la commission temporaire afin d'envisager les croisements et les éléments qui seront à intégrer dans l'avis du CESE.

Le groupe citoyen s'est réuni pendant deux week-ends complets (11, 12 janvier et les 15, 16, 17 février 2019). Pendant les quatre semaines qui séparaient les deux sessions, les participants ont effectué des recherches (voir liste en annexe) sur plus de trente thèmes pour nourrir leur contribution. A titre d'exemple, deux citoyennes ont lu le rapport de la cour des comptes, d'autres ont pris rendez-vous avec leur maire pour lire les cahiers de doléances, etc. Les participants avaient pour consigne de systématiquement noter les sources de leurs recherches, de s'appuyer sur des contenus fiables (provenant d'études scientifiques ou de sites officiels en priorité) et d'en rédiger une synthèse d'une page avec les quelques points clefs qui leur semblaient importants à partager avec l'ensemble du groupe et ce, pour rédiger une contribution citoyenne informée et crédible. Lors du deuxième week-end, le vendredi après-midi a été entièrement consacré aux présentations et à la mise en discussion

de ces synthèses en petits groupes afin d'en déduire des propositions concrètes. La contribution citoyenne finale tient compte de ces informations.

L'organisation des débats et de la réflexion a été conduite par un prestataire extérieur mobilisant différentes méthodes de travail et d'animation fortement participatives.

LE MANDAT

Le CESE a donné au groupe citoyen un mandat précisant l'objectif de cette expérimentation et leur mission (voir lettre de mandat en annexe). Ce mandat fixe l'indépendance du groupe citoyen. Les 5 conseillers présents ont assisté aux discussions mais n'ont eu le droit de voter les propositions, ni d'émettre d'avis positif ou négatif sur le contenu. Pour la bonne réalisation de cette mission, les citoyennes et citoyens ont été défrayés et indemnisés.

La contribution citoyenne s'articule autour de quatre thèmes :

- Pouvoir d'achat, conditions de vie et justice fiscale ;
- Transition écologique ;
- Fractures sociales et territoriales ;
- Participation citoyenne.

FRACTURES SOCIALES ET TERRITORIALES

Les fractures sociales et territoriales concernent les inégalités trop importantes entre les citoyens et le manque de dialogue qui devient une source de défiance, d'indifférence et d'incompréhension. Un fossé se creuse entre les populations (les actifs contre les non actifs, les différentes classes sociales donnant lieu à des discriminations) et différents types de territoires (urbains, ruraux, péri-urbains). Nous perdons le sens du vivre ensemble. Chacun se concentre sur lui-même, ses intérêts propres et celui de ses proches. Les difficultés économiques ont fait ressortir tous ces clivages, accentuent les différences et la peur de perdre sa dignité et ses valeurs.

MESSAGES CLEFS

Aujourd'hui l'accès aux services publics est rendu plus difficile pour un grand nombre de personnes, du fait de la complexité des procédures. En effet le numérique permet de faciliter certaines démarches, mais rend plus complexe certains actes (les participants témoignent de réelles difficultés sur la dématérialisation des cartes grises par exemple, faisant l'objet d'incidents techniques rendant la démarche encore plus compliquée). Par ailleurs le numérique n'est pas accessible à tous par manque de culture informatique, par défaut d'accès à un réseau internet de qualité (zones blanches). Le numérique est aussi difficile d'accès pour les personnes âgées, les personnes porteuses d'un handicap. Nous observons un abandon par l'Etat de certains services publics de proximité (CAF, Trésor Public, La Poste, Distribution automatique de billets, etc.).

Il est nécessaire de faciliter l'accès aux services et démarches administratifs par tous les moyens. Que cela soit un service public présent sur place, itinérant, ou encore facilement accessible par téléphone (avec la mise en place d'un numéro non surtaxé).

Nous estimons important d'optimiser ce que nous appelons la mobilité imposée (déplacements domicile-travail, pour accéder aux soins, pour accompagner son enfant à l'école, etc.) en permettant des regroupements. Une optimisation des circuits de déplacements peut se faire en mutualisant les transports existants pour tous (ouvrir des lignes de transports scolaires, développer des navettes pour se rendre sur son lieu de travail, etc ...), et faciliter les regroupements géographiques afin de mutualiser les trajets (développer des centres scolaires ou encore des pôles de loisirs). La mobilité doit également être considérablement améliorée pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, notamment en zone rurale où il est quasiment impossible pour elles de se déplacer si elles ne sont pas conduites par un proche.

LES PROPOSITIONS

Fractures territoriales

Pour résorber les fractures territoriales, nous pensons nécessaire de définir un ensemble de services publics minimum (hôpital/centre médical, gare, poste, crèche, école, maison de retraite...) selon des critères de densité de population et de distances (ou temps de déplacements). Nous voyons un impératif à ce que soit restauré l'équité d'accès à l'ensemble des services publics et de limiter la désertification.

Pour cela, nous proposons d'établir un guichet unique, notamment en zone rurale. Il s'agit de limiter les déplacements et de faciliter les démarches.

Il est nécessaire de reconnecter les territoires physiquement et virtuellement : relier urbanisme (activités, habitations, services publics) et transports, développer le haut débit partout (favoriser et faciliter le télétravail).

Nous proposons de repenser l'urbanisation et la construction pour rompre l'isolement de quartiers et zones rurales enclavées, et favoriser la mixité sociale. Il faut améliorer les transports : transports collectifs, voitures électriques, zones d'autopartage (parking, voie de circulation), développer le co-voiturage.

Notre objectif est de mieux vivre au quotidien, de gagner en confort et en temps disponible, de réduire notre stress. Nous souhaitons plus de proximité et la restauration du tissu social pour le mieux vivre ensemble.

Nous proposons de privilégier les commerces de centre-ville, de stopper l'expansion des grandes surfaces en privilégiant les circuits courts locaux et en améliorant l'accès à ces informations. Il est essentiel de maintenir l'activité en centre-ville, de soutenir l'agriculture de proximité et d'améliorer la qualité nutritionnelle des aliments pour tous. Pour que cela soit réalisable, nous préconisons le

développement de parkings relais gratuits aux abords des transports en commun (le prix du parking est inclus dans le titre de transport).

Nous voulons favoriser les initiatives locales, les reprises et l'implantation d'entreprises, non seulement en zones en difficultés mais aussi en zones rurales et en reconversion. Nous proposons de conditionner les aides au développement local (pour la création d'emplois) en s'assurant de l'implication des entreprises sur le long terme, avec un suivi, contrôle et sanctions. Il faut inciter l'installation des jeunes médecins dans les déserts médicaux, en instaurant des aides facilitatrices mais conditionnelles, à défaut il faut assurer la prise en charge des frais de transports, en complément de la télémédecine (celle-ci étant un complément de 1^{er} niveau intéressant mais qui ne doit pas supplanter la possibilité de voir un médecin et elle doit rester un choix).

De manière générale, nous souhaitons faciliter l'accès à la médecine, améliorer la qualité des soins et la santé en général.

Nous voyons la nécessité de définir un bilan partagé des inégalités dans les territoires. Pour cela nous proposons de faire une cartographie des inégalités en tenant compte des revenus, des dotations de l'Etat, des taux d'endettement, de la qualité et la proximité des services publics, de la présence de commerces, d'équipements publics et d'hôpitaux. Ce bilan aurait pour finalité d'identifier les besoins réels pour ajuster équitablement les fonds publics. Cela permettrait de mieux comprendre la nature des inégalités, d'avoir des éléments mesurables et ainsi de vérifier que les financements sont adaptés et correctement utilisés.

Fractures sociales

Nous souhaitons que soit relancé l'ascenseur social en facilitant l'accès aux études supérieures et en valorisant l'expérience et le savoir-faire (les filières techniques et professionnelles). L'objectif à poursuivre est de désenclaver les quartiers et les territoires et de permettre un vrai choix de parcours scolaire avec un suivi individuel de l'orientation. De même, nous pensons important de faciliter les reconversions professionnelles pour toutes et tous en permettant à plus de personnes d'accéder aux études (en revoyant par exemple les conditions d'attribution de bourses) et de favoriser la mobilité professionnelle.

Il est plus que souhaitable que soit développé l'amplitude horaire des services à l'aide des personnes sans domicile fixe et de développer leur accompagnement. Nous souhaitons diminuer le nombre de sans-abris dans les rues et l'insécurité de ces personnes : l'objectif étant d'améliorer le sort de ces populations.

Nous souhaitons adapter les infrastructures, les lieux publics et les sites internet adaptés aux personnes porteuses d'un handicap et ainsi réduire leur exclusion.

Nous souhaitons améliorer et sécuriser l'accès au logement pour les personnes les plus vulnérables, via des systèmes de cautions pour la location. Il faut mettre en place des systèmes financiers plus innovants pour l'accès à la propriété et la construction de logements supplémentaires (exemple : location du toit pour des installations photovoltaïques qui serviraient à financer la construction, etc...). Nous proposons d'accroître l'offre locative et le parcours accédant sécurisé pour tous, et diminuer l'impact du logement dans le budget des familles.

Annexes

Nous pensons important de sauvegarder les tarifications sociales dans les services publics et la prise en compte des besoins prioritaires pour les transports, l'énergie, les équipements sportifs et culturels, etc. Pour autant, ces avantages ne doivent pas être répercutés sur les autres usagers à travers une augmentation des prix. Les conditions d'attribution devront être transparentes et équitables sur l'ensemble des territoires.

Nous voulons sauvegarder l'accès à ces services aux plus démunis, garantir la dignité des personnes et respecter l'équité sur le territoire.

POINTS DE VIGILANCE

Suite aux propositions ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Si l'accès aux études est facilité, il existe un réel risque de saturation des établissements d'enseignement supérieur ;
- Nous ressentons une absence de cohérence des politiques liées à l'aménagement du territoire ;
- Une trop grande concentration des demandes auprès d'un guichet unique peut devenir ingérable par manque de ressources ou de coordination ;
- Le frein principal de la construction de logements est l'accès au foncier et l'acceptabilité des modes de propriété différents ;
- Les mesures présentées auront un impact sur le budget de l'Etat et peuvent poser la question de l'acceptabilité de la contribution fiscale ;
- Pour les aides dédiées aux entreprises qui s'implanteraient en zones prioritaires (qu'elles soient urbaines ou rurales), il est important de mieux contrôler les entreprises qui peuvent être parfois perçues comme « prédatrices » (captation des aides sans investissements). Pour cela un contrôle régulier et indépendant est nécessaire pour vérifier la quantité et la qualité des emplois créés ;
- Être transparent et vigilant sur les conditions d'attribution des aides aux entreprises et identifier l'impact du coût de ces mesures.

POUVOIR D'ACHAT, CONDITIONS DE VIE ET JUSTICE FISCALE

MESSAGE CLE

Garantir un niveau de vie décent pour tous, en améliorant la justice sociale, fiscale et environnementale.

PROPOSITIONS

1) Nous estimons important de lutter contre le gaspillage de l'argent public (dépenses publiques mal gérées, mal ciblées, des avantages liés au statut d'élu, retraites à vie, etc.) afin de restaurer la confiance, d'avoir une meilleure redistribution de l'argent et de réduire la dette publique.

2) Réduire les frais de fonctionnement de l'Etat restaurerait son exemplarité et améliorerait la confiance de tous.

3) Assurer la transparence et l'encadrement des rémunérations (et des avantages) des élus et des hauts fonctionnaires de l'Etat et des collectivités, pour rétablir la confiance à leur égard et par souci d'équité. Une réflexion au sein du groupe citoyen attire l'attention sur la nécessité d'instaurer un contrôle légalement contraignant et continu par la Cour des Comptes.

4) Le groupe citoyen propose d'assurer la transparence des frais (notes de frais, logement de fonction, etc.) des élus, par un compte-rendu accessible à tous, en s'inspirant de l'exemple des pays nordiques.

5) Le groupe citoyen recommande un contrôle plus strict des budgets des collectivités territoriales, pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

6) Nous demandons de traquer l'évasion et l'optimisation fiscale, à tous les niveaux. Cela permettra de réduire les concurrences déloyales, en augmentant le budget, en réduisant le déficit public et les inégalités.

7) Nous estimons nécessaire de réactualiser la liste existante des produits éligibles à un taux de TVA réduit (cf liste cadrée et élaborée par l'Etat en 1955) et appliquer un taux 0 pour certains produits de première nécessité.

8) Le groupe préconise de limiter par des seuils les niches fiscales (ex : CICE) bénéficiant aux grandes entreprises, sous conditions d'attribution, avec vérification du respect des règles, et remboursement en cas de fraude. Il recommande de vérifier que la suppression de l'ISF sur les capitaux financiers s'est traduite par des créations d'emploi.

9) Le groupe recommande d'indexer le SMIC et les bas salaires, les allocations et les petites retraites sur l'inflation.

10) Le groupe recommande d'adopter la répartition en trois tiers des bénéfices des entreprises, entre salariés, actionnaires et réinvestissements dans l'entreprise, pour un meilleur partage des richesses, une amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure confiance entre les salariés et l'entreprise.

11) Le groupe recommande d'appliquer strictement l'égalité de salaires entre les hommes et les femmes, à travail et ancienneté identiques. Il recommande aussi de revaloriser les métiers mal considérés (services à la personne, emplois saisonniers, etc.). Il préconise de plafonner l'écart entre les salaires les plus bas et les plus hauts dans la même entreprise (ratio d'écart).

12) Le groupe recommande que chaque citoyen puisse bénéficier d'un logement décent et adapté à chaque situation (individuelle, familiale, en situation d'handicap, etc.) avec vérification stricte du respect des normes sanitaires et de sécurité. La location de logements insalubres doit être interdite et les loyers mieux encadrés.

13) Le groupe propose d'améliorer les conditions d'accès au système éducatif dans son ensemble, les critères d'attribution des bourses et des logements étudiants. Le but est de réduire les inégalités d'accès aux études et à la formation, pour faciliter l'accès à l'emploi. Il y a lieu aussi de favoriser l'accès aux échanges internationaux, pour tous les étudiants sans condition de ressources.

POINT DE VIGILANCE :

Examiner le coût des mesures ayant un impact budgétaire.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

MESSAGES CLEFS

Un sentiment de manque de démocratie participative conduit à de la défiance vis-à-vis de l'appareil d'Etat et au désintérêt envers la vie politique.

Pour retrouver cette confiance, il est indispensable :

- de mettre en place de nouveaux outils d'interpellation à l'initiative des institutions et/ou de la population ;
- de développer la participation citoyenne de manière pérenne avec des participantes et participants renouvelés sur des projets identifiés, à tous les échelons, dans les différents territoires.

PROPOSITIONS

Ces outils pourraient prendre la forme de referendum, prise en compte du vote blanc, tirage au sort, éducation citoyenne dès le plus jeune âge. Des dispositifs d'inéligibilité des élus avec casier judiciaire et/ou révocation en cours de mandat d'une ou d'un élu en cas de non-respect du programme ou de décisions non adaptées doivent être mis en place. Une procédure détaillée doit être formalisée pour encadrer cette proposition.

Les élus doivent rendre compte de leur mandat et informer des décisions de manière transparente.

En amont, les citoyens doivent avoir accès de manière facile et synthétique aux projets de délibération.

Un referendum à l'initiative de la population pourrait s'inspirer à titre expérimental du système de votation citoyenne et devrait respecter un certain nombre de critères, qui restent à définir au préalable.

Ce referendum permettrait la participation en amont des décisions des élus et d'être à l'initiative de la proposition et de la décision.

Pour le déclencher, des pétitions papier ou électronique, devront atteindre un seuil de signatures à définir et que cela devienne possible car ça ne l'est pas aujourd'hui avec les seuils existants. Aujourd'hui les « gilets jaunes » demandent 700000 signatures, ce chiffre nous semble être un repère pour définir le nombre final.

Une commission mixte constituée d'associations, d'entreprises, de syndicats et de représentants de la société civile avec des jurys citoyens sera créée pour définir les modalités du referendum (formulation de la question, organisation des débats, ...).

Dans un délai suffisant (environ 6 mois) entre pétition et referendum, il serait indispensable d'organiser des débats constructifs pour avoir un vote éclairé ; cela permettrait de désamorcer les conflits sans violence.

Le résultat du referendum doit être respecté, ce qui conduirait à lutter contre le désintérêt pour la politique et de se retrouver face à une absence de projet de société, qui n'aurait plus de perspectives. Cependant, le groupe citoyen attire l'attention sur le fait de ne pas revenir en arrière sur un certain nombre d'avancées de société en France.

Dans le cadre de ces référendums, le groupe citoyen demande que la neutralité des médias soit assurée sous le contrôle du CSA tout en se portant garant de la conservation d'un journalisme d'opinion.

La formation tout au long de la vie à la citoyenneté doit être développée ; par exemple, des conseils d'enfants comme il existe les conseils de jeunes. L'objectif étant de familiariser les enfants à la citoyenneté.

Ces actions vont permettre une meilleure prise en compte de l'avis des citoyennes et citoyens, de les impliquer et les responsabiliser. Par exemple, un système de tirage au sort pourrait s'inspirer du système de jury d'assises. Les jurys citoyens ainsi constitués pourraient être associés à la réflexion et à la préparation de la décision.

La comptabilisation et la prise en compte du vote blanc pourrait impliquer l'invalidation du résultat de l'élection si le vote blanc est majoritaire, ce qui nous semble permettre de lutter contre l'abstentionnisme.

Une décentralisation du pouvoir dans les régions a été considérée comme importante, permettant une analyse plus fine des attentes et un meilleur niveau de réactivité et d'action.

Des enquêtes publiques pourraient être maintenues, voire renforcées pour rester au contact avec la population.

Le projet de vote obligatoire n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe citoyen (environ 1 sur 3 est contre).

De la même façon, des réserves ont été émises sur la pérennisation des cahiers de doléances en mairie.

TRANSITION ECOLOGIQUE

MESSAGES CLES

Nous voulons vivre mieux, ensemble et préserver l'avenir des générations futures.

PROPOSITIONS

L'écologie est une préoccupation pour la santé. Pour cela, l'éducation à l'écologie est une voie déterminante des comportements et de compréhension des enjeux. Elle doit se faire dès la petite enfance, mais aussi à l'âge adulte et tout au long de la vie, pour inculquer des comportements responsables. Cela passe par exemple par des programmes d'enseignement civique adaptés et prioritaires. Sans cela on ne peut pas assurer l'avenir, il faut y réfléchir, le penser, le préparer sans quoi on court à notre propre perte.

La préservation de la planète, de la biodiversité et des ressources naturelles doit être une priorité. La mobilisation pour le climat doit se poursuivre ainsi que la lutte contre toutes les pollutions terrestres, atmosphériques et marines.

Nous demandons à ce que le civisme soit appliqué à tout niveau, du citoyen au pollueur qui doit être sanctionné et mis à contribution.

En matière d'alimentation, il faut favoriser le développement des circuits courts entre producteurs et consommateurs. Cela implique de consommer des produits de saison adaptés au terroir et au climat local. Le développement de jardins collectifs en milieu urbain est aussi une façon de consommer local.

Les invendus alimentaires devraient être récupérés pour être utilisés solidairement. Actuellement, il est interdit de les jeter et pourtant cela se pratique toujours. Nous demandons à ce que la loi soit appliquée et que la lutte contre le gaspillage alimentaire soit renforcée.

Nous souhaitons voir se développer des écolabels abordables financièrement pour soutenir une consommation nutritive de qualité. Il faut réduire les intermédiaires et renforcer la traçabilité des produits alimentaires de toutes origines ainsi qu'un repérage facile, compréhensible, obligatoire (ex: Nutriscore devrait l'être) et fiable de leur composition complète.

La conception de l'habitat nouveau et la rénovation de l'ancien doivent être repensées à l'aune de la transition écologique. Nous sommes conscients que les constructions neuves sont soumises à des normes strictes en termes de consommation énergétique. Toutefois, nous souhaitons que l'innovation en matière d'habitat éco-responsable soit poursuivie. Il convient d'inciter et d'accompagner la rénovation de l'existant, notamment la rénovation thermique et énergétique, et de favoriser l'utilisation de matériaux recyclables pour la construction.

Cela passe aussi par des économies d'eau, par exemple éviter le gaspillage des chasses d'eau et favoriser la récupération des eaux de pluie pour des usages domestiques (quand la pluviométrie du territoire le permet). Quand l'Etat incite à une orientation en matière d'équipements (par exemple

chaudières écologiques, panneaux solaires, etc.), il doit veiller à ce que les installateurs soient compétents et certifiés et que les produits soient de bonne qualité, durables et recyclables.

Concernant le transport, il faudrait favoriser la mobilité partagée (autopartage et covoiturage en aménageant des parkings sécurisés, de capacité suffisante et des voies dédiées) ainsi que les transports en commun énergétiquement propres et gratuits. Nous encourageons les entreprises à mettre en place le plan de mobilité rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de plus de 100 salariés (organisation du covoiturage, parkings, mise à disposition de vélo...).

Pour stopper le gaspillage et optimiser les ressources naturelles, nous préconisons l'installation de points de collecte dans les commerces (petites et grandes surfaces) pour déposer immédiatement les emballages recyclables et superflus (suremballage). La quantité de déchets collectés permettrait de rendre visible l'inutilité de certains emballages. Nous souhaitons aussi que soit généralisée la reprise des consignes pour les objets réutilisables et les matériaux 100% renouvelables tels que le verre, l'aluminium, etc. comme cela pouvait être fait auparavant.

Le remplacement des plastiques par des matériaux recyclables et biodégradables doit être une priorité, notamment pour éviter la pollution des océans par les déchets et la disparition des espèces animales et végétales.

Les nouveaux produits doivent être conçus pour durer et être réparés pour supprimer l'obsolescence programmée par les fabricants. Le recyclage des produits doit être pensé dès la conception (par exemple les batteries, les couches, les panneaux solaires, etc).

Il faut aussi penser à encourager les écogestes à l'échelle des ménages et de la commune : compostage, réutilisation de matériaux, élevages divers... qui peut être encouragé ; de même que l'apprentissage de la réparation d'objets usuels, comme les échanges de biens et de services entre particuliers, sur internet ou dans des tiers-lieux.

Il faut privilégier le financement de la recherche en faveur de la transition énergétique et des énergies renouvelables. Une transition intelligente, du nucléaire vers 100% d'énergies renouvelables doit être programmée avec une feuille de route précise (à court, moyen et long terme) et respectée.

La politique publique doit aider la replantation de forêts (avec des essences adaptées) pour absorber le carbone et de haies pour préserver la biodiversité (notamment des insectes et des oiseaux). Mais n'oublions pas que la première solution est de faire des économies d'énergie.

Un débat s'est tenu sur la question du bien-être animal ; certains souhaiteraient qu'un ministère soit dédié à l'action pour le bien-être animal, d'autres pensent que la solution pourrait être une autorité publique indépendante dédiée à la vigilance et dotée de pouvoirs d'intervention, concernant le bon traitement des animaux et le respect de la législation en la matière. La législation devrait être plus dure sur les conditions de traitement des animaux en cage. 80 % des français (sondage IFOP, 2018) jugent la cause animale importante, 2/3 considèrent qu'elle est mal défendue par les politiques.

IMPACTS

La santé et la qualité de vie seraient améliorées (*les dépenses de santé réduites*). Les personnes changeraient de comportement à l'égard de l'environnement. L'avenir de nos descendants serait assuré. Les relations entre les personnes seraient détendues.

POURQUOI NOS PROPOSITIONS SONT IMPORTANTES ?

Si on laisse se dégrader la situation écologique, l'état des ressources naturelles et le dérèglement du climat, nous serons confrontés à des crises graves : fonte des glaciers, risques d'inondations, montées des eaux, migrations climatiques massives, disparition des insectes (abeilles pollinisatrices sans lesquelles nos régimes alimentaires seraient considérablement appauvris) et des espèces animales.

Ces crises peuvent conduire à une augmentation des violences et des conflits internationaux, notamment pour l'accès à l'eau.

« On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite les animaux. » (Gandhi)

« Quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée, quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas. » Proverbe amérindien de Geronimo)

CONCLUSION

Le groupe citoyen attend de cette démarche qu'elle initie une généralisation et systématisation de l'intégration de la parole citoyenne aux côtés des associations, syndicats, etc. dans la décision politique. Nous sommes attentifs à ce que les corps intermédiaires ne soient pas contournés.

Nous attendons une écoute particulière de la part des membres du CESE de notre contribution, devant se traduire par l'intégration de toutes ou partie des propositions dans l'avis officiellement exprimé par l'institution. Le groupe citoyen espère une prise en compte et une application plus grande par les décideurs publics.

La formulation de préconisations issues d'une participation citoyenne non entendue par les décideurs politiques serait à l'évidence une frustration pour les citoyens. Cela pour le travail effectué mais surtout pour la pertinence des recommandations formulées. De plus, les décideurs se priveraient d'un matériel utile pour apporter des réponses à des problématiques déjà prégnantes et exprimées.

De même, si l'association de citoyens jusque dans les groupes de travail du CESE devait en rester au stade de l'expérimentation, cela traduirait l'absence de réelle volonté transformatrice du mode de production des politiques publiques.

Ce type d'expérimentation citoyenne devra être reproduite et faire l'objet d'une évaluation indépendante, systématique et associant des chercheurs.

A l'avenir, la formation des citoyens participant aux travaux et le choix des sujets sont des enjeux à identifier sans pour autant qu'ils deviennent des experts du domaine. Il est attendu une expertise d'usage et non technique. Aussi il est important que les citoyens soient régulièrement renouvelés dans ces expériences.

La preuve par l'exemple est faite à travers cette production : oui, la délibération collective est possible. A ce stade, ces travaux sont uniquement consultatifs mais pour autant peuvent être décisifs.

La réussite de cet exercice ne pourra être évaluée que dans le moyen terme, si la confiance est retrouvée, si les citoyens font « nation solidaire ».

SIGNATAIRES (PRENOM, AGE ET NUMERO DE DEPARTEMENT)

Bruna (27 ans, 75), Pierre (38 ans, 69), Monique (66 ans, 37), Lydia (61 ans, 77), Djamilia (25 ans, 27), Armand (71 ans, 34), Louvana (19 ans, 37), Michel (68 ans, 34), Jamal (53 ans, 34), Gildas (44 ans, 33), Aline (41 ans, 57), Anaïs (37 ans, 34), Luc (69 ans, 37), Léa (58 ans, 22), Antoine (27 ans, 72), Farid (42 ans, 27), Sébastien(40 ans, 35), Gaëtane (40 ans, 82), Christine (61 ans, 70), Philippe (70 ans, 33), JeanFrançois (54 ans, 35), Franck (53 ans, 15), Nadia (41 ans, 95), Françoise (33 ans, 34), Magali (32 ans, 75), Zanouba (47 ans, 69), Jérôme (32 ans, 56), Anne (59 ans, 57).

ANNEXES

ANNEXE 1 – LE MANDAT – GROUPE CITOYEN DU CESE

POURQUOI LE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL A-T-IL INITIE CETTE DEMARCHE ?

Dans le cadre de la crise politique actuelle qui révèle une crise de confiance majeure envers les institutions et un sentiment fort dans la population de ne pas être entendu dans l'expression de ses besoins, dans un contexte d'accroissement des inégalités, le CESE souhaite s'inscrire dans la consultation nationale ouverte par le Président de la République pour contribuer à la recherche de solutions et à leur mise en œuvre.

A cette fin, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a mis en place une « commission temporaire » composée de 28 conseillères et conseillers et mobilisant l'ensemble des autres formations de travail du CESE dans le cadre d'une saisine de sa propre initiative. Cette dernière portant sur 4 thèmes :

- lutte contre les fractures sociales et territoriales ;
- accompagnement de la transition écologique ;
- amélioration du pouvoir d'achat, des conditions de vie et garantie de justice fiscale ;
- instauration de modalités de participation des citoyens à l'élaboration des décisions.

Cette commission temporaire, doit rendre son avis pour le 12 mars.

Pour accroître la pertinence de ses propositions et dans le prolongement de ses réflexions sur l'intégration de citoyennes et citoyens dans ses travaux, le CESE met en place le « groupe citoyen » auquel vous avez accepté de participer.

QU'EST-IL ATTENDU DE VOUS ?

D'une part une contribution active à la réflexion du CESE sur ces quatre thèmes dans le cadre de sa saisine d'initiative:

- le groupe citoyen est invité à produire une contribution collective écrite qui sera intégrée à l'avis produit par la commission temporaire du CESE.
- 5 membres du groupe citoyen (les citoyens délégués) participeront à l'ensemble des séances de la commission temporaire :
 - En tant que liens entre les deux collectifs : ils y feront part des réflexions en cours au sein du groupe citoyen, et inversement partageront avec le groupe citoyen les réflexions de la commission transverse.
 - En tant que membres de plein droit de la commission temporaire, ils contribueront à la rédaction de l'avis de la CT et participeront aux votes.

D'autre part, ce groupe citoyen est une première expérimentation d'intégration de citoyens aux travaux du CESE. Vous serez associés à l'évaluation de cette expérimentation, en fin de démarche.

Cette démarche étant un processus collectif s'inscrivant dans la durée, nous vous invitons à garder confidentiels le contenu de vos échanges jusqu'à l'adoption de l'avis de la commission temporaire.

QUI PARTICIPE ?

Un panel de 24 citoyennes et citoyens et de 5 membres du CESE.

- Les 24 citoyennes et citoyens ont été sélectionnés sur base aléatoire, en recherchant la plus grande diversité : parité, diversité des âges, des lieux de vie (diversité des régions et de densité de territoire), des professions et des catégories socio-professionnelles.
- 5 conseillers et conseillères du CESE désignés par la Commission temporaire participeront aux échanges du groupe citoyen et permettront, avec les 5 citoyens « délégués », une bonne articulation entre le groupe et la commission.

CALENDRIER DU GROUPE CITOYEN

Session 1 : 11 et 12 janvier, au CESE à Paris – Lancement du groupe citoyen et exploration des thèmes

Session 2 : 15, 16 et 17 février, au CESE à Paris – Poursuite des échanges et production collective de la contribution à l'avis

Rencontre entre le groupe citoyen et la commission temporaire : 1^{er} mars. Présentation de la contribution du groupe citoyen par un ou une ou plusieurs rapporteur(es) désigné(es) en son sein et présentation du projet d'avis par ses deux rapporteurs. Cet échange permettra de proposer des amendements à l'avis de la commission temporaire pour mieux prendre en compte l'avis du groupe citoyen si nécessaire. Ces amendements seront soumis au vote de la commission temporaire le 7 mars.

Votre présence est impérative lors des deux sessions (11-12 janvier, 15 au 17 février) et dans la mesure du possible le 1^{er} mars.

Entre les deux sessions, des missions facultatives seront proposées aux membres du groupe citoyen pour contribuer à la réflexion collective sur les thèmes (lectures, entretiens, etc.)

ET APRES : A QUOI VA SERVIR VOTRE CONTRIBUTION ?

La commission temporaire soumettra, à l'assemblée plénière du CESE, un avis présentant la vision du projet de société le plus largement partagé par la société civile et le groupe citoyen autour des quatre thèmes de la saisine. Cet avis contiendra pour partie les travaux du groupe citoyen, au même titre que les autres groupes formations de travail du CESE. L'avis du groupe citoyen sera annexé dans son intégralité à l'avis de la commission temporaire. Il sera rendu public en même temps que l'avis de la commission temporaire et disponible en ligne sur le site www.lecese.fr

Vous serez invités à assister à cette assemblée plénière qui se tient le 12 mars 2019 après-midi.

ANNEXE 2 : LISTE DES RECHERCHES MENEES PAR LES CITOYENS

Les lettres correspondent aux initiales des citoyens ayant travaillé sur le sujet.

Justice fiscale

- Voir les dépenses ailleurs (Suède) – SL
- Simulation d'impôts GF
- Mesurer les coûts et avantages des élus – PL – LH
- Compte rendu de la cour des comptes finances publiques – NN
- Qui paye quoi ? Qui reçoit quoi ? (impôts, dividendes, patrimoine, capital)
- Evolution du temps passé devant la télévision – AH
- Mieux comprendre la fiscalité – GF

Transition écologique

- Mobilité partagée – JFM – FM
- Chiffres éolien & panneaux solaires – BB – JE
- Energie éolienne, véhicules électriques, sortie du nucléaire – JFM – MD
- Parc automobile électrique – PB
- Tri sélectif – DR
- Pollution de l'air – BB
- Changement d'état d'esprit – quels niveaux de conscience des enjeux – LD • Acceptabilité des solutions écologiques - BB – LC – LH

Participation citoyenne

- Coût réel des services publics – LCH – PL
- Fiscalité des associations ZS
- Chiffres de la participation en France (monde associatif, élections, participatives, etc.) GLS • Etudes CESE participation (DG-BB)
- Consulter les cahiers de doléances – MC - ZS – DR – AF – LCH – SL – PB
- Pourcentage absentéisme et évolution du vote blanc LD JW

Pouvoir d'achat

- Différents systèmes de retraite en Europe – PL
- Impacts de la désindexation AH
- Seuil minima sociaux GLS
- Différents niveaux de richesse, niveaux d'endettement : GF

Fractures sociales et territoriales

- Déplacements obligatoires : FA
- Migrations campagnes – villes, comprendre les motivations FK AH
- Evolution budget des communes – ZS AH

N°4 TABLEAU DE CORRESPONDANCES ENTRE LA CONTRIBUTION DU GROUPE CITOYEN ET L'AVIS

Tableau de correspondance entre les propositions de la contribution du Groupe citoyen et les préconisations de l'avis du CESE

Le présent tableau met en correspondance les propositions de la contribution du groupe citoyen et les préconisations de l'avis du CESE, afin d'examiner les points communs ou non, traités par chacun des deux documents construits autour des 4 thématiques de la saisine d'initiative. Les parties soulignées dans le tableau correspondent à des modifications de l'avis, issues directement de la contribution du groupe citoyen. Il est utile aussi de souligner que ces deux documents, autonomes, l'un et l'autre, et travaillés séparément, sont de natures différentes mais complémentaires.

- La contribution du groupe citoyen est le fruit d'un travail d'intelligence collective, animé par des professionnels des méthodes participatives, entre des personnes exprimant leurs points de vue personnels. A partir du recueil d'idées de problématiques et de propositions confrontées au sein du groupe, celui-ci a produit, sous la forme de vœux, un texte récapitulatif des items retenus, sans exigence de format.
- L'avis du CESE résulte, conformément à la note de saisine d'initiative, de contributions de ses formations de travail, d'un apport d'une plateforme « boîte à idées » en ligne, et du travail d'une commission temporaire composée de conseillers et conseillers nommés par un groupe au sein du CESE et une organisation de la société civile dont elles et ils tiennent leur légitimité. Il tient compte de la contribution du groupe citoyen. Le format d'un avis étant sablé : une partie constats, une partie préconisation et une vingtaine de préconisations.

PROPOSITIONS DE LA CONTRIBUTION	PRECONISATIONS DE L'AVIS QUI S'Y RAPPORTENT PLUS OU MOINS
<p>FRACTURES TERRITORIALES</p> <p>Pour résorber les fractures territoriales, nous pensons nécessaire de définir un ensemble de services publics minimum (hôpital/centre médical, gare, poste, crèche, écoles, maisons de retraites...) selon des critères de densité de population et de distances (ou temps de déplacements). Nous voyons un impératif à ce que soit restauré l'équité d'accès à l'ensemble des services publics et de limiter la désertification.</p> <p>Pour cela, nous proposons d'établir un guichet unique, notamment en zone rurale. Il s'agit de limiter les déplacements et de faciliter les démarches.</p> <p>Il est nécessaire de reconnecter les territoires physiquement et virtuellement : relier urbanisme (activités, habitations, services publics) et transports, développer le haut débit partout (favoriser et faciliter le télétravail).</p> <p>Nous proposons de repenser l'urbanisation et la construction pour rompre l'isolement de quartiers et zones rurales enclavées, et favoriser la mixité sociale. Il faut améliorer les transports : transports collectifs, voitures électriques, zones d'autopartage (parking, voie de circulation), développer le co-voiturage.</p> <p>Notre objectif est de mieux vivre au quotidien, de gagner en confort et en temps disponible, de réduire nos stress. Nous souhaitons plus de proximité et la restauration du tissu social pour le mieux vivre ensemble.</p>	<p>La PRECONISATION 10 propose un panier de services publics quotidiens et de proximité selon des critères de densité et de distance (ou de temps de déplacements) : diverses prestations sociales, services administratifs, offre de soins, démarches de recherche d'emploi, services postaux et bancaires, orientation scolaire, accès au numérique, etc.</p> <p>La PRECONISATION 8, en matière de soins et de droits sociaux, propose un « parcours de prévention-promotion » local. Elle propose aussi de redéfinir les périmètres d'exercice des professionnels de santé et de rééquilibrer l'offre hospitalière.</p> <p>La PRECONISATION 9 propose de résoudre le problème des « zones blanches » d'accès aux réseaux de téléphonie mobile.</p> <p>Les PRECONISATIONS 6.2 et 6.3 proposent des actions en faveur de la mobilité et du logement.</p> <p>Page 45 : Retisser des liens, lutter contre l'isolement, apprendre le « vivre ensemble » et faire valoir ses droits sont des enjeux tout au long de la vie. Ils relèvent de la vie familiale et également de l'engagement associatif et de l'éducation populaire qu'il convient donc de favoriser, en cohérence et en coopération avec les services publics compétents (école, service public de l'emploi, action sociale, sports, culture, etc.).</p>
<p>Nous proposons de privilégier les commerces de centre-ville, de stopper l'expansion des grandes surfaces en privilégiant les circuits courts locaux et en améliorant l'accès à ces informations. Il est essentiel de maintenir l'activité en centre-ville, de soutenir l'agriculture de proximité et d'améliorer la qualité nutritionnelle des aliments pour tous et toutes. Pour que cela soit réalisable, nous préconisons le développement de parkings relais gratuits aux abords des transports en commun (le prix du parking est inclus dans le titre de transport).</p> <p>Nous voulons favoriser les initiatives locales, les reprises et l'implantation d'entreprises, non seulement en zones en difficulté mais aussi en zones rurales et en reconversion. Nous proposons de conditionner les aides au développement local (pour la création d'emplois) en s'assurant de l'implication des entreprises sur le long terme, avec un suivi, contrôle et sanctions. Il faut inciter l'installation des jeunes médecins dans les déserts médicaux, en restaurant des aides facilitatoires mais conditionnelles, à défaut il faut assurer la prise en charge des frais de transports, en compléments de la télé-médecine (celle-ci étant un complément de 1^{er} niveau intéressant mais qui ne doit pas supplanter la possibilité de voir un médecin et elle doit rester un choix).</p> <p>De manière générale, nous souhaitons faciliter l'accès à la médecine, améliorer la qualité des soins et la santé en général.</p> <p>Nous voyons la nécessité de définir un bilan partagé des inégalités dans le territoire. Pour cela nous proposons de faire une cartographie des inégalités en tenant compte des revenus, des dotations de l'Etat, des taux d'endettement, de la qualité et la proximité des services publics, de la présence de commerces, d'équipements publics et d'hôpitaux. Ce bilan aurait pour finalité d'identifier les besoins réels pour ajuster équitablement les fonds publics. Cela permettrait de mieux comprendre la nature des inégalités, d'avoir des éléments mesurables et ainsi de vérifier que les financements sont adaptés et correctement utilisés.</p>	<p>La revitalisation des centres-villes est abordée aux pages 47, 53, 58.</p> <p>La PRECONISATION 6.4 propose une alimentation saine et une agriculture durable, avec la promotion de circuits courts.</p> <p>La PRECONISATION 14 propose des projets de territoire, co-construits.</p> <p>La PRECONISATION 5 propose que les entreprises bénéficiaires d'aides publiques rendent compte de leur utilisation et de leurs effets.</p> <p>La PRECONISATION 8 et l'alinéa qui la suit, font des propositions pour lutter contre les déserts médicaux, notamment de redéfinir les périmètres d'exercice des professionnels de santé et de rééquilibrer l'offre hospitalière.</p> <p>La PRECONISATION 8 propose, en matière de soins et de droits sociaux, un « parcours de prévention-promotion » local.</p> <p>Cette proposition est reprise en page 56. La PRECONISATION 7 rappelle les missions générales des services publics.</p>
<p>FRACTURES SOCIALES</p> <p>Nous souhaitons que soit relancé l'accès au social en facilitant l'accès aux études supérieures et en valorisant l'expérience et le savoir-faire (les filières techniques et professionnelles). L'objectif à poursuivre est de désenclaver les quartiers et les territoires et de permettre un vrai choix de parcours scolaire avec un suivi individuel de l'orientation. De même, nous pensons important de faciliter les reconversions professionnelles pour tous et toutes en permettant à plus de personnes d'accéder aux études (en revoyant par exemple les conditions d'attribution de bourses) et de favoriser la mobilité professionnelle.</p> <p>Il est plus que souhaitable que soit développé l'amplitude horaire des services à l'aide des personnes sans domicile fixe et de développer leur accompagnement. Nous souhaitons diminuer le nombre de sans-abris dans les rues et l'insécurité de ces personnes : l'objectif étant d'améliorer le sort de ces populations.</p>	<p>La PRECONISATION 1 et le chapitre 2, I.A.1.1, page 43, 44, font des propositions dans ce sens concernant le système éducatif et l'accès aux études.</p> <p>La PRECONISATION 2 propose une action en faveur de l'élevation des offres d'emploi et de leur qualification.</p> <p>Cette proposition est reprise page 61.</p>

<p>Nous souhaitons adapter les infrastructures, les lieux publics et les sites internet adaptés aux personnes porteuses d'un handicap et ainsi réduire leur exclusion.</p> <p>Nous souhaitons améliorer et sécuriser l'accès au logement pour les personnes les plus vulnérables, via des systèmes de cautions pour la location. Il faut mettre en place des systèmes financiers plus innovants pour l'accès à la propriété et la construction de logements supplémentaires (exemple : location du toit pour des installations photovoltaïques qui serviraient à financer la construction, etc...). Nous proposons d'accroître l'offre locative et le parcours accédant sécurisé pour tous et toutes, et diminuer l'impact du logement dans le budget des familles.</p> <p>Nous pensons important de sauvegarder les tarifications sociales dans les services publics et la prise en compte des besoins prioritaires pour les transports, l'énergie, les équipements sportifs et culturels, etc. Pour autant, ces avantages ne doivent pas être repercutés sur les autres usagers et usagers à travers une augmentation des prix. Les conditions d'attribution devront être transparentes et équitables sur l'ensemble des territoires.</p> <p>Nous voulons sauvegarder l'accès à ces services aux plus démunis, garantir la dignité des personnes et respecter l'équité sur le territoire.</p>	<p>Le handicap est traité aux pages 26, 31, 53 et dans la PRECONISATION 3.</p> <p>La PRECONISATION 6.2 fait des propositions en faveur de la qualité et de l'accès au logement.</p> <p>Les PRECONISATION 6.1, 6.3 et 10 font des propositions en faveur de l'énergie, la mobilité et de l'accès aux services-publics.</p>
<p style="text-align: center;">POUVOIR D'ACHAT, CONDITIONS DE VIE ET JUSTICE FISCALE</p> <p>1) Nous estimons important de lutter contre le gaspillage de l'argent public (dépenses publiques mal gérées, mal ciblées, des avantages liés au statut d'élu, retraites à vie, etc.) afin de restaurer la confiance, d'avoir une meilleure redistribution de l'argent et de réduire la dette publique.</p> <p>2) Réduire les frais de fonctionnement de l'État restaurerait son exemplarité et améliorerait la confiance de tous et toutes.</p> <p>3) Assurer la transparence et l'encadrement des rémunérations (et des avantages) des élus et élus et des hauts fonctionnaires de l'État et des collectivités, pour rétablir la confiance à leur égard et par souci d'équité. Une réflexion au sein du groupe citoyen attire l'attention sur la nécessité d'instaurer un contrôle légalement contraignant et continu par la Cour des comptes.</p> <p>4) Le groupe citoyen propose d'assurer la transparence des frais (notes de frais, logement de fonction, etc.) des élus et élus, par un compte-rendu accessible à tous et toutes, en s'inspirant de l'exemple des pays nordiques.</p> <p>5) Le groupe citoyen recommande un contrôle plus strict des budgets des collectivités territoriales, pour une meilleure maîtrise des dépenses publiques.</p> <p>6) Nous demandons de traquer l'évasion et l'optimisation fiscale, à tous les niveaux. Cela permettra de réduire les concurrences déloyales, en augmentant le budget, en réduisant le déficit public et les inégalités.</p>	<p><u>Ce sujet de la bonne gestion de l'argent public est repris aux pages 49 et 51. Il relève aussi d'un pouvoir de contrôle accru du Parlement européen : PRECONISATION 15.</u></p> <p>Idem que ci-dessus.</p> <p>La PRECONISATION 4 reprend cette proposition sur la transparence des rémunérations et des avantages.</p> <p>Idem que ci-dessus.</p> <p>Cette notion de contrôle des budgets publics est reprise page 51. Plus largement, cela relève aussi de l'évaluation des politiques publiques traitée par la PRECONISATION 20.</p> <p>La PRECONISATION 5 sur la justice fiscale traite cette proposition.</p>
<p>7) Nous estimons nécessaire de réactualiser la liste existante des produits éligibles à un taux de TVA réduit (cf liste codifiée et élaborée par l'État en 1955) et appliquer un taux 0 pour certains produits de première nécessité.</p> <p>8) Le groupe préconise de limiter par des seuils les niches fiscales (ex : CICE) bénéficiant aux grandes entreprises, sous conditions d'attribution, avec vérification du respect des règles, et remboursement en cas de fraude. Il recommande de vérifier que la suppression de l'ISF sur les capitaux financiers s'est traduite par des créations d'emploi.</p> <p>9) Le groupe recommande d'indexer le Smic et les bas salaires, les allocations et les petites retraites sur l'inflation.</p> <p>10) Le groupe recommande d'adopter la répartition en trois tiers des bénéfices des entreprises, entre salariés et salariés, actionnaires, et réinvestissements dans l'entreprise, pour un meilleur partage des richesses, une amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure confiance entre les salariés et salariés et l'entreprise.</p> <p>11) Le groupe recommande d'appliquer strictement l'égalité de salaires entre les hommes et les femmes, à travail et ancienneté identiques. Il recommande aussi de revaloriser les métiers mal considérés (services à la personne, emplois saisonniers, etc.). Il préconise de plafonner l'écart entre les salaires les plus bas et les plus hauts dans la même entreprise (ratio d'écart).</p> <p>12) Le groupe recommande que chaque citoyen puisse bénéficier d'un logement décent et adapté à chaque situation (individuelle, familiale, en situation d'handicap, etc.) avec vérification stricte du respect des normes sanitaires et de sécurité. La location de logements insalubres doit être interdite et les loyers mieux encadrés.</p> <p>13) Le groupe propose d'améliorer les conditions d'accès au système éducatif dans son ensemble, les critères d'attribution des bourses et des logements étudiants. Le but est de réduire les inégalités d'accès aux études et à la formation, pour faciliter l'accès à l'emploi. Il y a lieu aussi de favoriser l'accès aux échanges internationaux, pour tous les étudiants et toutes les étudiantes sans conditions de ressources.</p>	<p>Cette proposition est reprise en page 50.</p> <p>La PRECONISATION 5 sur la justice fiscale traite des niches fiscales.</p> <p>La PRECONISATION 3 sur le pouvoir d'achat propose la revalorisation des salaires, des retraites et des minima sociaux.</p> <p>Un partage équilibré de la valeur ajoutée des entreprises est traité page 47 et 70. La PRECONISATION 16 concerne également cette question qui relève de la gouvernance des entreprises à laquelle il convient d'intégrer des administrateurs salariés.</p> <p>La PRECONISATION 3 traite de l'égalité des rémunérations femmes-hommes, qui est également abordée en page 71.</p> <p>La PRECONISATION 6.2 fait des propositions en ce sens.</p> <p>La PRECONISATION 1 fait des propositions en ce sens.</p>
<p style="text-align: center;">LA PARTICIPATION CITOYENNE</p> <p>Un sentiment de manque de démocratie participative conduit à de la défiance vis-à-vis de l'appareil d'État et au désintérêt envers la vie politique. Pour reboucler cette confiance, il est indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place de nouveaux outils d'interpellation à l'initiative des institutions et/ou de la population ; - de développer la participation citoyenne de manière pérenne avec des participantes et participants renouvelés sur des projets identifiés, à tous les échelons, dans les différents territoires. 	<p>La PRECONISATION 19 fait une proposition dans ce sens.</p> <p>Cette proposition est présente tout au long de l'avis.</p>

<p>Ces outils pourraient prendre la forme de referendum, prise en compte du vote blanc, tirage au sort, éducation citoyenne dès le plus jeune âge. Des dispositifs d'inéligibilité des élus et élus avec casier judiciaire et/ou révocation en cours de mandat d'une élue ou d'un élu en cas de non-respect du programme ou de décisions non adaptées doivent être mis en place. Une procédure détaillée doit être formalisée pour encadrer cette proposition.</p> <p>Les élus et élus doivent rendre compte de leur mandat et informer des décisions de manière transparente.</p> <p>En amont, les citoyennes et citoyens doivent avoir accès de manière facile et synthétique aux projets de délibération.</p> <p>Un referendum à l'initiative de la population pourrait s'inspirer à titre expérimental du système de votation citoyenne et devrait respecter un certain nombre de critères, qui restent à définir au préalable.</p> <p>Ce referendum permettrait la participation en amont des décisions des élus et élus et d'être à l'initiative de la proposition et de la décision.</p> <p>Pour le déclencher, des pétitions papier ou électronique, devront atteindre un seuil de signatures à définir et que cela devienne possible car ça ne l'est pas aujourd'hui avec les seuls existants. Aujourd'hui les « gilets jaunes » demandent 700 000 signatures, ce chiffre nous semble être un repère pour définir le nombre final.</p> <p>Une commission mixte constituée d'associations, d'entreprises, de syndicats et de représentantes et représentants de la société civile avec des jurys citoyens sera créée pour définir les modalités du referendum (formulation de la question, organisation des débats, ...).</p> <p>Dans un délai suffisant (environ 6 mois) entre pétition et referendum, il serait indispensable d'organiser des débats constructifs pour avoir un vote éclairé, cela permettrait de désamorcer les conflits sans violence.</p> <p>Le résultat du referendum doit être respecté, ce qui conduirait à lutter contre le désintérêt pour la politique et de se retrouver face à une absence de projet de société, qui n'aurait plus de perspectives. Cependant, le groupe citoyen attire l'attention sur le fait de ne pas revenir en arrière sur un certain nombre d'avancées de société en France.</p> <p>Dans le cadre de ces référendums, le groupe citoyen demande que la neutralité des médias soit assurée sous le contrôle du CSA tout en se portant garant de la conservation d'un journalisme d'opinion.</p>	<p>Page 62 : Ces questions relèvent d'une réforme constitutionnelle, après un débat démocratique, éclairé et complet, qui dépasse le cadre du présent avis, sauf en ce qui concerne la participation citoyenne traitée dans ce chapitre. Toutefois le Cese souligne que toutes les évolutions envisagées ou proposées dans l'opinion publique méritent examen. C'est pourquoi il appelle à une réflexion de fond, compte tenu des enjeux. Cette réflexion doit associer la population, en commençant par mieux éclairer le sujet, souvent mal connu et dont la complexité est certaine. La PRECONISATION 11 propose un débat public sur ces questions.</p> <p>La PRECONISATION 12 propose que les principes de libre accès aux données complètes et fiables détenues par les autorités publiques, et la participation à l'élaboration des décisions publiques, soient étendus à tous les domaines de l'action publique, sous réserve des seules exceptions liées à la sécurité nationale et à la diplomatie.</p> <p>Idem avant dernier alinéa ci-dessus.</p> <p>La préconisation 19 propose un processus d'interpellation du Gouvernement et du Parlement, par la population via une pétition recueillant au moins 500 000 signatures, avec obligation de réponse.</p> <p>Idem ci-dessus.</p> <p>La PRECONISATION 11 propose un débat public spécifique sur la participation citoyenne.</p>
<p>La formation tout au long de la vie à la citoyenneté doit être développée ; par exemple, des conseils d'enfants comme il existe les conseils de jeunes. L'objectif étant de familiariser les enfants à la citoyenneté.</p> <p>Ces actions vont permettre une meilleure prise en compte de l'avis des citoyennes et citoyens, de les impliquer et les responsabiliser. Par exemple, un système de tirage au sort pourrait s'inspirer du système de jury d'assises. Les jurys citoyens ainsi constitués pourraient être associés à la réflexion et à la préparation de la décision.</p> <p>La comptabilisation et la prise en compte du vote blanc pourrait impliquer l'invalidation du résultat de l'élection si le vote blanc est majoritaire, ce qui nous semble permettre de lutter contre l'abstentionnisme.</p> <p>Une décentralisation du pouvoir dans les régions a été considérée comme importante, permettant une analyse plus fine des attentes et un meilleur niveau de réactivité et d'action.</p> <p>Des enquêtes publiques pourraient être maintenues, voire renforcées pour rester au contact avec la population.</p> <p>Le projet de vote obligatoire n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe citoyen (environ 1 sur 3 est contre).</p> <p>De la même façon, des réserves ont été émises sur la pérennisation des cahiers de doléances en mairie.</p>	<p>La PRECONISATION 1 propose de développer dès le plus jeune âge et tout au long de la vie une éducation civique et écologique.</p> <p>La PRECONISATION 18 préconise d'intégrer au sein du Cese des personnes tirées au sort selon des modalités à préciser (par exemple en s'inspirant partiellement des jurys d'assises). Ces personnes, dès lors qu'elles seraient volontaires, seraient associées aux travaux sur un ou deux avis consécutifs et pour leur durée. Au nombre de trois ou quatre par avis, elles participeraient au côté des conseillers et conseillères aux travaux de la formation concernée, avec droit de vote en son sein, en qualité de citoyen-citoyenne associé.</p> <p>Décentralisation : Les pages 66 et 67 traitent du partage des compétences entre différents niveaux administratifs. La PRECONISATION 14 propose d'instaurer des projets de territoire. La PRECONISATION 6.5 propose d'intégrer dans un schéma unique toutes les actions territoriales. La PRECONISATION 13 traite de la consultation-concertation avec le public.</p>
<p>LA TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>L'écologie est une préoccupation pour la santé. Pour cela, l'éducation à l'écologie est une voie déterminante des comportements et de compréhension des enjeux. Elle doit se faire dès la petite enfance, mais aussi à l'âge adulte et tout au long de la vie, pour inculquer des comportements responsables. Cela passe par exemple par des programmes d'enseignement civique adaptés et prioritaires. Sans cela on ne peut pas assurer l'avenir, il faut y réfléchir, le penser, le préparer sans quoi on court à notre propre perte.</p> <p>La préservation de la planète, de la biodiversité et des ressources naturelles doit être une priorité. La mobilisation pour le climat doit se poursuivre ainsi que la lutte contre toutes les pollutions terrestres, atmosphériques et marines.</p> <p>Nous demandons à ce que le civisme soit appliqué à tout niveau, du citoyen au pollueur qui doit être sanctionné et mis à contribution.</p>	<p>La PRECONISATION 1 propose de développer dès le plus jeune âge et tout au long de la vie une éducation civique et écologique.</p> <p>Le chapitre « Assurer le développement durable et solidaire », page 51 et suivantes, partage cette priorité.</p> <p>Cette proposition est reprise page 55.</p>

Annexes

<p>En matière d'alimentation, il faut favoriser le développement des circuits courts entre producteurs et consommateurs et consommatrices. Cela implique de consommer des produits de saison adaptés au terroir et au climat local. Le développement de jardins collectifs en milieu urbain est aussi une façon de consommer local.</p> <p>Les invendus alimentaires devraient être récupérés pour être utilisés solidairement. Actuellement, il est interdit de les jeter et pourtant cela se pratique toujours. Nous demandons à ce que la loi soit appliquée et que la lutte contre le gaspillage alimentaire soit renforcée.</p> <p>Nous souhaitons voir se développer des étiquettes abordables financièrement pour soutenir une consommation nutritive de qualité. Il faut réduire les intermédiaires et renforcer la traçabilité des produits alimentaires de toutes origines ainsi qu'un repérage facile, compréhensible, obligatoire (ex : Nutriscore devrait l'être) et fiable de leur composition complète.</p> <p>La conception de l'habitat nouveau et la rénovation de l'existant doivent être repensées à l'aune de la transition écologique. Nous sommes conscients que les constructions neuves sont soumises à des normes strictes en termes de consommation énergétique. Toutefois, nous souhaitons que l'innovation en matière d'habitat éco-responsable soit poursuivie. Il convient d'inciter et d'accompagner la rénovation de l'existant, notamment la rénovation thermique et énergétique, et de favoriser l'utilisation de matériaux recyclables pour la construction.</p> <p>Cela passe aussi par des économies d'eau, par exemple éviter le gaspillage des chasses d'eau et favoriser la récupération des eaux de pluie pour des usages domestiques (quand la pluviométrie du territoire le permet). Quand l'État incite à une orientation en matière d'équipements (par exemple chaudières écologiques, panneaux solaires, etc.), il doit veiller à ce que les installateurs soient compétents et certifiés et que les produits soient de bonne qualité, durables et recyclables.</p> <p>Concernant le transport, il faudrait favoriser la mobilité partagée (autopartage et covoiturage en aménageant des parkings sécurisés, de capacité suffisante et des voies dédiées) ainsi que les transports en commun énergétiquement propres et gratuits. Nous encourageons les entreprises à mettre en place le plan de mobilité rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de plus de 100 salariés (organisation du covoiturage, parkings, mise à disposition de vélos...).</p> <p>Pour stopper le gaspillage et optimiser les ressources naturelles, nous préconisons l'installation de points de collecte dans les commerces (petites et grandes surfaces) pour déposer immédiatement les emballages recyclables et superflus (suremballage). La quantité de déchets collectés permettrait de rendre visible l'insuffisance de certains emballages. Nous souhaitons aussi que soit généralisée la reprise des consignes pour les objets réutilisables et les matériaux 100 % renouvelables tels que le verre, l'aluminium, etc. comme cela pouvait être fait auparavant.</p> <p>Le remplacement des plastiques par des matériaux recyclables et biodégradables doit être une priorité, notamment pour éviter la pollution des océans par les déchets et la disparition des espèces animales et végétales.</p>	<p>La PRECONISATION 6.4 traite de l'alimentation saine et des circuits courts.</p> <p>Les pages 53 et 55 traitent de la lutte contre le gaspillage et de l'écoconception.</p> <p>La PRECONISATION 6.4 propose de renforcer l'information des consommateurs et consommatrices et traite des circuits courts.</p> <p>La PRECONISATION 6.2 traite du logement.</p> <p>Les pages 53 et 55 traitent de la lutte contre le gaspillage et de l'écoconception.</p> <p>La PRECONISATION 6.3 traite de la mobilité. La PRECONISATION 17 peut aussi permettre de traiter de cette question dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail.</p> <p>Les pages 53 et 55 traitent de la lutte contre le gaspillage et de l'écoconception.</p>
<p>Les nouveaux produits doivent être conçus pour durer et être réparés pour supprimer l'obsolescence programmée par les fabricants. Le recyclage des produits doit être pensé dès la conception (par exemple les batteries, les couches, les panneaux solaires, etc).</p> <p>Il faut aussi penser à encourager les écopostes à l'échelle des ménages et de la commune : compostage, réutilisation de matériaux, élevages divers... qui peut être encouragé ; de même que l'apprentissage de la réparation d'objets usuels, comme les échanges de biens et de services entre particuliers, sur internet ou dans des tiers-lieux.</p> <p>Il faut privilégier le financement de la recherche en faveur de la transition énergétique et des énergies renouvelables. Une transition intelligente, du nucléaire vers 100 % d'énergies renouvelables doit être programmée avec une feuille de route précise (à court, moyen et long terme) et respectée.</p> <p>La politique publique doit aider la replantation de forêts (avec des essences adaptées) pour absorber le carbone et de haies pour préserver la biodiversité (notamment des insectes et des oiseaux). Mais nous lions pas que la première solution est de faire des économies d'énergie.</p> <p>Un débat s'est tenu sur la question du bien-être animal ; certains souhaiteraient qu'un ministère soit dédié à l'action pour le bien-être animal, d'autres pensent que la solution pourrait être une autorité publique indépendante dédiée à la vigilance et dotée de pouvoirs d'intervention, concernant le bon traitement des animaux et le respect de la législation en la matière. La législation devrait être plus dure sur les conditions de traitement des animaux en cage. 80 % des français (sondage Ifop, 2016) jugent la cause animale importante, 2/3 considèrent qu'elle est mal défendue par les politiques.</p>	<p>Le chapitre 2, I.A., 1.2 « soutien à l'industrie » traite le sujet de l'écoconception. Cette proposition est reprise page 55 et 45.</p> <p>Cette proposition est reprise page 55</p> <p>La PRECONISATION 6.1 traite de l'énergie ainsi que le chapitre 2, I.B.1.</p> <p>Le chapitre 2, I.B.1, traite de la biodiversité.</p> <p>Un avis du Cese est en cours d'élaboration « Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal ».</p>

N°5 TABLE DES SIGLES

ACS	Aide pour une complémentaire santé
AGEPHIP	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ALUR	Accès au logement et un urbanisme rénové
AME	Aide médicale de l'État
APL	Aides personnalisées au logement
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes
ARS	Agence régionale de santé
BEP	Brevet d'études professionnelles
CA	Conseil d'administration
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat de travail à durée indéterminée
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CESSP	Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne
CEVIPOF	Centre d'études de la vie politique française
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CGT	Confédération générale du travail
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CMU	Couverture maladie universelle
CMU-C	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAM	Caisse nationale de l'Assurance Maladie
CNDP	Commission nationale du débat public
CRPS	Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CS	Conseil de surveillance
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DDFE	Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
ESS	Économie sociale et solidaire
ETI	Entreprises de taille intermédiaires
FO	Force ouvrière
FSE	Fonds social européen
GAFAM	<i>Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft</i>
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HATVP	Haute autorité pour la transparence de la vie publique
IA	Intelligence artificielle
IFOP	Institut français d'opinion publique
IGAS	Inspection générale interministérielle du secteur social
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune

Annexes

NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OPCVM	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières
PAC	Politique agricole commune
PACTE	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
PDM	Plan de mobilité
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PME	Petites et moyennes entreprises
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
RMSG	Revenu minimum social garanti
RSA	revenu de solidarité active
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
RSMA	Régiment du Service militaire adapté
RSO	Responsabilité Sociale des Organisations
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SMIC	Salaire minimum de croissance
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRU	Solidarité et renouvellement urbain
TEPOS	Territoires à énergie positive
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de consommation
UE	Union européenne
UNAF	Union nationale des associations familiales
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes

Dernières publications de la **commission temporaire**

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.leCese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix,
Paris 15^{ème}, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et
environnemental.

N°XXXXXXXXXXXX – Dépôt légal :

Crédit photo : DR, iStock



PEFC[™] 10-31-2190 / Certifié PEFC



LES AVIS DU CESE



Face à la situation que connaît la France depuis plus de 6 mois, le CESE a souhaité exprimer son avis sur les orientations à prendre conformément à son **positionnement spécifique** et à une **méthodologie innovante**.

Cet avis résulte des travaux d'une commission temporaire constituée de membres de tous les groupes du CESE, s'appuyant sur la contribution d'un groupe citoyen de 28 personnes, celle de chacune des 12 formations de travail du CESE et leurs travaux antérieurs, et une plateforme de consultation.

Après un état des lieux des **fractures** qui minent la France et des **transitions** en cours, le présent avis propose l'élaboration d'un pacte productif, social et écologique et présente **20 préconisations** qui touchent tant au contenu des décisions (*Que faire ?*) qu'à la manière d'y associer les citoyennes et citoyens (*Comment le faire ?*).

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41119-0006

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152218-3



9 782111 522183



Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des **Journaux officiels**
www.ladocumentationfrancaise.fr